

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET EDUCATIVES.

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE HUMAN, SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR THE HUMAN AND SOCIAL
SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**CHEFFERIES TRADITIONNELLES ET GESTION
DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS LE
MAYO-BANYO (ADAMAOUA) : CAS DE
L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM**

Mémoire soutenu publiquement le 05 Septembre 2023 pour l'obtention du
Diplôme de Master en Sociologie

Par

Eliane HOUM

Licence en Sociologie

Option : Population et Développement

Membres du jury

Président : Robert Marie MBA (MC)

Rapporteur : Samuel-Béni ELLA ELLA (MC)

Examineur : Hugues Morell MELIKI (CC)



NOVEMBRE 2022

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1^{er} : LA SOCIOGRAPHIE DE BANKIM	31
CHAPITRE 2 : LES MECANISMES TRADITIONNELS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM	57
CHAPITRE 3 : LES LIMITES DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM	80
CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM	93
CONCLUSION GENERALE	108
BIBLIOGRAPHIE	116
ANNEXES	123
Annexe 1 : Attestation de recherche	124
Annexe 2 : Guide d'entretien semi-directif	126
Annexe 3 : liste des enquêtés	128
Annexe 4 : typologie des conflits dans l'arrondissement de Bankim	129
Annexe 5 : verbatim sur les mécanismes traditionnels de prévention des conflits à Bankim	131
Annexe 6: Verbatim sur les instances de gestion des conflits agropastoraux à Bankim	132
Annexe 7 : Verbatim sur les limites à la gestion traditionnelle des conflits à Bankim ..	133
Annexe 8 : verbatim sur les conséquences des conflits agropastoraux à Bankim	134

A

Ma défunte petite sœur,
Clarisse NGOUAGONG !

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a nécessité la mobilisation d'un grand nombre de personnes qui ont consacré leur temps, leur énergie et leur expertise pour sa finalisation et que nous tenons à remercier. Il s'agit entre autres de :

- Professeur Samuel-Béni ELLA ELLA, notre directeur de recherche qui, en dépit de ses multiples occupations, a accepté inconditionnellement de nous conduire dans ce travail avec rigueur, en se rendant disponible et accessible tout au long de cette aventure intellectuelle. Qu'il soit rassuré de notre très profonde gratitude ;
- Professeur Armand LEKA ESSOMBA, chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I et le personnel enseignant pour tous les efforts fournis lors de la transmission des connaissances ;
- Nos informateurs, pour leur hospitalité et leur grande disponibilité ;
- Docteur Patrick ESSIGUE, pour le temps qu'il a pris pour relire ce document ;
- Notre aîné académique, Gilbert LEKANE NDONFACK, pour son soutien et le temps à nous consacrer pendant ce travail ;
- Notre famille, qui n'a cessé de nous assister, tant sur le plan financier que moral ;
- Monsieur Olivier Christian NKWAIN FATI, pour ses encouragements quotidiens pendant toute la durée de la préparation et rédaction de ce mémoire ;
- Nos amis, Brice Bienvenu WANWANG, Nadège Fride BATOUM, Ghislaine ESSONEMENG, pour leurs précieux conseils et leurs soutiens permanents,
- Nos camarades de promotion, pour l'esprit de solidarité entrepris tout au long de la production de ce mémoire ;
- Tous ceux qui, de près ou de loin ont pu donner une impulsion à la réalisation de ce travail.

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

A- ABREVIATIONS

Ed : Edition

HS : Hypothèse secondaire

OS : Objectif spécifique

QS : Question secondaire

B- ACRONYMES

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

MINATD : Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation

MINEPIA : Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries animales

C- SIGLES

APESS : Association pour la promotion de l'élevage au sahel et en savane

CACP : Centre d'alevinage et de contrôle de la pêche

CIPCRE : Cercle international pour la promotion de la création

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

EHESS : Ecole des hautes études en sciences sociales

ENSAT : Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse

INS : Institut national de la statistique

ISAAC : Institut supérieur d'agronomie en Afrique centrale

OMPI : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

ONU : organisation des nations unies

ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique outre-mer

PCD : Plan communal de développement

PEV : Programme élargie pour la vaccination

PRASAC : Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale

PUF : Presse Universitaire de France

PUM : Presse Universitaire de Montréal

UCAC : Université catholique de l'Afrique central

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la commune de Bankim	34
Figure 2 : Répartition de la population de Bankim	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matrice d'échantillon.....	28
Tableau 2 : Répartition de la population de la commune de Bankim selon le lieu de résidence et selon certains groupes spécifiques.	40
Tableau 3 : Typologie des conflits dans la commune de Bankim	46
Tableau 4 : Les grands types de conflits agropastoraux à Bankim	48
Tableau 5 : Les mécanismes traditionnels de prévention des conflits agropastoraux à Bankim	57
Tableau 6 : Les grands mécanismes de prévention des conflits dans l'arrondissement de Bankim	59
Tableau 7 : Les instances de gestion des conflits agropastoraux à Bankim.....	70
Tableau 8 : La typologie des mécanismes traditionnels de gestion des conflits.....	71
Tableau 9 : Les limites des mécanismes traditionnels dans la gestion des conflits à Bankim	80
Tableau 10 : Typologie des limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits à Bankim	82
Tableau 11 : Les conséquences des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim	93
Tableau 12 : Les grandes conséquences des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim	94

RESUME

La présente recherche part du constat de la recrudescence des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. En effet, la croissance démographique et l'augmentation de la production marchande ont conduit à l'expansion de l'agriculture dans les espaces de pâturage. De même, la sédentarisation progressive des éleveurs est à l'origine de l'envahissement des espaces cultivables et de la destruction des produits agricoles. La combinaison de ces facteurs a contribué à l'accroissement des tensions et des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans cette commune. Face à cette recrudescence des conflits et dans le souci primordial de sauvegarder la cohésion sociale, plusieurs mesures ont été prises par les autorités traditionnelles. Cependant, bien que les modes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux concourent d'une manière ou d'une autre au maintien de l'ordre public dans leur unité de commandement, force est de constater que les conflits agropastoraux perdurent, malgré leurs interventions. Cette situation a constitué le problème de recherche de cette étude, dont l'objectif global est de comprendre la problématique des conflits agropastoraux, ainsi que les dynamiques et les insuffisances de la gestion traditionnelle de ces conflits. Cet objectif global est adossé sur la question principale suivante : « *Comment comprendre la persistance des conflits agro-pastoraux dans l'arrondissement de Bankim ?* » Et l'hypothèse principale est formulée comme suit : « *Malgré les instances traditionnelles de règlement des conflits, l'agriculteur et l'éleveur continuent de se battre dans la localité de Bankim, à cause d'une double dynamique* ». Pour vérifier cette hypothèse principale sur le terrain, nous avons mobilisé trois théories. D'abord, la théorie du conflit de John D. ROCKEFELLER a permis d'expliquer et de comprendre les affrontements entre les agriculteurs et les éleveurs. Ensuite, la théorie de la négociation de Ira William ZARTMAN a, quant à elle, permis d'analyser les modes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux. En fin, la théorie des dynamiques sociales Georges BALANDIER a permis d'expliquer et de comprendre les dynamiques endogènes et exogènes de la rémanence des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. Le caractère empirico-théorique de cette recherche repose sur l'exploitation de 81 documents, la réalisation de 14 entretiens semi-directifs et un focus group discussion. L'analyse de contenu et la méthode du tri à plat ont favorisé l'exploitation des données collectées. Cette mobilisation méthodologique a permis d'obtenir quatre principaux résultats. Tout d'abord, trois grands types de conflits agropastoraux ont été identifiés à Bankim : les conflits de type pastoral (envahissement des champs et divagation des bêtes) de type agricole (création des champs auprès des bergeries, occupation des pistes de transhumance et actes criminels sur les bergers et animaux) et ceux liés à la gestion de l'espace. Ensuite, pour venir à bout de ces conflits, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits agropastoraux sont mis en œuvre par les autorités traditionnelles. Il s'agit, notamment de la sensibilisation et de la médiation, des actions d'aménagement et de construction des zones de pâturage et de culture, ainsi que des actions répressives pour ce qui est de la prévention. Le déploiement des mécanismes internes au village et les mécanismes juridiques, en ce qui concerne la gestion. De ce fait, la persistance des conflits agropastoraux à Bankim est liée aux limites des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion de conflits, qui sont d'ordres culturel, social, économique et technique. Ce qui entraîne des conséquences d'ordres social (perturbation de la paix sociale, perte en vie humaine, déplacement des populations, l'insécurité, ...) et économique (ralentissement du développement économique, perte des moyens financiers et augmentation de la pauvreté).

Mots-clés : Adamaoua, Bankim, chefferies traditionnelles, conflits agropastoraux, sociologie des conflits.

ABSTRACT

This research is focused the observation of the resurgence of agro-pastoral conflicts in the district of Bankim. Indeed, population growth and increased market production have led to the expansion of agriculture into grazing areas. Similarly, the gradual sedentarization of breeders and transhumance are at the origin of the invasion of cultivable areas and the destruction of agricultural products. The combination of these factors has contributed to increasing tensions and conflicts between farmers and herders in this municipality. Faced with the resurgence of these conflicts and with the primary concern of safeguarding social cohesion, several measures have been taken by the traditional authorities. However, although the traditional methods of managing agro-pastoral conflicts contribute in one way or another to the maintenance of public order in their unity of command, it is clear that agro-pastoral conflicts persist, despite their interventions. This phase shift constitutes the research problem of this study, the overall objective of which is to understand the problem of agro-pastoral conflicts, as well as the dynamics and shortcomings of the traditional management of these conflicts. This overall objective is based on the following main question: "How to understand the persistence of agro-pastoral conflicts in the district of Bankim?" And the main hypothesis is formulated as follows: "Despite the traditional promptings of conflict resolution, the farmer and the herders continue to fight in the locality of bankim, because of a double dynamic". To verify this main hypothesis in the field, we mobilized three theories. John D. ROCKEFELLER's theory of conflict has allowed us to explain and understand the clashes between farmers and herders. Ira William ZARTMAN's theory of negotiation has made it possible to analyze the traditional ways of managing agro-pastoral conflicts. The theory of social dynamics Georges BALANDIER has made it possible to explain and understand the endogenous and exogenous dynamics of the persistence of agro-pastoral conflicts in the district of Bankim. The empirical-theoretical nature of this research is based on the exploitation of 81 documents, the realization of 14 semi-structured interviews and a focus group discussion. Content analysis and the flat sorting method favored the exploitation of the collected data. This methodological mobilization made it possible to obtain four main results. First of all, three major types of agro-pastoral conflicts have been identified in Bankim: pastoral-type conflicts (invasion of fields and straying of animals) agricultural-type conflicts (creation of fields near sheepfolds, occupation of transhumance tracks and criminal acts on shepherds and animals) and conflicts related to the management of space. Then, to overcome these conflicts, mechanisms for the prevention and management of agro-pastoral conflicts are implemented by the traditional authorities. These include, in particular, awareness and mediation, development and construction actions as well as repressive actions in terms of prevention. Deployment of internal village mechanisms and legal mechanisms for management. As a result, the persistence of agro-pastoral conflicts in Bankim is linked to the limits of traditional conflict prevention and management mechanisms, which are cultural, social, economic and technical. This has consequences of a social order (disruption of social peace, loss of human life, displacement of populations, insecurity, etc.) and of an economic order (slowdown in economic development, loss of financial means and increase in poverty).

Keywords: Adamaoua, Bankim, traditional chiefdoms, agro-pastoral conflicts, sociology of conflicts.

INTRODUCTION GENERALE

A- CONTEXTE DE L'ETUDE

Le choix du présent sujet de recherche part de notre statut de témoin de conflits agropastoraux. En effet, nous avons assisté aux affrontements entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim. Ces cas d'affrontements ont souvent conduit à des tensions intercommunautaires et des émeutes. Cette localité a notamment été le théâtre d'un conflit entre bergers et agriculteurs les 14, 18 et 24 Avril 2019 ayant conduit à des morts d'hommes. Les éleveurs étaient accusés d'envahir les champs pour faire paître leurs troupeaux, détruisant au passage les plantes des agriculteurs. Ainsi, les conflits agropastoraux sont récurrents dans l'arrondissement de Bankim qui regorge de terres fertiles faisant l'objet de convoitise de la part d'agriculteurs et d'éleveurs en perpétuelle quête d'espace. Cette expérience a déclenché en nous, un grand intérêt à mener une recherche sur les : « *Chefferies traditionnelles et gestion des conflits agropastoraux* ».

Le choix du milieu d'étude a été orienté par la fréquence et l'ampleur des conflits agropastoraux dans le pays Tikar. En effet, d'après notre observation directe et préliminaire, Bankim apparaît comme l'un des arrondissements du Mayo-Banyo, où la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est menacée par la récurrence des conflits violents et meurtriers.

B- LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET DE RECHERCHE

Deux raisons nous ont poussés à choisir notre thème de recherche. En effet, en parcourant les mémoires et thèses des bibliothèques de l'université de Yaoundé I, nous n'avons trouvé aucun document qui traite de la gestion des conflits agropastoraux dans la localité de Bankim. Alors que plusieurs études réalisées dans d'autres localités proposent des analyses relatives à divers aspects des conflits agropastoraux, dont les acteurs, les impacts et les enjeux, elles renseignent cependant peu, sinon pas, sur la gestion de ces conflits par les chefferies traditionnelles du Département du Mayo-Banyo dans la région de l'Adamaoua. De même, nous voulons contribuer à l'accroissement de connaissances dans ce domaine de la recherche et mettre à la disposition des chefs traditionnels des savoirs sociologiques qui pourraient permettre d'améliorer leur approche de gestion des conflits agropastoraux.

Pour ce qui est des raisons du choix de notre milieu de recherche, nous nous sommes inspirés des avertissements et recommandations du sociologue Jean-Marc ELA relatifs aux défis à prendre en compte par le chercheur lors de la pratique de terrain en sciences sociales. Ainsi, Afin de mener à bien notre recherche, « *il convient de choisir un terrain ou une population* » Jean-Marc ELA (2001 : 61). Dans ce sens, le choix de notre milieu d'étude a été déterminé par des raisons liées à la langue et l'accessibilité au terrain d'étude. Comme l'affirme Jean Marc ELA (2001 : 63)

Le problème de la langue est crucial. L'essentiel c'est de s'efforcer d'apprendre la langue parlée par la population du milieu, comme font les ethnologues qui, souvent, s'installent dans un village pour vivre parmi les groupes humains à étudier. Toute traduction est une trahison

C'est pourquoi nous avons porté notre choix sur les chefferies traditionnelles de l'arrondissement de Bankim donc nous parlons la langue des populations, et y avons facilement accès.

C- LE PROBLEME DE RECHERCHE

Depuis des décennies, l'agriculture et l'élevage sont le socle du développement au Cameroun en général, et dans les zones rurales en particulier. Ainsi, les agriculteurs et les éleveurs ont collaboré de manière paisible pendant des siècles. Cependant, ces dernières années, cette harmonie est menacée par les influences multiples entraînant des conflits entre ces acteurs. C'est dans cette perspective que Pabamé SOUGNABE (2003 : 3) affirme : « *les relations entre les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs, précédemment marquées par un certain équilibre reposant sur la complémentarité sont devenues désormais conflictuelles et concurrentielles dans la gestion des ressources naturelles et de l'espace* ». En effet, la croissance démographique et l'augmentation de la production marchande ont causé l'expansion d'agriculture sur les terrains de pâturage. De même, les descentes massives des éleveurs transhumants des zones sèches vers celles humides ainsi que les nouvelles formes de mobilité des troupeaux pour s'adapter à la forte inégalité spatio-temporelle des ressources pastorales et hydriques Pabamé SOUGNABE (2003 : 3), sont le plus souvent à l'origine de l'envahissement des espaces cultivables et de la destruction des produits agricoles. La combinaison de ces facteurs a contribué à augmenter les tensions et les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans beaucoup de parties du Cameroun notamment dans le Mayo-

Banyo en général et dans l'arrondissement de Bankim en particulier. Depuis plusieurs décennies, les conflits entre ces deux groupes sociaux se multiplient dans la localité, dégénéralant parfois en affrontements sanglants et meurtriers. Ces conflits ont non seulement un impact direct sur les vies et les moyens d'existence de ceux qui sont impliqués, mais ils désorganisent aussi et menacent la durabilité du système de production agricole et pastorale. Ainsi, la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est devenue un problème pour la cohésion sociale et le développement durable de la localité de Bankim.

Face à la récurrence de ces conflits et dans le souci impératif de sauvegarder la cohésion sociale ou de rétablir l'harmonie au sein de leurs communautés, les autorités traditionnelles se sont érigées en juges coutumier des litiges agropastoraux afin de « maintenir la stabilité au sein du corps social » Pewee FLOMOKU (2012 : 4). En effet, les conflits agropastoraux sont perçus comme menaçant l'ordre social parce qu'ils engagent, au-delà des protagonistes individuels, les identités de groupes (famille, groupe professionnel, village, communauté, ethnie). Par ailleurs, selon le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelle au Cameroun modifié et complété par le décret n° 82/241 du 24 juillet 1982¹, les chefs traditionnels ont pour rôle de seconder les autorités administratives dans leur mission d'encadrement des populations. Ils sont les axillaires de l'administration, et, dans cette foulée, les chefs traditionnels sont notamment chargés :

- De transmettre à la population les directives administratives et d'en assurer l'exécution ;
- De concourir, sous la direction des autorités administrative, compétentes au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leurs unités de commandement.

Cependant, bien que les modes traditionnelles de gestion des conflits agropastoraux concourent à priori au maintien de l'ordre public dans les unités de commandement, ils sont aussi présentés comme pouvant offrir un complément efficace, si ce n'est une alternative, au dispositif mobilisé par les pouvoirs publics ou les autorités administratives pour faire face aux dynamiques conflictuelles qui embrassent les localités du département. Force est de constater que les conflits agropastoraux perdurent malgré l'intervention des autorités traditionnelles en milieu rural au camerounais. C'est ce qui nous pousse à réfléchir sur la problématique :

¹MINAT, *Recueil des textes juridiques*, Yaoundé, 2011, P.88, article 20.

« Chefferies traditionnelles et gestion des conflits agropastoraux dans le mayo-banyo : cas de l'arrondissement de Bankim ».

D- LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Pour vérifier l'originalité de notre sujet, nous avons réalisé un inventaire bibliographique dans plusieurs centres de documentation. Au terme de cet exercice, bibliographique, nous avons recensé quinze documents qui se rapprochent de notre thématique. Ainsi la littérature consultée sur la question des conflits agropastoraux montre qu'un bon nombre de travaux ont été produit sur cette question.

Il s'agit donc ici de s'intéresser aux différents travaux qui ont traité de cette thématique. Dans ce sens, nous avons dégagé dans l'ensemble, certes non exhaustive mais représentative des recherches menées dans ce domaine. Ainsi trois grandes orientations ou approches ont été identifiées à savoir :

- Les Causes et les conséquences des conflits agropastoraux ;
- La gestion et la résolution des conflits agropastoraux ;
- Les Contraintes à la pratique de l'agropastoralisme ;

1- Causes et conséquences des conflits agropastoraux

Il ressort de l'analyse de la littérature disponible sur la question que plusieurs auteurs ont orienté leurs travaux sur l'analyse des causes et conséquences des conflits agropastoraux. Dans ce sens, Natali KOUSSOUMNA LIBA'A, part du constat selon lequel les tensions et les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ont connu une augmentation à cause de l'expansion des zones d'agriculture sur le terrain de pâturage. Les descentes massives des éleveurs transhumants des zones sèches vers celles des plus humides ainsi que des nouvelles formes de mobilité des troupeaux pour s'adapter à la forte inégalité spatio-temporelle des ressources pastorales et hydriques. A cet effet, il met un accent sur les actions à mener pour limiter les conflits agropastoraux sans toutefois parler de la place du commandement traditionnel dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les villages.

Dans le même ordre d'idées, Edmond BENUS dans son article intitulé « relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique tropicale : l'exemple du Sahel Nigérien », constate qu'une forte évolution démographique, une extension des terres cultivées, le développement des cultures commerciales et l'accroissement des troupeaux ont provoqué une colonisation d'une zone jadis inoccupée. Par conséquent, ceci entraîne selon l'auteur, les tensions et les conflits à cause de la remonté du front pionnier agricole en période de pluviométrie normale, la colonisation des nappes d'eau par les agriculteurs, la destruction des récoltes par les troupeaux nomades. Il émet l'idée selon laquelle une législation a été mise en place pour tenter de préserver les droits des deux parties sans faire allusion au rôle des chefs traditionnels dans ce processus.

En s'appuyant sur les fondements théoriques des rapports entre migration, changement climatique et conflit, l'article de Salomé Bronkhorst (2012), examine les conflits entre éleveurs et agriculteurs de l'État du Sud Kordofan au Soudan, dans un contexte de raréfaction des ressources. Tout d'abord, elle soutient que la rareté structurelle des ressources résulte de l'établissement d'une législation sur la terre et de l'introduction de l'agriculture mécanisée qui alimentent les conflits. Selon l'auteur, le gouvernement national postcolonial a introduit dans les années 1970 et 1980, une série de lois (dont beaucoup portent sur les questions foncières) et de politiques qui ont provoqué une pénurie des terres disponibles pour les pâturages et l'agriculture et une raréfaction des ressources en eau. Au-delà de la variabilité climatique, ces politiques et lois ont eu un effet dévastateur sur les Nuba et les Baggara, mettant en les relations symbiotiques traditionnelles entre les deux groupes qui étaient basés sur le partage et la protection des ressources. En provoquant des déplacements, la raréfaction des terres, et en minant la propriété coutumière des terres, ces initiatives ont également amené, comme indiqué plus haut, un grand nombre de Kordofaniens du sud à rejoindre le SPLM dans la guerre civile.

Elle argue ensuite que les politiques gouvernementales ont sapé une institution (l'administration traditionnelle autochtone), qui avait pourtant démontré sa capacité non seulement à gérer les ressources et les pénuries, mais aussi et surtout à atténuer les conflits liés à la concurrence pour l'accès aux ressources rares. En effet, elle démontre qu'une évolution politique, dans les années 1970, a conduit à l'abolition de l'administration indigène. Bien que rétablie dans les années 1980, elle est en proie à une multitude de défis y compris un manque de pouvoir et de légitimité bien plus, la montée de la militarisation des jeunes,

l'ingérence politique et un manque de capacités techniques pour faire face aux récents défis écologiques et politiques

Il s'agit là, selon l'auteur, des principaux facteurs explicatifs des conflits relatifs à l'agriculture pastorale dans le Kordofan méridional, et donc des obstacles déterminants à la promotion du pastoralisme comme forme d'adaptation au changement climatique dans ce pays.

Borgoto DAOUD dans son mémoire sur « organisation de l'espace agropastoral d'un terroir saturé pour une gestion durable des ressources naturelles : cas de Laà ndé Kavéwa au Nord Cameroun », montre que l'espace exondé du terroir présente un paysage agraire du type mixte distingué en zone cultivée délimité ou non par des pistes à bétail en limite du terroir. Comme résultat de son travail, il pense que l'état actuel de la piste à bétail traversant le village montre que 70% des parcelles agricoles sont conflictogènes à cause de l'occupation de 18m de sa largeur. Pour lui cette situation est à l'origine de différents types de conflits agropastoraux et bloque le processus de concertation entre exploitants. Pour y parvenir, il est important de réhabiliter par des aménagements biologiques les limites de piste à bétail et d'initier un bon système de sécurisation foncière.

Mohaman MOHA dans son article intitulé : « les relations entre agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à Roumbou-Sakabal », s'intéresse aux relations qui existent entre les agriculteurs et les éleveurs hors des périodes de crise à Roumbou-Sakabal. Il montre qu'en dehors des crises, les relations entre les deux acteurs sont des relations de complémentarité. Cette complémentarité se manifeste par le pacage des animaux dans les champs déjà récoltés des agriculteurs, l'abreuvement des animaux, l'exode et l'exploitation des points d'eaux pendant la saison sèche dans la localité d'agriculture extensive, la vente d'animaux et l'achat des céréales. En deuxième lieu, il s'intéresse aux relations conflictuelles entre les agriculteurs et les éleveurs. L'auteur démontre que les relations entre les deux entités peuvent se dégrader lors des dégâts sur les champs des agriculteurs par les animaux des éleveurs, l'occupation des alentours des mares en saison froide par les cultures de contre-saisons de manioc, de calebassier..., la surexploitation des puits villageois par les éleveurs, l'extension des champs d'agriculteurs sur l'espace pastoral et le vol d'animaux. En troisième lieu, l'auteur s'intéresse à la manifestation de la crise à Roumbou-Sakabal.

Souleymane ALI SALEH dans son mémoire portant sur : « l'impact des conflits liés à la mobilité pastorale sur le développement et la gouvernance dans la province du Mayo-

Kebbi Ouest (Tchad) », démontre que compte tenu de la sévérité des conditions climatiques qui ne font que s'aggraver chaque année et de la montée en puissance de la démographie humaine et animale, les éleveurs de la zone sahélienne et saharienne descendent avec les animaux dans la zone soudanienne en saison sèche. Selon lui, ils sont à la recherche des conditions favorables aux animaux et remontent dans leurs territoires d'origine en début de la saison des pluies. Il pense que ce déplacement dans la zone soudanienne est loin d'être un fleuve tranquille car cette zone est à vocation agricole et les animaux détruisent à leur passage les champs des agriculteurs et les filets de pêche. Ce qui met les éleveurs en perpétuel conflits avec les agriculteurs, les pêcheurs et les agents de l'Etat.

2- Gestion et résolution des conflits agropastoraux

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la gestion des conflits agropastoraux en mettant l'emphase sur la résolution à la négociation et la résolution à l'amiable. Le recours à la justice moderne et d'autres mécanismes classiques. Natali KOUSSOUMNA LIBA'A dans son article intitulé : « *sédentarisation des éleveurs transhumants dans le Nord du Cameroun : évolution des conflits ruraux et leurs modes de résolution* », constate que la fixation des éleveurs auprès des agriculteurs a fait apparaître de nouveaux conflits mais aussi des nouvelles formes de médiation. Pour elle, la proximité géographique est une source de multiplication des conflits mais concourt à leur atténuation car les éleveurs ne sont plus considérés comme des migrants perpétuels prêt à causer des dégâts et s'enfuir. L'auteure pense que les résolutions à l'amiable sont favorisées par le fait que chacun est assuré qu'il sera indemnisé. Mais aussi grâce à la proximité géographique qui crée les relations de confiance, de tolérance, d'échange et de complémentarité. Il relève aussi le fait que l'administration et son arsenal de mesure (loi et commission) ainsi que les autorités traditionnelles sont en train de disparaître des modes de règlement à cause de leur inefficacité, leur lenteur, leur arbitraire et les coûts élevés des médiations. Alors, nous pensons qu'il est nécessaire de parler du rôle de ces autorités traditionnelles dans la gestion de ces conflits.

Rosalie Carolle MEKONGO MVOGO dans son mémoire intitulé : « *sociologie du règlement des conflits chez les Etenga : justice traditionnelle et lois modernes* » porte un regard critique sur les différents modes de résolution de conflits tout en présentant et comme le demande la sociologie contemporaine à l'exemple de la sociologie critique et dynamiste, de s'intéresser en profondeur de ce qui est vu ou de ce qui est dit. Le point fut marqué par la défaillance de l'un et de l'autre mode. Elle nous montre qu'il n'existe pas de structure qui ne

connait pas de problèmes ou de faille dans son fonctionnement ; mais, il est important de reconnaître qu'il existe des relations entre les deux modes de résolution (traditionnelle et moderne). Pour elle, le conflit est un élément qu'on ne peut pas seulement qualifier comme étant signe manifeste d'un désordre social, mais il est important de comprendre qu'une société qui évolue avec des crises et des conflits est une société qui vit.

Alain Guy Ghislain GOTHARD, dans son mémoire dont l'étude porte sur « *la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de NAVAKA en république centrafricaine* », fait allusion à la prolifération des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, et des changements profonds survenus dans un contexte d'insécurité persistante. Ainsi, il identifie les causes des différents types de conflits, il analyse les motivations, les contraintes et les comportements des différents acteurs et propose à cet égard le plan de gestion des conflits au niveau local.

Pabamé SOUGNABE dans son mémoire de DEA intitulé : « *le conflit agriculteur/éleveurs dans la zone soudanienne : cas du Moyen Chari au Sud du Tchad* » présente d'abord le territoire comme un espace de confrontation entre les agriculteurs et les éleveurs. Il affirme à ce sujet : « *à travers le fait de nommer les lieux, de les décrire, et de les opposer à tels espaces se réalise une forme de territoire pertinent pour l'auteur. On retrouve les marques d'appartenance à travers l'histoire de la vie "je suis né ici"* » et la négociation comme mécanisme de règlement de ce conflit. Ensuite, il explore les pratiques de culture et d'élevage, gage de compréhension des conflits agriculteurs/éleveurs. Dans une partie de son travail, il analyse les littératures de transhumance, les mukhal qui sont des couloirs larges de quelques kilomètres, jalonnés de mares et point d'eau temporaires qui sont par tradition, la propriété d'un groupe donné, jalonné aussi par des marchés importants. C'est un terme en Arabe Tchadien largement compris par les agriculteurs et les éleveurs. L'auteur analyse les conflits agropastoraux comme un phénomène multidimensionnel en ce sens qu'il y a une multitude d'acteurs qui sont impliqués dans ces conflits. A ce titre, on peut lire dans son travail :

Compte tenu du caractère rural de son économie, qui se repose sur l'agriculture et l'élevage, le Tchad a depuis longtemps vécu des conflits. Des conflits d'intérêt mais aussi d'autorité entre les membres de différentes communautés. Il peut s'agir de conflits entre agriculteurs/agriculteurs, éleveurs/éleveurs ou agriculteurs/éleveurs ou encore entre les différents chefs (traditionnels, administratifs ou militaires).

En fin, il présente les mécanismes par lesquels ces conflits peuvent être résolus. Pour lui, il n'existe pas au niveau national, un mécanisme spécifique pour la résolution des conflits agriculteurs/éleveurs. Il se penche sur le comité de dialogue et d'entente de Bédjondo qui sont des comités locaux des règlements des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le Moyen-Chari.

Sabrina BEELER dans son ouvrage s'intéresse aux conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord-Ouest du Mali. Après avoir situé le contexte et les caractéristiques générales de la zone d'étude, l'auteur démontre l'importance du pastoralisme. Il montre en évidence que les éleveurs, lors des déplacements exploitent mieux les ressources naturelles que sont les terres, les pâturages ; les résidus des champs, les mares et les puits pastoraux. Il ajoute que, l'utilisation de ces ressources est réglementée par des « conventions locales » mais il déplore le fait que ces conventions soient de moins en moins respectées par les entités en présence. Ensuite, il se penche sur les conflits entre les communautés dans la zone. Il distingue deux types de conflit que sont les relations conflictuelles à l'intérieur des communautés et les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Parmi les conflits à l'intérieur des communautés, il énumère les litiges fonciers, les conflits latents qui sont des conflits de générations et les oppositions entre les éleveurs sédentaires et les étrangers. Pour la deuxième catégorie de conflits, il s'efforce à trouver les causes. Ainsi, il trouve les causes en allant à la rencontre des concernés. Pour les éleveurs sédentaires peuls, ces conflits surviennent en raison des espaces limités destinés aux pâturages, à la non-reconnaissance de plusieurs campements et hameaux, à l'obstruction des pistes et alentours des mares par des champs. Du point de vue des agriculteurs, Soninkés, les dégâts des champs constituent le problème majeur, surtout durant les années de médiocre pluviométrie. En fin, il analyse la réglementation des conflits. Il fait ressortir les différents moyens de réglementation que sont la négociation entre les deux parties, la négociation devant le chef de village et ses conseillers, l'intervention de la mairie et le tribunal de justice. Dans la même pensée, il s'intéresse à la réglementation des conflits avant la décentralisation. Il démontre dans ce sous-titre que la résolution des conflits était plus facile avant la décentralisation. Il affirme à cet effet :

Toutes les personnes interviewées sont unanimes : auparavant, selon la majorité avant la décentralisation, il était plus facile de résoudre les problèmes entre parties opposées. On pardonnait plus facilement les erreurs de l'autre et on amenait moins vite les affaires devants la justice. Selon les informateurs, les gens n'y voyaient pas un intérêt économique et les amendes n'étaient pas trop élevées. Les autorités coutumières qui réglaient les conflits étaient plus respectées, et la corruption était moins répandue qu'aujourd'hui. La première instance chargée de la résolution des conflits était, depuis la

colonisation, le chef de village. Pendant la colonisation, les cas qui dépassaient son niveau étaient amenés devant le chef de canton.

L'auteur apporte ici la lumière sur « *les conventions locales* » et le règlement des conflits entre ces groupes avant le processus de décentralisation du Mali.

Jérôme PICARD dans sa thèse de géographie travaille sur : « *Espaces et pratiques paysannes. Les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord-Cameroun* ». Dans son document, trois aspects des relations élevage-agriculture ou agriculteurs-éleveurs de première importance pour le développement rural sont analysés de manière comparative dans deux terroirs cotonniers du Nord-Cameroun : l'alimentation du bétail, la traction animale et l'utilisation de la fumure organique. Les trois aspects renvoient à des pratiques agropastorales. Pour l'auteur, les relations sont étudiées d'un point de vue méthodologique par le biais de plusieurs flux qui traversent l'espace villageois et qui mettent en connexion l'élevage et l'agriculture : flux d'animaux, flux de résidus de récolte stockés, flux d'attelage et flux de matière organique. Flux et espaces concernés par les pratiques agropastorales font l'objet d'une cartographie. On aboutit, d'une manière progressive, à une modélisation graphique montrant la gestion de l'espace agropastoral annuel mise en place par chaque catégorie d'agro-éleveurs. Cette modélisation est prolongée par des propositions d'amélioration de la circulation des ressources dans les terroirs et des scénarios d'évolution des activités d'agro-élevage dans chaque terroir.

3- Les contraintes à la pratique agropastorale

La dernière catégorie d'auteurs va plutôt s'intéresser à l'étude des contraintes à la pratique agropastorale ainsi que des stratégies de résilience. GILG dans son article mène une étude dans trois provinces du Tchad qui sont des zones d'élevage par excellence : le Kamen, le Batha et le Chari-Baguirmi. Selon l'auteur, ils regroupent plus de 75% de l'effectif bovin et 60% du troupeau ovin-caprin. Dans un premier temps, il fait ressortir les causes de la mobilité pastorale dans ces régions. Il remarque que ce sont les conditions climatiques et leurs conséquences qui poussent les pasteurs à se déplacer. A ce propos, il dit :

Le climat n'a d'influence sur l'élevage que dans la mesure où, par son agencement et aussi par la nature argileuse des terrains de dépressions, favorise l'accumulation et la stagnation des eaux de pluie. Avec l'eau, nous touchons à l'une des conditions essentielles de l'élevage. En effet, la subsistance du bétail nécessite la présence

simultanée de deux éléments : l'eau et le pâturage. Eau et pâturage ne sont, toutefois, accessible au bétail que si les conditions de salubrité sont satisfaisantes, que si la mouche tsé-tsé, vectrice des maladies graves, les trypanosomiasés, est absent. Eau, pâturage et salubrité sont en général, conditionnés par le climat, et plus particulièrement le volume et l'étalement dans le temps des précipitations d'une part, par l'attitude et la nature des terrains d'autre part.

Dans un second temps, l'auteur passe en revue les différentes formes de nomadisme pastoral. Pour lui, il existe trois formes de mobilité pastorale que sont le nomadisme qui est un simple mouvement pendulaire accompagnant le déplacement du front pluvieux pratiqué par les Bororos et les Arabes du Tchad central qui ciblent les Mukhal et qui se caractérise par la dispersion ; le semi-nomadisme des Kréda et des Kecherda et les déplacements des agriculteurs-éleveurs qui sont conditionnés par les problèmes d'eau et commandés par les conditions de salubrité et le cycle de culture. Même si Jean-Paul GILG dans son article n'attaque pas le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ses travaux nous ont édifiés sur plusieurs points. Les pratiques et les systèmes d'élevage qu'il retrace nous ont permis de saisir avec plus d'aisance les causes qui peuvent survenir de ces déplacements.

Pour Abdou-Raman MAMOUDOU, Dans les zones sahéliennes, l'agropastoralisme constitue la principale activité qui régit l'économie locale et occupe une part importante de la population. Au-delà de son aspect vital dans l'Extrême-Nord du Cameroun, l'agropastoralisme est confronté aujourd'hui au phénomène des changements climatiques qui s'accroît de plus en plus. Les effets du changement climatique se traduisent par la faiblesse de la pluviométrie, des sécheresses par moment, mais aussi des inondations à répétition. Ayant modifié la pratique agropastorale, le changement climatique a poussé les acteurs et actrices du développement local durable à adopter des stratégies de résilience sans lesquelles l'économie de la région serait menacée. L'objectif de cet article est d'analyser les différentes stratégies d'adaptation au changement climatique développées au niveau local par les populations et les partenaires au développement. Au-delà de l'adaptabilité des populations, la vulnérabilité de l'agropastoralisme face au changement climatique dans le septentrion camerounais crée souvent des tensions qui se transforment en conflit ouvert ou latent et menacent ainsi le vivre-ensemble.

Selon Natali KOSSOUMNA LIBA'A, Les insécurités et la violence qui affectent les populations rurales de la province du Nord (Cameroun) trouvent leur origine dans l'histoire et la crise économique qui touche ce pays depuis plus de 20 ans ainsi que dans les crises politico-militaires fréquentes dans les pays voisins (Tchad, République centrafricaine). Les

systèmes de production agropastoraux sont aujourd'hui fragilisés par l'insécurité foncière et fiscale et, plus récemment par des faits de banditisme armé. Les éleveurs Mbororo sédentarisés sont les plus touchés. La difficulté à résoudre les différentes formes d'insécurité provient, d'une part, de l'affaiblissement de l'administration qui ne reçoit pas assez de moyens de l'État et, d'autre part, du manque d'organisation de la société civile et des organismes de producteurs ruraux pour y faire face.

Il ressort de cet exercice sur l'état de la question que, les études portant sur les conflits agropastoraux semblent négliger des questions liées à la gestion par les chefferies traditionnelles de ces conflits. Cette revue de la littérature nous a conforté dans la justesse de notre démarche et la nécessité d'offrir un travail qui éclaire et renforce toutes les productions agropastorales par les chefferies traditionnelles de l'arrondissement de Bankim dans le département du Mayo-Banyo au Cameroun.

E- L'INTERET SCIENTIFIQUE DE L'ETUDE

Comme toute recherche scientifique, notre travail comporte un intérêt et des objectifs. Cette recherche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire dans la mesure où elle fait recours à l'apport enrichissant de plusieurs disciplines scientifiques. Dans cette optique, elle mobilise les options en sociologie telles que la sociologie de la population², la sociologie de conflit³ et certaines disciplines qui sont : l'anthropologie politique⁴, le droit coutumier⁵ et la géopolitique locale⁶.

Ainsi, elle fait recours à la sociologie de la population. En effet, cette discipline s'intéresse aux problèmes démographiques en prenant pour spécificité la migration des éleveurs et des agriculteurs en quête des ressources naturelles et de l'espace. De même, la sociologie de conflit intervient aussi dans ce travail car le pâturage et la recherche de l'espace

² *La sociologie de la population* est une nouvelle discipline qui s'insère dans le grand champ de la sociologie de la population et du développement. Elle s'intéresse sous un prisme sociologique aux dynamiques démographiques : fécondité, mortalité et migration (Urbert GERARD, Victor PICHE 1995 : 5).

³ Elle désigne la *théorie sociologique* selon laquelle toute action sociale est figurable par le conflit d'acteurs sociaux (Georges SIMMEL 1992 : 203)

⁴ *L'Anthropologie politique classique* se définit comme une discipline particulière au sein de l'anthropologie sociale dont le but est de décrire et d'analyser les systèmes politiques propres aux sociétés estimées traditionnelles (Anne GLEONEC, Etienne TASSIN 2011 : 213).

⁵ *Le droit coutumier* se compose d'un ensemble de coutumes, d'usages et de croyances qui sont acceptés comme des règles de conduite obligatoires par les peuples autochtones et les communautés locales. Il fait partie intégrante de leur système socio-économique et leur mode de vie (OMPI 2016 : 2).

⁶ *La géopolitique locale* est une branche de la géographie qui étudie les conflits au sein d'un territoire donné entre plusieurs groupes stratégiques ou groupes d'intérêts (Philippe SUBRA 2016 : 336)

agricole créent des polémiques entre les éleveurs et les agriculteurs. Cette recherche se sert de l'anthropologie politique en ce sens qu'elle s'attachant à la description et l'analyse de l'institution traditionnelle qu'est la chefferie dans ses fonctions d'arbitrage et de gestion des conflits agropastoraux. Dans un autre angle, ce travail fait intervenir le droit coutumier en mettant l'accent sur les usages et les croyances qui sont acceptées comme des règles de conduite obligatoires par les peuples autochtones et les communautés locales de l'arrondissement de Bankim. La géopolitique locale y intervient aussi dans la mesure où pour décrypter les conflits locaux et ses rivalités politiques, Philippe Subra montre l'importance d'analyser la nature des acteurs en rivalité, la logique et les intérêts défendus par ces acteurs, les territoires dont ils convoitent ou défendent le contrôle ou l'usage, et leurs représentations géopolitiques. Ainsi, elle permettra d'analyser dans quelle mesure le contrôle de l'espace territorial et l'accès aux ressources naturelles locales peuvent être cause des conflits agropastoraux dans la localité de Bankim.

F- LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Les objectifs de recherche sont non seulement liés au problème identifié, posé plus haut, mais aussi aux hypothèses sus-évoquées. Ils se déclinent par ailleurs en un objectif général et des objectifs spécifiques.

1- Objectif global

D'entrée de jeu, la présente étude sur le règlement des conflits agropastoraux en prenant pour spécificité les chefferies de l'arrondissement de Bankim, vise à comprendre la problématique des conflits agropastoraux ainsi que les dynamiques et les insuffisances de la gestion traditionnelle de ces conflits.

2- Objectifs spécifiques (OS)

Dans le cadre de nos travaux, nous aurons pour objectifs spécifiques :

OS1- Déterminer la typologie des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans la localité

de Bankim;

OS2- Décrire les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits

agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim ;

OS3- Analyser les limites auxquelles est confrontée la chefferie traditionnelle dans sa gestion

des conflits agropastoraux ;

OS4- Analyser les conséquences de la persistance des conflits agropastoraux dans

l'arrondissement de Bankim.

G- LES QUESTIONS ET LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

En se situant dans le problème, nous avons formulé une question principale, constituée de quatre questions spécifiques et une hypothèse principale structurée de quatre hypothèses secondaires.

1- Les questions de recherche

Le problème ainsi identifié met en exergue une question principale autour desquels gravitent quatre questions spécifiques.

1-1- Question principale

Comment comprendre la récurrence des conflits agro-pastoraux dans l'arrondissement de Bankim ?

1-2- Les questions spécifiques (QS)

QS1 : Quels sont les conflits agropastoraux identifiables dans l'arrondissement de Bankim ?

QS2 : Quels sont les mécanismes traditionnels de règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs au sein de la localité de Bankim ?

QS3 : Quels sont les facteurs de la faible efficacité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agro-pastoraux dans l'arrondissement de Bankim ?

QS4 : Quelles peuvent être les conséquences des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim ?

2- Les hypothèses de recherche

Il y a une hypothèse principale qui génère quatre hypothèses secondaires.

2-1- Hypothèse principale

Les dynamiques endogènes et exogènes permettent de comprendre la persistance des conflits agropastoraux *dans la localité de Bankim*.

2-2- Hypothèses spécifiques (HS)

HS1 : L'arrondissement de Bankim est traversé par des conflits de nature agricole et pastorale.

HS2 : Pour venir à bout des conflits agropastoraux, les autorités traditionnelles font recours à la négociation, la sanction, ainsi que les moyens de prévention des conflits agropastoraux.

HS3 : La corruption et la gestion de l'espace sont les principaux facteurs de la fragilisation de l'efficacité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux.

HS4 : Les différents conflits entre agriculteurs et éleveurs impactent négativement sur la cohésion sociale et le développement de l'arrondissement de Bankim.

H- LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

1. Chefferie traditionnelle

Emile DURKHEIM (1897 : 1) soutient dans l'introduction de son ouvrage le Suicide que « *les mots de la langue usuelles comme les concepts qu'ils expriment sont toujours ambigus et le chercheur qui les emploierait sans une élaboration scientifique s'exposerait aux plus graves confusions* ». La définition des concepts est une étape très importante dans un travail de mémoire de sociologie. Ceci parce que les concepts sont ambigus et complexes ; bien plus, les concepts changent souvent de contenu, de consistance, même de sens d'usages et ils sont

polysémiques selon les disciplines. Comme le confirme Emile DURKHEIM (1986 : 34) une fois de plus : « *la première démarche du sociologue doit être de définir les choses qu'il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification* ». Il nous est donc fondamental de spécifier le sens dans lequel nous comptons utiliser les mots ou concepts clés sur lesquels porte notre travail afin d'éviter toute ambiguïté des expressions utilisées. Car comme le relève Jean-Marc ELA (2001 : 50) : « *la définition du cadre conceptuel ... est une étape cruciale de la recherche* ». Ainsi, les concepts clés de notre sujet de recherche sont : chefferies traditionnelles et conflits agropastoraux.

Selon Winnie Patricia ETONDE (2017 : 22), les chefferies traditionnelles peuvent être appréhendées comme un « *outil de transmission entre le pouvoir central et les populations locales* ». C'est une unité politique, soumise dans un territoire déterminé sous l'autorité d'un chef, car comme le relève Charles MBACK (2000 : 77) : « *La chefferie traditionnelle est d'abord une collectivité humaine établie sur une portion du territoire de l'Etat. Elle est ensuite le socle de l'exercice de ses compétences par une autorité justement dénommée chef traditionnel* ». Dans les théories générales de l'évolution culturelle, les chefferies se caractérisent par des formes permanentes et institutionnalisées de leadership politique (le chef), une prise de décision centralisée, une interdépendance économique et une hiérarchie sociale. Selon Claude RIVIERE (2000 : 133) :

Une chefferie est une entité politique et administrative représentant des communautés territoriales sur un territoire limité à base régionale, soumise à la domination d'un chef dont l'autorité ne repose plus uniquement sur la parenté (à la différence du clan), mais également sur le prestige, le sacré, une certaine coercition limitée.

Pour Mohamed YAKAN (1999 : 37), le Cameroun compte plus de 200 ethnies aux coutumes différentes les unes des autres. Ces ethnies sont regroupées en une structure de base qui est la « *communauté villageoise* » correspondant dans la réalité camerounaise à la chefferie traditionnelle. On ne peut parler de « *chefferies* » africaines sans admettre d'abord d'une part, que cette expression recouvre des réalités sociopolitiques extrêmement diversifiées, et d'autre part, que les formes du pouvoir politique qu'elles caractérisent sont rarement figées mais, au contraire, subissent des contraintes historiques, démographiques ou simplement écologiques qui font d'elles un centre privilégié du dynamisme social. Si elle est devenue tout à fait commune, cette expression a pour origine une attitude coloniale qui envisageait l'« *autre* » et qui visait à bâtir l'administration des territoires et des hommes.

Inventé par les pouvoirs coloniaux pour qualifier les formes d'organisation politique qu'ils ont trouvées sur place, le mot « *chefferie* » est devenu un mot courant du langage politico-administratif actuel. Les transformations induites par l'administration coloniale se traduisent par l'établissement de nouvelles relations d'allégeance. Il s'agissait surtout de construire progressivement des liens hiérarchiques entre chefferie et administration coloniale. L'une des manifestations de ces relations est, pour le colonisateur, de s'arroger le pouvoir de nommer les chefs, celui de créer les chefferies, et celui de les classer. Pour Michel PROUZET (1974 : 88), les autorités camerounaises vont essayer de préserver les chefferies tout en essayant de les adapter à l'évolution de la société à cause des services que celles-ci pouvaient leur rendre.

Les autorités traditionnelles peuvent être définies comme « tout individu ou groupe d'individus qui détenaient et exerçaient le pouvoir politique avant la conquête coloniale ainsi que les individus qui furent investis par cette dernière de certaines compétences analogues à celles qui étaient détenues par les gouvernants de la période précoloniale à laquelle sont venus s'ajouter artificiellement certains éléments nouveaux en vertu de la volonté des autorités coloniales » Jean-Pierre PABANEL (1985 : 190).

Dans le cadre de notre étude, la chefferie traditionnelle est vue comme une entité politique et administrative sur un territoire limite, et qui est issue de la période précoloniale. Dans ce sens, elle doit être considérée en tant qu'auxiliaire de l'administration coloniale mais aussi postcoloniale.

Ainsi, selon le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, les collectivités traditionnelles sont organisées en chefferies conformément aux dispositions du présent décret. La chefferie traditionnelle est organisée sur la base territoriale. Elle comporte trois degrés hiérarchisés suivants :

- 1- Chefferie de 1^{er} degré,
- 2- Chefferie de 2^{ème} degré,
- 3- Chefferie de 3^{ème} degré.

Dans l'article 3 : est de 1^{er} degré, toute chefferie dont le territoire de compétence recouvre celui d'au moins deux chefferies de 2^{er} degré. Ses limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un département.

Est du 2^{ème} degré, toutes chefferies dont le territoire de commandement englobe celui d'au moins deux chefferies de 3^{ème} degré. Ses limites n'excèdent pas en principe celles d'un arrondissement.

La chefferie de 3^{ème} degré, correspond au village et quartier en milieu rural, et au quartier en milieu urbain. Nonobstant les dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'autorité compétente peut classer une chefferie traditionnelle au 1^{er} ou 2^{ème} degré, en raison notamment de son importante démographique et économique. En outre, chaque chefferie porte la dénomination consacrée par la tradition. Toutefois, l'autorité compétente peut lui conférer, le cas échéant, une nouvelle dénomination. Conformément à l'article 6, toute chefferie traditionnelle est placée sous l'autorité d'un chef, assisté d'un conseil de notable, formé selon la tradition locale. Ainsi, c'est le chef qui désigne au sein du conseil, un notable qui le représente en cas d'absence ou d'empêchement. Le chef peut mettre fin à ses fonctions. Par ailleurs, les chefferies de 1^{er} degré sont créées par arrêté du premier Ministre, celles de 2^{ème} degré par le MINATD et celles de 3^{ème} degré par le préfet.

Les chefs traditionnels ont des fonctions multiples au sein de leur localité. Sous l'autorité du MINATD, les chefs traditionnels ont pour rôle de seconder les autorités administratives dans leur mission d'encadrement de la population. Selon l'article 20 du décret n° 77/245 du 15 juillet 1977, sous l'autorisation du MINATD, les chefs traditionnels sont notamment chargés de :

- 1- Transmettre à la population les directives des autorités administratives, et d'en assurer l'exécution ;
- 2- De concourir, sous la direction des autorités administratives compétentes, au maintien de l'ordre public et au développement économique, social et culturel de leur unité de commandement ;
- 3- De recouvrer les impôts et taxes de l'Etat et des autres collectivités publiques, dans les conditions fixées par la réglementation.

Indépendamment des tâches qui précèdent, les chefs traditionnels doivent accomplir toute autre mission qui peut leur être confiée par l'autorité administrative locale.

Par ailleurs, les chefs traditionnels ont une lourde mission en ce qui concerne la gestion des conflits agropastoraux tel que le précise le décret n° 78/322 du 3 Août 1978 portant institution des commissions pour le règlement des litiges relatifs aux limites des circonscriptions administratives des unités de commandement traditionnel.

Dans le cadre de notre travail, c'est une division de l'administration territoriale placée sous le commandement des chefs Tikar. A cet effet, nous nous intéresserons aux chefferies de deuxième et de troisième degré

2- Conflits agro-pastoraux

Dans le lexique des sciences sociales, Madeleine GRAWITZ (1981 : 83) affirme que le mot conflit est : « *l'opposition ou affrontement plus ou moins aigus ou violents entre deux ou plusieurs parties : nations, groupes, classes, personnes ou encore entre tendances, aspirations, motifs, à l'intérieur d'un même individu* ». De même, Julien FREUND (1983 : 65) définit le Conflit, comme étant un affrontement ou heurte intentionnelle entre deux êtres ou groupes de même espèce, qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile. En plus, Georges SIMMEL (2001 : 110) souligne que le « *conflit* » est un antagoniste entre individus ou groupes dans la société (ou entre société). Les conflits auxquels nous nous intéressons sont ceux dits agropastoraux qui désigne selon le dictionnaire Larousse, une exploitation, une activité professionnelle ou quelque chose qui est en lien à la fois avec l'agriculture, mais aussi avec la pratique de l'élevage.

En effet, il représente une contestation ou un sentiment contraire qui met en conflit les agriculteurs avec les éleveurs. Ils se distinguent par le caractère localisé (c'est-à-dire superposition territoriale d'intérêts contradictoires, rivalité entre espaces contigus ou proches), par la matérialité de leur support ou de leur objet d'intérêt, ainsi que par le fait qu'ils naissent à propos d'usage différenciés de l'espace André Torre et *Al.* (2010 : 12). Il s'agit ici des conflits ouverts dont l'existence est connue par les acteurs sociaux. Il s'agit par exemple d'une dispute entre deux individus ou d'une bagarre entre deux villages Sten Hagberg (2001 : 46) ; les disputes, dues aux dégâts dans les champs, à l'accès aux points d'eau et aux passages des troupeaux. Ces conflits ne se limitent pas seulement à des causes matérielles, les identités ethniques et les droits des citoyens sont aussi des enjeux. Les disputes entre individus ou familles se sont transformées en conflit violent entre communautés villageoises et, pire, entre groupes ethniques. Ce sont donc des conflits à petite échelle facilement identifiable et entre relativement un petit nombre de personnes et qui opposent les éleveurs et les agriculteurs.

I- LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Toute recherche sociologique obéit à une métrologie précise. C'est pourquoi ce cadre méthodologique comprend d'une part le cadre théorique et d'autre part les techniques de collecte des données.

1- Le cadre théorique

Le cadre théorique permet de comprendre les faits observables et rend compte de leur complexité. Edjenguèlè MBONJI (2005 : 22) souligne à cet effet que : « *les théories sont entendues comme des constructions d'idées et de concepts ayant l'ambition de rendre raison du réel de manière cohérente, que cette dernière soit le fait d'une vision d'ensemble ou d'un paradigme ou d'un principe d'unificateur* ». Ainsi, pour vérifier nos hypothèses, nous allons nous appuyer sur trois théories sociologiques. Il s'agit notamment de : la théorie des conflits, la théorie des négociations et la théorie des dynamiques sociales.

1-1- La théorie du conflit de John D. ROCKEFELLER

La théorie du conflit a été élaborée par Max Gluckman et John Rex (Royaume-Uni), Lewis A. Coser et Randall Collins (Etats-Unis), ainsi que Ralf Dahrendorf (Allemagne). Tous ces auteurs ont été plus ou moins influencés par Karl Marx, Ludwig Gumplowicz, Vilfredo Pareto, Georg Simmel, et d'autres pères fondateurs de la sociologie européenne. Selon John D. Rockefeller, cette théorie est la plupart du temps appliquée en vue d'expliquer le conflit entre les classes sociales, la lutte des classes du prolétariat contre la bourgeoisie ainsi que, pour les idéologies, capitalisme contre socialisme. La théorie essaie de réfuter le fonctionnalisme. En effet, il n'est pas question de considérer que les sociétés et les organisations fonctionnent de sorte que chaque individu ou groupe joue un rôle spécifique, comme des organes dans le corps. Il y a des hypothèses de base radicale (la société est éternellement en conflit, ce qui pourrait expliquer le changement social), ou de base modérée (la coutume et le conflit sont toujours mélangés). La version modérée tient compte du fonctionnalisme puisqu'elle accepterait ce même jeu négatif d'institutions sociales par partie.

L'essence de la théorie du conflit est mieux résumée par la structure de pyramide classique dans ce qu'une élite dicte des limites aux masses plus grandes. Toutes les positions, lois, et traditions principales dans la société sont conçues pour soutenir ceux qui ont traditionnellement été dans la puissance, ou les groupes qui sont perçus pour être supérieurs dans la société selon cette théorie. Ceci peut également être augmenté pour inclure la moralité de n'importe quelle société et par prolongation leur définition de déviance. Quelque chose qui défie la commande de l'élite sera probablement considérée déviante ou normalement répréhensible.

En résumé, la théorie du conflit cherche à cataloguer les manières dont ceux dans la recherche de puissance travaillent à rester dans la puissance. Dans la théorie de conflit d'arrangement, la classe sociale concurrente joue un rôle principal. La théorie du conflit postule que la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste du fait que chaque participant et ses groupes d'individus luttent pour maximiser leurs avantages. Ceci contribue aux changements sociaux comme les évolutions politiques ou les révolutions. Il s'en suit la catégorisation suivante quant aux manifestations de la théorie moderne du conflit :

- i) Concurrence : la rareté des ressources (argent, nourriture, matières premières, loisirs, partenaires sexuels, ...) augmente les situations de concurrence.
- ii) Inégalité structurale : des inégalités dans la puissance et la récompense augmentent dans toutes les structures sociales.
- iii) Evolution : ce brusque transfert du pouvoir résulte de conflits entre les différentes classes sociales.
- iv) Guerre : la guerre est unificatrice pour une population.

La mobilisation de cette théorie permet de comprendre les affrontements entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, les conflits entre ces deux catégories d'acteurs peuvent être analysés sous le prisme de la « concurrence ». La rareté des ressources, notamment les zones de pâturage et les terres cultivables dans l'arrondissement de Bankim augmentent la situation de concurrence et par ricochet de conflit entre agriculteurs et éleveurs.

1-2- La théorie de la négociation de Ira William ZARTMAN

Les travaux de Ira William Zartman dans « revue française de gestion » 2004/6 (n°153, p15 à 27), ont porté essentiellement sur comment « concevoir la théorie de la négociation en

tant qu'approche de la résolution de conflits économiques ». Selon lui, la négociation, comme mode de prise de décision, prend place lorsqu'il n'y a pas d'autorité et pas de prix déterminé pour l'échange de biens ou de services. En d'autres termes, on recourt à la négociation lorsque les parties sont « souveraines » et indépendantes de toute autorité supérieure (du moins en ce qui concerne le sujet de discussion), lorsque le seul mécanisme de prise de décision est l'unanimité des parties mises sur un pied d'égalité (même si chacun d'elle dispose d'un droit de veto), et lorsque les termes d'échange ou du partage des différents biens restent à déterminer. Dans ce cas, le prix n'est pas déterminé par le libre jeu de l'offre et de la demande comme dans une économie de marché, ou par décrets autoritaires comme dans une économie dirigée. Mais essentiellement par les différentes dimensions constitutives de la demande, incluant les enjeux de pouvoir, les intérêts de chacune des parties et la valeur des solutions alternatives. Ainsi, ce n'est pas la simple valeur fixée et la disponibilité des biens en question qui déterminent le prix, mais son évaluation par les parties en concurrence et leurs tentatives de changement et de résistance à ces évolutions.

Dans une négociation, à la différence de ce qui régit les forces du marché, le résultat doit pouvoir satisfaire les valeurs et les intérêts de chaque partie. En fonction d'un jeu de critères, chaque partie va essayer d'infléchir dans le processus de négociation. En cas d'échec, les parties se retireront simplement de l'accord. Ces critères de la demande font que le résultat est déterminé par l'évaluation subjective des parties et non par les forces cachées du marché. Ainsi les résultats négociés ne proviennent pas d'un équilibre défini extérieurement, mais de ce jeu entre deux « efforts de demande » des parties.

La transposition de la théorie de la négociation du champ économique au champ social en lien avec les conflits agropastoraux permet d'analyser et de montrer comment les chefs traditionnels procèdent pour résoudre les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs afin de satisfaire les deux parties et trouver une issue pacifique aux conflits. Elle permet également de comprendre et d'expliquer les raisons de l'échec de certaines tentatives de négociation et de résolution de conflits entre agriculteurs et éleveurs engagées par les autorités traditionnelles.

1-3- La théorie des dynamiques sociales de Georges BALANDIER

La dynamique sociale renvoie en sociologie, aux changements ou aux étapes successives dans l'évolution des faits sociaux. Elle permet d'envisager la société sous l'angle

de son évolution. Elle complète la notion de statique sociale. On retrouve le terme en 1853 chez AUGUSTE COMTE dans son livre *système de politique positive, ou traité de sociologie instituant la religion de l'humanité*, dont le troisième s'appelle *de la dynamique sociale*.

Le concept connaît une autre utilisation par plusieurs auteurs parmi lesquels Georges BALANDIER. C'est en 1955 que ce dernier précise la démarche scientifique dans son ouvrage intitulé *l'anthropologie appliquée aux problèmes des pays sous-développés*. Il privilégie l'approche dynamique des structures et des systèmes sociaux africains et la nécessité de tenir compte des résultats acquis par d'autres sciences. Il aborde la dynamique sociale dans une perspective particulière : l'analyse des sociétés dites sous-développées caractérisées par des processus de changements lents, il base ses travaux sur les méthodes extrêmes logiques. Il considère que chaque système social est instable et laisse cohabiter l'ordre et le désordre et qu'en conséquence, il faut interpréter les changements à travers les révélateurs de désajustement à savoir les conflits, les tensions, les crises. Une société parfaitement unie serait une société fermée dans laquelle rien ne peut bouger, une société morte. BALANDIER s'intéresse au phénomène de production et de reproduction d'une société. La société se produit continuellement. Chaque individu va jouer sur son environnement et contribuer au renouvellement de la société. Ainsi les faits historiques prônent que toutes les configurations sociales sont constamment en mouvement. Aucune société n'est soumise à vivre une longue permanence, une longue période d'autarcie. Georges BALANDIER (1971 : 10) peut remarquer que ce dynamisme prône d'avantage l'aspect d'une œuvre collective jamais achevée et toujours à refaire. L'objet de la sociologie n'est pas historiquement statique, mais présente des réalités « officielles et officieuses ».

Les études dynamiques ont pour but de corriger les théories structuralistes génétique et ethnologie qui fixes, établies dans un perpétuel présent. Il s'agit de restituer à ces types de sociétés une dynamique permanente. La société est définie par le model des figures qui marque une coupure par rapport aux représentations classiques. Ce sont des agencements vulnérables et problématiques des systèmes de relations réjouissant l'activité collective. L'ordre et le désordre y sont ensemble. Les orientations actuelles de la sociologie dynamiste sont perçues dans le sens d'une analyse multilinéaire. Dans cette conception, la notion de progrès est redéfinie. Elle n'est plus continue, ni nécessaire et répétitif. Il existe des éléments dynamiques à l'intérieure de chaque société. A ce titre, le développement ou la transformation n'est que le travail des éléments dynamiques qui existe à l'intérieur de la structure concernée. Ce que BALABDIER (1971 : 10) appelle « dynamique du dedans ». Toutefois, les éléments

qui viennent de l'extérieur peuvent modifier, ralentir ou étouffer les énergies internes. C'est la « dynamique du dehors ». Trois postulats sont à considérer dans l'approche de BALANDIER :

- 1- Les sociétés inscrites dans la dépendance sont affectées par leurs rapports avec les sociétés qui leur sont externes et cela au niveau de leur structures sociales, politique, culturelles et économique ;
- 2- Ces sociétés doivent par conséquent être analysées après repérage du « dynamisme du dedans » et leur « dynamisme du dehors » ;
- 3- Doivent également être prises en compte les interrelations de ces dynamiques.

La démarche de BALANDIER valorise les potentialités de chaque société, de déceler tout ce qu'une société recèle de peu visible, de latent et qui permet de comprendre que les formes visibles ne sont jamais ce qu'elles paraissent être ou ce qu'elles prétendent être. Elles s'expriment à deux niveaux au moins : un superficiel présente les structures officielles, l'autre profond assure l'accès aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social.

En s'appuyant sur cette théorie, nous essayerons d'expliquer et de comprendre les dynamiques endogènes (dynamiques du dedans) et exogènes (dynamiques du dehors) ou mieux encore, les facteurs de la rémanence des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

2-Les outils de collecte des données

2-1- Le type de recherche

Cette recherche est essentiellement qualitative. Ladite méthode naît du souci de mieux comprendre le sens qu'un individu attribue à sa vie et à son expérience. Jean Poupart, Aimélie COUVRETTE (1981 : 45) notait au sujet de cette méthode que : « *Si la force de la méthodologie quantitative réside dans sa possibilité de dénombrer des phénomènes, celle de la méthodologie qualitative pourrait provenir de sa capacité à explorer et à mettre en lumière les mécanismes de fonctionnement sous-jacents aux conduites sociales* ». À cet effet, dans le cadre de notre étude, nous utiliserons la recherche qualitative congruente à la spécificité de notre étude.

2-2- L'analyse documentaire

Par documentation, il faut entendre une collecte des données à partir des informations contenues dans les documents que nous avons consultés dans le cadre de notre projet de recherche. Le document renvoie d'après Del Bayle LOUBET (1986 : 102), « *à tout élément matériel ou immatériel, qui a un rapport avec l'activité des hommes vivant en société et qui de ce fait constitue indirectement une source d'information sur les phénomènes sociaux* ». Nous avons trouvé la documentation exploitée dans ce projet de recherche dans des bibliothèques, telles que : celle de l'UCAC, du cercle philo-psycho-anthropologie, et de la bibliothèque centrale de de l'université de Yaoundé I. Nous avons également eu recours à la documentation numérique. En effet, internet offre, de nos jours, aux chercheurs l'occasion d'entrer en contact avec une multitude de document auxquels ils n'auraient pu accéder par des approches classiques ou à travers des bibliothèques physiques. Plusieurs sites scientifiques, à l'instar de : Google Scholar, Cairn info et Mémoire online ont ainsi été consultés.

3- Les techniques de collecte des données

Madeleine GRAWITZ (2001 : 487) relève que le procédé par lequel on passe pour effectuer une recherche scientifique constitue le fondement même de celle-ci. Car c'est elle qui permet de mesurer la scientificité des résultats auxquels le chercheur parvient. Pour elle :

Malgré les difficultés que compte le fait que les sciences sociales appliquent à un objet humain des outils humains, une attitude scientifique est possible. Elle implique une démarche intellectuelle. (...) des manières de faire, qui pour n'être pas manuelle n'en représente pas moins des techniques, par la rigueur des attitudes qu'elles impliquent.

Si l'objet d'étude des sciences sociales est complexe, il est important d'utiliser les outils adéquats pour parvenir à cerner le fait étudié. Ainsi, nous allons procéder à la collecte des données primaires en utilisant les entretiens.

3-1- Les entretiens

Selon Madeleine GRAWITZ (2003 : 151), l'entretien est « *un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbal pour recueillir les informations en relation avec un sujet ou un thème* ». En ce sens, c'est un outil de collecte des données qui consiste à organiser une conversation entre un enquêté et un enquêteur. L'entretien se

distingue ainsi des autres méthodes d'enquête tant par le degré de liberté laissé aussi bien à l'enquêteur qu'à l'enquêté, dans les limites définies lors de la préparation de l'entretien. Dès lors, nous ferons appel à deux types d'entretiens pour donner plus de consistance à notre travail notamment l'entretien individuel et le focus group ou l'entretien de groupe.

i) L'entretien individuel

A partir d'un guide d'entretien semi-structuré comportant les aspects que nous aurons à aborder, nous allons recueillir de façon systématique des informations variées en réalisant les entretiens semi directifs auprès des chefs traditionnels de l'arrondissement de Bankim, les autorités administratives, les agriculteurs, les éleveurs et quelques membres des communautés locales. Ceci nous permettra d'obtenir et de réunir des informations et des connaissances approfondies sur le phénomène et la gestion des conflits agropastoraux dans cette localité par les chefs traditionnels.

ii) L'entretien de groupe

Encore appelé focus group discussion, l'entretien de groupe est un moyen de collecte des données très souple. Il nous servira à entrer en possession d'informations supplémentaire. Il sera question ici de réunir un groupe de 8 populations locales, constituants les mêmes caractéristiques, dans le but de faire ressortir des non-dits qui constituent en réalité la scientificité de cette technique. L'avantage de cet outil est qu'il permet de retirer le maximum d'information. D'autant plus que plusieurs informateurs sont confrontés en même temps.

iii) Echantillonnage

En procédant par une approche essentiellement qualitative, dont le but est d'apporter davantage des connaissances sur la gestion des conflits agropastoraux par les chefferies traditionnelles, nous avons opté pour un échantillon empirique dit de quotas. C'est une technique des choix raisonnés ou non probabiliste qui consiste à reconstituer un modèle réduit de la population étudiée présentant les mêmes caractéristiques que l'ensemble de ladite population. Dans cette optique, il n'est pas utile de prévoir un nombre très élevé de répondants, puisque pour Rodolphe GHIGLIONE et Benjamin MATALON (1991 : 50), « *la lourdeur de l'analyse rend difficile l'exploitation systématique d'un nombre important d'entretien* ». De plus, Stéphane BEAUD et Florence WEBER (2003 : 177) relèvent que : « *les entretiens approfondis ne visent pas à produire des données quantifiées et n'ont pas*

vocation d'être représentatifs ». Ce qui est important, c'est de s'assurer de la variété des personnes interrogées.

La présente étude sera réalisée sur une population constituée des chefs traditionnelles, des bergers des agriculteurs et des villageois qui sont les témoins de ces conflits. Nous avons interrogé au total 21 personnes ainsi qu'il suit : 04 chefs de village, 03 autorités administratives, 06 agriculteurs et 08 éleveurs. La sélection de nos acteurs sociaux se fera sans distinction de l'ethnie et de la religion. Mais en fonction d'instruction et de l'âge qui sont autant de caractéristiques différentes nécessaires nous permettrons de voir comment se gèrent les conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. La diversité des informations sera dans ce cas importante pour la variété des avis recueillis dans le souci de donner plus de crédibilité à notre travail.

Pour se rassurer de l'exhaustivité et de la justesse des personnalités retenues, une matrice d'échantillon a été développée. Le tableau suivant en donne une vue synoptique.

Tableau 1 : Matrice d'échantillon

Profil du répondant	Désignation	Effectif
Autorités traditionnelles	Chefs de village	4
Autorités administratives	Sous-préfet	1
	Délégué de l'agriculture	1
	Délégué de l'élevage	1
Acteurs/Cibles	Agriculteurs	5
	Eleveurs	8
Total		20

4- Les modes d'analyse ou de traitement des données

4-1- L'analyse de contenu

L'analyse de contenu sera la méthode utilisée pour dépouiller et interpréter les informations recueillies sur le terrain. En tant que technique de traitement des données en sciences sociales, elle « *représente l'application systématique d'un ensemble de critères clairement définis à une communication particulière ou à un ensemble de communications* » Bernard BERELSON (1952 : 155). Madeleine GRAWITZ (2001 : 573) définit l'analyse de contenu comme « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de communications, ayant pour but de les interpréter* ».

L'analyse de contenu s'applique à tout document parlé, écrit ou sensoriel. Cette phase de l'analyse des informations recueillies sur le terrain se subdivise en trois moments à savoir : la transcription, la catégorisation et l'analyse proprement dite.

i) La transcription

Il sera question pour nous de transcrire ou de reproduire intégralement par écrit les entretiens qui seront enregistrés à l'aide d'un magnétophone. En effet, les données et informations seront collectées sur le terrain par le truchement d'enregistrement lors des entretiens ou par consignation sur un support papier (qui constitue de ce fait notre journal de terrain), à partir des différentes séquences que nous aurons pu capter in situ.

ii) La catégorisation

Un travail de nettoyage de ces communications sera effectué en vue d'identifier les redondances, les répétitions et les expressions superflues. Par la suite, pour chaque communication, il s'agira de notifier l'appréciation des sujets face aux thématiques des entretiens. Cette étape qui suivra la transcription consistera essentiellement à regrouper les données par items, donc allant dans le même sens, en vue de permettre leur meilleure analyse. Ceci nous permettra non seulement de saisir en profondeur les informations recueillies, mais aussi de relever les occurrences dans les propos et les attitudes des personnes interrogées et observées.

iii) L'analyse

Le processus consistera pour le chercheur que nous sommes, à analyser en détail les communications des individus, des groupes ou institutions. Ensuite, de les présenter de manière à pouvoir comparer les résultats observés sur le terrain aux résultats escomptés lors de l'élaboration des hypothèses. Le but étant de déceler la réalité en profondeur et de « *traiter de manière méthodique des informations et témoignages qui représentent un degré de profondeur et de complexité* » Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT (1998 : 207). Plus spécifiquement, elle consistera à analyser qualitativement les communications des personnes interviewées, le contenu des documents collectés pour dévoiler les vérités scientifiques dans les méandres où elles se cachent.

4-2- La méthode de tri à plat

Le tri à plat est une méthode d'analyse de base des résultats pour une variable qualitative. D'après les informations webographique, « *le tri à plat est une opération consistant à déterminer comment les observations se répartissent sur les différentes modalités que peuvent prendre une variable à modalités discrète* ». Mieux, c'est un mode de traitement des données qui permet de lire, sur la base des questions posées et chacune en rapport aux attentes du chercheur, les résultats bruts (réponses ou opinions données) de la population étudiée.

5- PLAN DE L'ETUDE

Notre travail ne saurait être clairement explicite sans une planification logiquement et nettement structurée. C'est la raison pour laquelle nous l'avons scindé en quatre chapitres : Le chapitre premier porte sur la sociographie de Bankim et typologie descriptive des conflits agropastoraux. Le deuxième chapitre quant à lui, s'intitule les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits agropastoraux. Le troisième chapitre traite des limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels, et le dernier chapitre s'intitule les conséquences des conflits agropastoraux dans la localité de Bankim.

CHAPITRE 1^{er} : LA SOCIOGRAPHIE DE BANKIM

Toute réalité sociale qui se produit ne se fait pas d'elle-même par enchantement. C'est dans ce sens que Georges BALANDIER (1971 : 112) affirme : « *avant de considérer les démarches spécifiques de la sociologie du développement, il est nécessaire de préciser les conditions qui déterminent son efficacité scientifique* ». Le dictionnaire français Larousse définit donc la sociographie comme étant « *l'étude descriptive des réalités des faits sociaux* ». Ainsi, dans ce premier chapitre de l'étude, il est question de décrire notre milieu d'étude en s'attardant sur les données historiques (A), géographiques (B), ethnologiques (C) afin de montrer les typologies des conflits agropastoraux qui existent dans l'arrondissement de Bankim (D).

A- DONNEES HISTORIQUES

Les données historiques sont des informations sur l'étude et l'écriture des faits et des événements passés quelles que soient leurs variétés et leurs complexités. Il est donc important de présenter l'arrondissement de Bankim avant (1), pendant (2) et après la colonisation (3).

1- Bankim avant la colonisation

Tous les Tikar connaissent la légende qui explique la naissance de leur peuple à partir d'une querelle entre le chef ou « *balaka* » des Mboum (à l'Est de Ngaoundéré) et l'un de ses fils, appelé Klo, accusé d'avoir eu une relation coupable avec une des épouses du roi. Ayant été informé, le Balaka aurait dit à Klo : « *Tinkàlàje* », qui signifie « sors d'ici », condamnant son fils et quelques-uns de ses amis à une vie de vagabondage sur les hauts plateaux de l'Adamaoua. Avec le temps, le petit clan de Klo s'était multiplié et arrivé sur la rive gauche du Mbam, traversant le fleuve et avait envahi le l'espace des Tumu à Bankim pour les soumettre et s'intégrer à eux. A cet effet, André MAH (2020 :9) affirme :

Avant la colonisation, la vie politique était gérée par les chefs traditionnels et celle associative était animée par les notables. L'art et la culture étaient des principales activités qui occupaient les individus. Il y avait les conflits internes liés aux successions »

Ainsi, les premiers occupants de l'arrondissement de Bankim sont les Tikar, à eux se sont ajoutés les Nkwandja et les Mambila. Tous ont vécu en paix jusqu'à nos jours. En effet, les travaux de plusieurs auteurs dont ceux d'Eldridge MOHAMADOU (1986), David ZETLYN, Jean HUROT, Arnaud Mathilde, et Joseph Marie ESSOMBA (2000), attestent que les Tikar sont le premier groupe à s'installer dans la zone de Bankim.

D'après André MAH (2000 : 3) les Tikar que nous avons aujourd'hui viennent d'un métissage des peuples MBOUM venus de la zone de NGANHA au Nord - est de Ngaoundéré, et des TUMU (Twùmwù) qui furent les premiers habitants de la plaine Tikar. L'union des MBOUM (Tinkala) et des TUMU qui donna lieu à un brassage de cultures ne s'est pas faite sans heurts à la suite desquels des pactes de paix furent scellés. Il y eut un échange d'animaux sacrés, et c'est ainsi que le Chef TUMU devait garder la tradition et céder l'administration aux Tinkala.

Le deuxième groupe de population à occuper la zone de Bankim fut les Kwandja qui sont venus du plateau de Banyo. Selon les mêmes sources, il y a eu deux vagues de migrations Kwandja. La première vague qui date du quatorzième siècle fut simplement pour la recherche des terres fertiles, et la Plaine qui possédait des terres appropriées, des cours d'eau poissonneux, et une faune abondante, était une destination indiquée. La seconde migration Kwandja qui date du 19^e siècle fut sous la pression de l'expansion Peulh.

Le troisième groupe de populations à s'installer à Bankim fut les Mambila qui seraient venus du Nigeria. Pour Bernard BEEMSTER et al (1993 : 154), plus d'un million de Mambila vivent au Nigéria, contrairement à ceux du Cameroun qui sont nettement moins nombreux. Les Mambila affirment avoir eu des relations commerciales avec les Tikar de la Plaine, et leur curiosité fut frappée par la grosseur des produits vivriers que présentaient les Tikar. Et c'est là qu'est né le désir de venir s'installer sur ces terres fertiles. A leur arrivée comme ce fut le cas dans beaucoup de relations entre les communautés, des frottements eurent lieu dans la zone de piedmont Mambila (appelée NUON par les Tikar, et MEMAL par les Mambila), à la suite desquels des accords de paix furent scellés. Les luttes contre l'expansion peulh ont été l'occasion pour les deux peuples de se river contre un ennemi commun, et de consolider à cet effet la paix, la fraternité, et la tolérance entre eux.

1. Bankim pendant la colonisation

Selon le notable Guiawan, directeur du cabinet civil de la chefferie de Bankim (Entretien du vendredi 19 août 2022), l'arrondissement de Bankim a connu comme la plupart des localités du Cameroun, une double colonisation allemande et française. Si les Allemands annexèrent officiellement le Cameroun en 1884, ce n'est que quinze ans après leur installation dans le Sud qu'ils entreprirent l'occupation effective de la partie septentrionale du pays. De ce fait, Banyo dont faisait partie Bankim fut occupé par ces derniers en 1902. Toujours selon Guiawan les Allemands étaient des personnes violentes. Ils ont laissé comme héritage des bâtiments qui y sont encore de nos jours. Pendant la période française, les chefs traditionnels étaient chargés de la collecte des impôts. Selon Guiawan une fois de plus, les chefs du village étaient aussi chargés d'héberger les colons français en mission dans la localité, de les nourrir et de mettre des femmes à leur disposition. Ainsi, la route nationale n°6 a été créée par les français. On retient de leur passage l'apport de la culture du café dans l'arrondissement de Bankim. Bien que la plupart des peuples vivant dans l'Adamaoua aient souffert de la colonisation, dans l'arrondissement de Bankim, les Tikar n'admettaient pas cela. Au contraire, il est raconté avec fierté les exploits guerriers des ancêtres qui ont résisté à la colonisation. Aujourd'hui, il existe encore des fossés profonds qui encerclent certains villages, creusés comme des lieux de défenses contre les envahisseurs.

2. Bankim après la colonisation

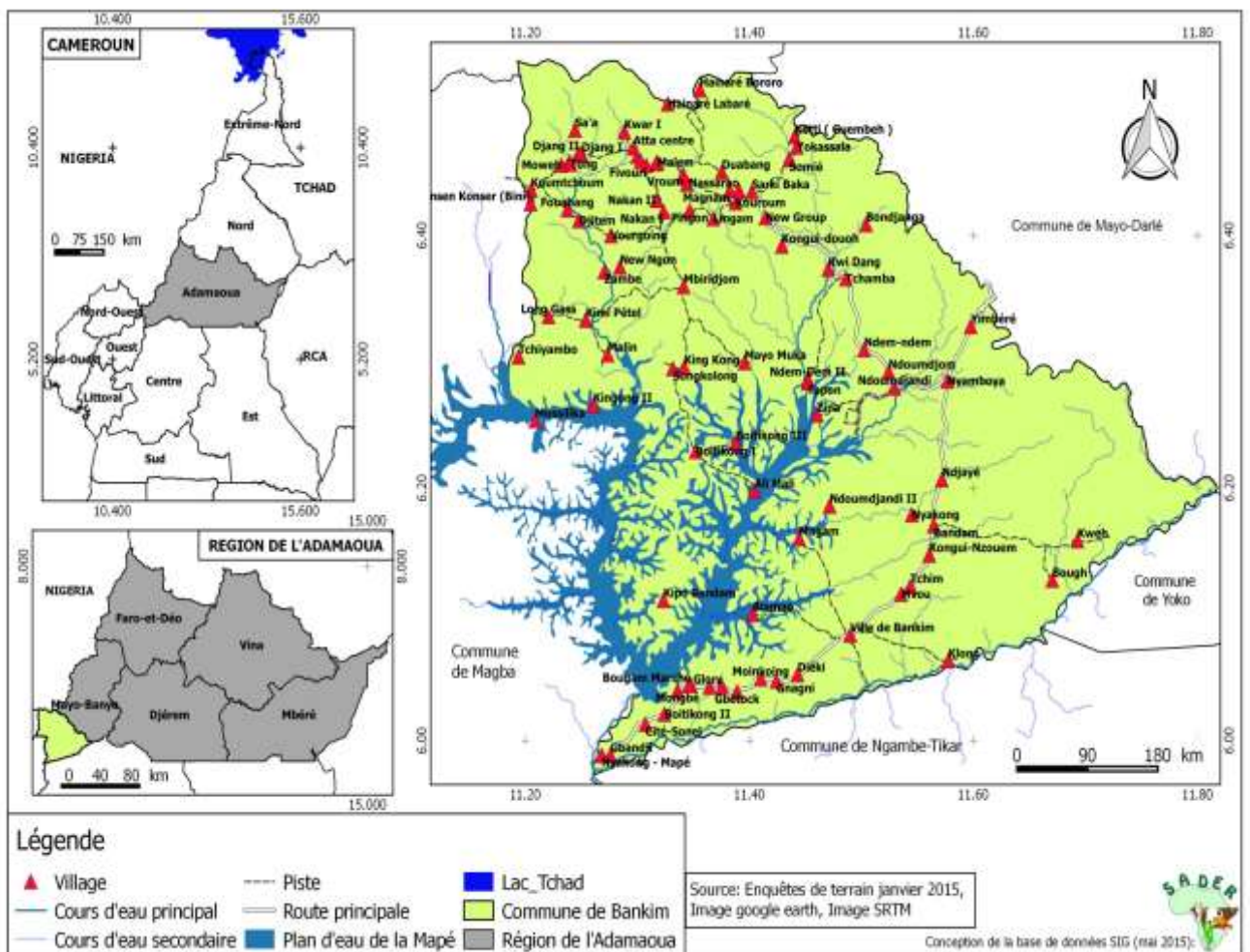
D'après les informations recueillies sur le terrain, la commune de Bankim a connu beaucoup de changements après la colonisation. C'est à partir des années 1960 et 1970 qu'il y a eu développement sur plusieurs plans :

- Sur le plan éducatif, les écoles primaires et secondaires ont été créées ;
- Sur le plan sanitaire, des centres de santé ont été ouverts dans cet arrondissement et certains villages ont été désenclavés ;
- Sur le plan économique, le centre agro-technique a été ouvert, ainsi que le poste agricole avec à sa tête le délégué d'arrondissement de l'agriculture et du

développement rural de même que le poste de l'élevage dirigé par le délégué d'arrondissement de l'élevage, des pêches et des industries animales ;

- Sur le plan administratif, la Commune de Bankim a été créée par décret n° 82/455 du 20 septembre 1982 entraînant l'éclatement de l'ancienne Commune de Banyo. La Commune de Bankim fait partie des 03 communes que compte le Département du Mayo – Banyo dans la région de l'Adamaoua. Elle a une superficie de 2700 km² et est limitée
 - Au nord par la commune de Mayo-Darlé ;
 - A l'Est par les communes de Ngambé Tikar et de Yoko dans la région du Centre ;
 - Au Sud par la commune de Magba dans la région de l'Ouest avec limite sur le fleuve Mapé ;
 - A l'Ouest par la commune de Nwa dans la région du Nord-ouest, et par la République Fédérale du Nigéria (limite sur les monts mambila sur une distance de 35 km).

Figure 1 : Localisation de la commune de Bankim



B- DONNEES GEOGRAPHIQUES

Une donnée est dite géographique lorsqu'elle fait référence à un ou plusieurs objets localisés à la surface de la terre. Cette partie, repose essentiellement sur présentation du cadre biophysique (1) et le milieu humain (2) de l'arrondissement de Mankim.

1. Cadre biophysique

Selon Aliou HAKIM (2016 : 3), « *la biophysique est l'étude des phénomènes physiques des constituants des êtres vivants et de l'action des agents externes physiques sur ces êtres vivants* ». Ainsi, le cadre biophysique de l'étude est essentiellement basé sur la présentation des éléments géographiques de l'arrondissement de Mankim, notamment le climat, le paysage, les sols, le relief, l'hydrographie et la faune.

1-1- Le climat

Le climat de la commune de Mankim est de type tropical humide. Il possède plusieurs caractéristiques. En effet, selon le *PCD*⁷ de Bankim (2015 : 50), il contient une zone de base, qui a une altitude variant de 500 à 800 m. La commune de Bankim présente, dans sa majeure partie, « *un climat de type équatorial humide et chaud, avec des températures moyennes de l'ordre de 23°C* » Hélène PELLERAY (1958 : 8). Il s'agit principalement :

- d'une saison de pluie qui va d'octobre à novembre ;
- d'une saison sèche de mi-novembre à mi-mars.

Les précipitations moyennes annuelles sont de 1700 mm d'eau. Son écart type est de 210,82 mm, la période d'août-septembre-octobre est celle qui connaît le plus de précipitation, avec des pointes pour le mois de septembre qui a eu une moyenne journalière de l'ordre de 291,78 mm Le nombre de jours moyen de pluie quant à lui se situe à 110,28 par an. Ainsi, en raison de sa spécificité, le climat tropical est favorable pour plusieurs cultures notamment le

⁷ Document qui définit la stratégie de développement des communes sur base des lignes d'orientation définies par le plan régional de développement. Il indique les objectifs des communes et les priorités de développement ainsi que les moyens à mettre en œuvre dans ce cadre.

maïs qui est la principale activité agricole de l'arrondissement de Bankim. C'est dans ce sens que Peyre DE FABREGUES (1979 : 6) affirme : « *le climat tropical humide qui n'est pas traditionnellement une terre d'éleveur mais d'agriculture* ».

1-2- Le paysage

Situé dans le prolongement de la plaine Tikar⁸ et dans une zone de transition entre la forêt et la savane, l'arrondissement de Bankim ne dispose que de rechutes de forêts fortement dégradées. A celles-ci se greffent d'autres unités écologiques, parmi lesquelles les *galeries forestières*, principalement le long des cours d'eau, les savanes arborées et arbustives dans sa majeure partie, les forêts denses humides, les savanes herbeuses inondées. Les espèces forestières bien qu'en net recul restent variées et comprennent encore entre autres les *kaya grandifoliola*, les *doussié pachiloba*, les *fraké*, les *talis*, les *lovoa trichiloides*, les *cholofoa exelsa*, l'*afzeria* (grandis et bipendensis), l'*aiélé*, l'*ézezan*. Bien que restant fourni, le couvert végétal de la commune de Bankim connaît de grandes menaces dues à la mise en eau du barrage de retenue d'eau de la *Mapé*⁹ qui a englouti des milliers d'hectares de forêt ; à l'effet destructeur des feux de brousse ; aux mauvaises méthodes culturales qui s'intensifient avec l'augmentation de la population ; à l'exploitation illicite des restes de forêts. Comme le souligne Jacques PIOT (1969 : 541) « *si les savanes Africaines sont revendiquées à la fois par les forestiers et les éleveurs en ce qui concerne la gestion de leur exploitation extensive, c'est bien parce que leur vacation est souvent difficile à définir* ». La savane arbustive est très importante pour l'activité pastorale car avec son tapis herbacé principalement graminéen, elle permet le libre déplacement des bergers et leurs animaux. De même, les arbres et les arbustes procurent aux animaux, en période difficile surtout, une partie de leur ration.

1-3- Les sols

Les sols de l'arrondissement de Bankim sont pour l'essentiel des sols ferrallitiques et hydro morphes, même si quelques nuances sont observées d'une zone à l'autre. On distingue ainsi :

⁸ *La plaine Tikar*, parfois appelée « Tikarie » est une vaste dépression adressée au massif du *Mbam* et adossée au nord aux conforts du plateau de l'adamaoua. D'une altitude variante entre 700 et 750m, elle est principalement parcourue par le fleuve *Mbam* et ses grands affluents, la *Kim*, le *Noun* et la *Mapé*.

⁹ Le barrage de retenue camerounais situé dans l'arrondissement de Bankim (région de l'Adamaoua, département du Mayo-Banyo), à 11 km au Nord de Magba, sur la rivière de la *Mapé*, il est destiné à réguler le niveau du fleuve *Sanaga*, afin d'augmenter la production d'hydroélectricité des barrages aval.

- Des sols limoneux argilo-sableux dans la zone de bas fond situées, notamment à l'ouest de Songkolong vers Koumtchoum, Atta, et dans la zone à l'intersection des villages Kongui, Nduoh, Somié, Mbonjanga. Ce type de sol est favorable à la culture des pommes de terre dans ces zones ;
- Des sols lettriques bruns dans les zones de savanes dissimilées dans le territoire de la commune. Les sols bruns sont en général de bons sols forestiers et offrent de bonnes potentialités agricoles ;
- Des sols ferrallitiques humifères sombres dans les zones des galeries forestières, qui sont favorables à la culture des légumes, de tomate et du maïs en saison sèche...

Même comme la côte alerte n'est pas encore atteinte, ces sols connaissent des dégradations très rapides avec les effets des feux de brousse, le surpâturage par endroit, et la mauvaise gestion des transhumances (les bœufs ne retournent plus dans leurs zones d'origine après la saison sèche et continuent à damer les sols humides).

1-4- Le relief

Selon le dictionnaire Larousse, le relief désigne l'ensemble des irrégularités (en creux ou en saillie) qui caractérisent la surface de la terre. Selon le PCD de la commune de Bankim, le relief de cet arrondissement est constitué essentiellement des plaines (plaine Tikar) avec des altitudes variant autour de 500 à 600 m. Sur le plan intérieur, on note quelques collines isolées qui le parsèment, et qui présentent des affleurements de granit, notamment dans les zones de Nyakong, Kimi Petel, Dieki. Dans la zone ouest en direction du Nigeria, on relève la présence d'une chaîne montagneuse (les monts Mambila qui culmine à 1662 m dans la zone de Hainare), et qui recèle des pitons basaltiques que l'on peut observer à partir des villages Songkolong, Atta, Somié, Kongui, Nduoh. La zone de piedmont présente des roches volcaniques qui témoignent certainement avec les autres collines et affaissements du relief d'un passé géologique mouvementé. Il conserve une place particulièrement importante, sur les terres les moins fertiles ou mal adaptées à l'agriculture (pentues, humides, caillouteuses...) où poussent une végétation que seuls les animaux sont capables d'y exploiter.

1-4- Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune de Bankim est constitué principalement de deux fleuves, dont : le *Mbam* qui longe les bords Est de la commune et qui est frontalier à la zone de Ngambé Tikar, et la *Mapé* qui fait office de limite avec la zone de Magba. A l'intérieur du bassin constitué par les deux fleuves ci-dessus cités, existent plusieurs rivières qui sont toutes de ces deux fleuves, entre autres le *Kwi*, le *Ngoum*, le *Ngwin*, le *Ngi*, le *Djwakar*, et leurs affluents. Il y a lieu de relever que l'essentiel de ces cours d'eau affluents du *Mbam* ou de la *Mapé* ont un régime irrégulier, ils tarissent en saisons sèches pour reprendre leurs cours normaux en saisons pluvieuses. On relève également la présence de plusieurs lacs (*Mbegou*, *Tantou*, *Houmtchie*, *Wouemi*, *Wui*, *Kongui*, *Nduoh*).

Il convient de noter par ailleurs que la mise en eau du barrage de retenue d'eau de la *Mapé*, construit en 1986 à des fins de régulation du débit d'eau du barrage hydro-électrique d'Edéa en période d'étiage, a entraîné la création d'un plan d'eau de 523 km² environ, dont près des deux tiers (380 km²) sont situés sur le territoire de la commune de Bankim. La création de plan d'eau a modifié le réseau hydrographique de base, et beaucoup de cours d'eau jadis affluents de la *Mapé* se jettent aujourd'hui dans les eaux de ce barrage. L'hydrographie est un élément important dans le secteur pastoral car l'eau représente une base de gestation sanitaire des bêtes. Les rivières dans cette commune servent de point d'eau pour l'abreuvement des animaux.

1-6- La faune

D'après le PCD de l'arrondissement de Bankim, du plan faunique, on assiste à la raréfaction des espèces, due à l'action conjointe des braconniers, des feux de brousse, et surtout à l'envahissement des forêts galeries, zone de repli des animaux par les eaux du barrage. Les espèces les plus couramment rencontrées sont entre autres : les singes, les biches, les hérissons, les antilopes, les reptiles, les rongeurs. L'hippopotame a été signalé jusqu'à un passé récent dans les eaux du *Mbam*, dans la zone de Mgbangji. Les informations, en ce qui concerne les effectifs de ces animaux, ne sont pas disponibles, compte tenu du fait que les inventaires fauniques et même floristique, n'ont pas été faits à ce jour. La population d'oiseau de la commune de Bankim est aussi riche que variée, et comprend des perdrix, des pintades, des pigeons sauvages, des oiseaux gendarmes, des chauves-souris entre autres. Il en est de même en ce qui concerne les insectes, étant donné que la zone présente à la fois les atouts de

la forêt et de la savane. Pour ce qui est de la faune aquatique, elle est également importante et diversifiée, résultant non seulement de la présence des fleuves poissonneux du *Mbam* et de la *Mapé* avec leurs nombreux affluents, mais aussi et surtout de la création du barrage de retenue de la *Mapé*. En effet, la mise en eau de ce barrage a entraîné le développement d'importantes ressources halieutiques qui ont attiré de nombreuses communautés de pêcheurs venant d'origine diverse. A ce jour, Bankim est devenu un important marché de poisson, où évoluent des commerçants venant des plateaux de Banyo, des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Littoral, du Centre et même de la république voisine du Nigeria. Ainsi, la faune est extrêmement importante pour l'environnement de la commune de Bankim. C'est une ressource naturelle essentielle, qui contribue au maintien des services écologiques des forêts et à la santé des écosystèmes de cette commune.

2. Le milieu humain

Le milieu humain est cette partie de la géographie humaine, « *qui s'occupe de fixer les types de groupement humains, les formes de leur activité, de leur habitat et de marquer leur extension dans l'espace* » André CHOLLEY (1940 : 87). Dans le cadre de notre travail, il s'agit ici de présenter les données démographiques, les besoins énergétiques et vitaux de l'arrondissement de Bankim.

2-1- Données démographiques

D'après les recensements de 2005, la commune de Bankim a une population estimée à 101551 habitants, avec une densité de 19 habitants/km². En utilisant le poids démographique ces groupes spécifique, dudit recensement :

- 10,7% de la population étant des nourrissons (0-35 mois) ;
- 16,9% de population étant la cible des PEV (0-56 mois) ;
- 6,3% de la population appartenant à celle préscolaire (4-5 ans) ;
- 23,4% de la population considérée comme celle d'âge scolaire dans le primaire (6 à 14 ans) ;
- 18,5% de la population représentant celle des adolescents (12 à 19 ans) ;
- 34,7% de la population considéré comme des jeunes (15 à 34 ans).

Tableau 2 : Répartition de la population de la commune de Bankim selon le lieu de résidence et selon certains groupes spécifiques.

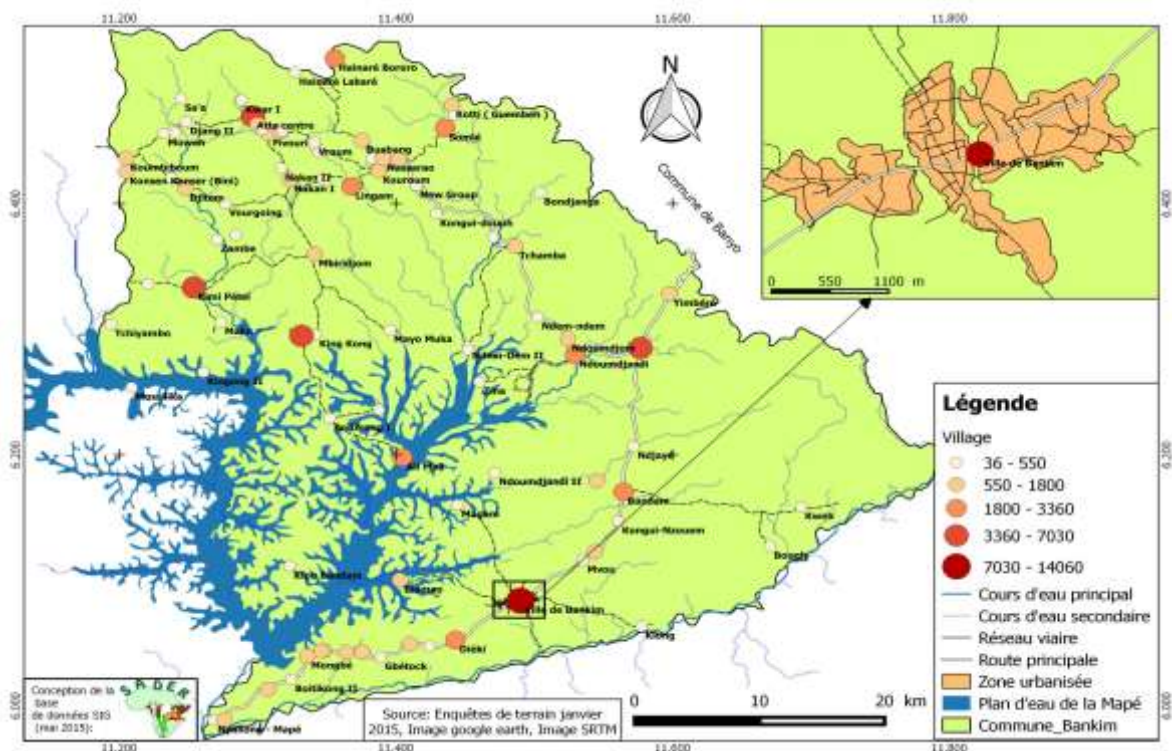
Groupes spécifiques	Urbain	Rural	Total
Hommes	6 964	41 026	47 990
Femmes	7 096	46 465	53 561
TOTAL	14 060	87 491	101 551
Nourrissons (0-35 mois)	1 504	9 362	10 866
Population cible des PEV (enfants de 0 à 59 mois)	2 376	14 786	17 162
Population d'âge préscolaire (4 à 5ans)	886	5 512	6 398
Population d'âge scolaire (6 à 14 ans)	3 290	20 473	23 763
Adolescents (12-19 ans)	2 601	16 186	18 787
Population des jeunes (15-34 ans)	4 879	30 359	35 238

Source : Résultats du diagnostic participatif SADER 2015

La population de l'arrondissement de Bankim est essentiellement rurale, en effet, sur un total de 101 551 habitants, 87 491 soit 86,15% vivent en zone rurale et uniquement 14 060 soit 13,84% habitants vivent dans l'espace urbain.

Cette population extrêmement jeune est dominée par les femmes qui représentent 52,74% (53 561) de la population totale.

Figure 2 : Répartition de la population de Bankim



Source : PCD de Bankim 2015.

Les Tikar sont le peuple autochtone de la commune de Bankim. Dans cette zone, se trouvent aussi d'autres tribus notamment les Nkwamdja et les Mambila. Les autres groupes qualifiés d'allogènes sont : les Bamiléké, les Foulbé, les Bamoun, les Banson, les wimbum et les Yamba.

2-2- Besoins énergétiques et autres besoins vitaux

« Un besoin est un sentiment de privation, de manque, parallèle à la notion de désir, que l'individu cherche à faire disparaître par la consommation d'un bien » Joëlle BONENFANT, Jean LACROIX (2012 : 3). C'est une demande exprimée ou latente, d'ordre individuel ou collectif. Les êtres humains sont animés par une palette très diverse de besoins. Il est important de souligner les manquements qui engendrent l'insatisfaction ou le besoin chez les habitants de la commune de Bankim. Selon le PCD de cette commune, il s'agit de :

- La difficulté d'accès à l'énergie électrique de qualité, à un environnement bien assaini et à des produits pétroliers de qualité ;
- L'inexistence du tissu macro-économique (usine, petites et moyennes entreprises) ;
- L'insuffisance des structures et personnels de santé ;
- L'insuffisance des structures d'encadrement et du personnel à l'agriculture ;
- L'inexistence de service spécialisé d'encadrement des orphelins ;
- L'inexistence du système de gestion des ressources naturelles ;
- La carence des structures offrant des services d'appui au développement des entreprises ;
- Le peu ou pas d'activité concernant la sensibilisation des populations sur la nécessité de protéger l'environnement ;
- L'absence d'éclairage public.

C- DONNEES ETHNOGRAPHIQUES

Selon le dictionnaire français Larousse, « l'ethnographie est une étude descriptive des activités d'un groupe humain déterminé (techniques matérielles, organisation sociale, croyances religieuses, mode de transmission des instruments de travail, d'exploitation du

sol, structures de la parenté) ». Ainsi, nous nous intéresserons ici à l'organisation sociale, le système économique et aux valeurs matérielles.

1. Organisation sociale

L'organisation sociale est en science sociale un processus de formation des structures sociales ayant tendance à réguler et ordonner les interactions sociales entre entités sociales. Cette organisation comporte ses propres normes sociales, formes de hiérarchisation et sa propre culture. Nous allons présenter dans cette partie, le système de parenté, l'organisation politique, ainsi que les institutions religieuses de l'arrondissement de Bankim.

1-1- Système de parenté

« *Comme dans la plupart des sociétés Africaines, la parenté Tikar est élastique* » Basile TCHIMI et al (1993 : 157). Elle s'étend sur plusieurs générations. On t'appellera frère, sœur, père ou mère suivant le lien qui te relie avec tes propres parents, les frères et les sœurs de tes parents et de leurs descendants. Cependant, certaines relations ne se créent que de mère en fils : ainsi, les « *me-ki* » (hommes notables) ne le sont que si leurs mères sont des princesses ; et les « *me-nlim* » (enfants sorciers) ne le sont que si leur mère est sorcière. Selon les Tikar, chaque enfant naît avec son « *totem* » (grenouille, chenille, serpent, araignée, etc...). Lorsqu'une femme est enceinte, tous se gardent à tuer les petites bêtes qui entrent dans la maison. Si une grosse chenille entre dans la case, la femme enceinte lui passe de l'huile de palme sur le dos. On n'écrase pas l'insecte, car on croirait tuer l'enfant qui est encore dans le sein de sa mère. Un lien symbolique unit les hommes au monde des animaux. Le système de parenté montre comment se fait la relation de consanguinité ou l'alliance qui unit des personnes entre elles dans l'arrondissement de Bankim.

1-2- Organisation politique

Selon André MAH (2014 : 8),

Quel que soit le royaume Tikar, l'institution suprême est le roi (désigné sous le vocal Mbouen ou Mveng ; Ntuo'on ou Tsimi) dont le pouvoir central

s'exerce de la capitale du royaume sur les chefferies de 2^e ordre dans les villages qui, à leur tour, exercent leur autorité sur les chefferies de 3^e ordre dans les hameaux.

Concernant la localité de Bankim, il s'agit d'une société fortement hiérarchisée. Selon André MAH (2020 : 8), les organes de gouvernement, répartis en pouvoir et contre-pouvoir sont :

- Le *Mveing* (Roi) ;
- La tante paternelle avec titre ;
- Les dignitaires (chef de 2^e ordre) ;
- Les princes avec le titre ;
- Les princesses avec titre ;
- Les sous-princes ou neveux (fils des sœurs du roi) ;
- Les grands dignitaires (les notables qui constituent le conseil du Roi) ;
- Les épouses royales ;
- Les serviteurs du Roi avec titre.

1-3- Institutions religieuses

Les religions pratiquées dans la commune de Bankim sont le christianisme et l'Islam. Parmi les chrétiens, il y en a qui restent très attachés aux pratiques traditionnelles, surtout aux cultes des morts et à la consultation du sort. Dans son séjour, Dieu est entouré d'ancêtres justes, bien qu'anonymes. Il est l'être suprême qui a toujours existé. Ses attributs sont sans nombre, car il est le Tout-Puissant, le créateur. Nous disons : «*Mbyimbyi pfo zom lè yum hwe* » (Dieu crée le ciel et toutes les choses). Dieu intervient par l'intermédiaire des ancêtres. Mais les vivants ont la possibilité d'obtenir des protections supplémentaires contre les mauvais esprits. Le désir de se « blinder » conduit l'homme à la recherche des plantes médicinales et à la pratique de la sorcellerie. Le nom de Dieu est respecté. On ne le prononce que dans des circonstances vraiment sérieuses. Le culte rendu à Dieu n'est pas régulier : les Tikar lui adressent des prières surtout à l'occasion des grandes fêtes annuelles.

2. Système économique

2-1- Mode de production et utilisation du surplus produit

L'arrondissement de Bankim regorge plusieurs activités économiques notamment le commerce, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les activités de l'agriculture dans l'arrondissement de Bankim se développent grâce à la création du barrage de la *Mapé*. L'intensification de cette activité se fait à travers l'irrigation, au réaménagement du calendrier agricole, et aux nouvelles surfaces cultivées. Les productions agricoles portent principalement sur le maïs, le haricot, l'arachide, le manioc, le macabo, le taro, le bananier (plantain et banane douce), l'igname, l'ananas, le palmier à huile, le café robusta, le piment les fruitiers entre autres. L'agriculture se situe entre l'agriculture de subsistance et celle à but commercial. Quant à la pêche, l'augmentation en quantité de la production de pêche a permis aux populations de se convertir en pêcheurs. Cette activité est encadrée dans la localité de Bankim par les centres d'alevinage et de contrôle de pêche (CACP) et le MINEPIA. La pêche devient ainsi de plus en plus une activité du secteur primaire qui concurrence l'agriculture. En outre, terre d'élevage par excellence, Bankim est l'un des plus grands bassins de production de la viande bovine au Cameroun. Les animaux ont tellement prospéré sur le plateau que les bergers ont sollicité l'autorisation de s'y installer. Les produits bovins sont utilisés pour le commerce dans les points de vente collectifs, les fermes et au marché.

3. Valeurs matérielles : outils et instruments utilisés ou fabriqués par le groupe social pour s'en servir dans ses besoins vitaux

L'arrondissement de Bankim se présente à la charnière des aires instrumentales regroupant des familles d'outils aratoires fondamentalement différents. La production artisanale est riche et ancienne dans cette localité. L'aire de la houe qui recouvre les *Daba*, les houes à col, les houes à billonnage, s'oppose à l'aire de la houe droite. Ces deux grands ensembles illustrent des mouvements croisés de migrations et de diffusions d'éléments de cultures matérielles. Ces outils sont utilisés pour les pratiques agricoles. Dans ce sens, MAH André (2014 : 9) affirme que :

De l'extraction et de la réduction du minerai de fer, du cuivre, du zinc, du plomb et de l'étain, à la transformation et la fonte de ces métaux, le Tikar a mis au point un art de travailler qui lui a permis de produire les instruments d'un peuple conquérant : armes de guerre et de chasse (couteaux, lances, flèches, arbalètes, haches), armes de travail ou de commodité (houe, objet d'apparat comme les sceptres et les sièges royaux, mentonnière) ; et aussi de produire a beauté (statuettes, objets divers selon la technique de la cire perdue).

En outre, le bois et les peaux de bêtes permettent la fabrication des instruments de musique variés tels que les tambours et les tam-tams ; des objets à usage militaire notamment les carquois, les fourreaux et les boucliers ; de rituel comme les masques en bois, les peaux de panthères pour la tenue ou pose pied des rois ; ou de commodité tels que les lits, cuillères, assiettes, tabourets, mobilier, corne à boire, vêtements, sacs pour port de bébé, etc.

En plus, la céramique, à travers la transformation de l'argile, a permis l'essor d'une activité féminine. Il s'agit de fabrication de la poterie tels que les jarres et les urnes, de la production des pipes, la sculpture des statuettes et l'architecture avec la construction des cases d'abord en chaume, puis en brique de terre crue ou en terre cuite, ainsi que le blanchissement des murs. La vannerie a fourni dans l'arrondissement de Bankim, un mobilier diversifié en bambou, rotin..., au moyen des techniques de tressage. Ces fabrications artisanales participent à l'amélioration des conditions de vie de la population de la localité de Bankim. C'est pourquoi André MAH (2014 : 9) affirme :

Bref, l'art et l'artisanat retracent la vie quotidienne dans les royaumes et chefferies Tikar. Ils ont d'abord une fonction et une signification dans la vie du peuple, et ensuite ils constituent une écriture. L'artisanat permet au Tikar de transformer son milieu pour améliorer ses conditions de vie ; l'art, signe de créativité, a non seulement la mission d'embellir la vie, mais encore, il est liturgie cosmique et langage religieux. L'artisan applique à la matière première de son environnement les techniques qui lui permettent de transformer son milieu. L'art transmet aux objets créés le message de vie et de beauté, langage propre à l'art, langage s'adressant à tous les aspects de la vie.

Après avoir présenté la sociographie de notre milieu d'étude, il est nécessaire de montrer les types de conflits entre agriculteurs et éleveurs qu'on retrouve dans l'arrondissement de Bankim.

D- TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX

Les quinze entretiens réalisés (quatorze entretiens semi-directifs et un focus group) ont révélé pêle-mêle huit types de conflit dans l'arrondissement de Bankim (cf. annexe 4). La première interprétation de ces informations brutes permet de ressortir six types de conflits à Bankim, répartis de la manière suivante dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Typologie des conflits dans la commune de Bankim

N°	Typologie des conflits	Verbatim	Nombre de fois	%
1	Les conflits liés à l'envahissement des champs par le bétail.	« Le type de conflit que nous connaissons ici est le conflit agropastoral » / « les conflits armés ou affrontement entre agriculteurs et éleveurs » / « les conflits agropastoraux qui opposent un éleveur et un agriculteur à travers les dégâts causés selon l'évaluation » / « quand on parle de conflit agropastoral, c'est celui qui oppose les éleveurs aux agriculteurs. Ce conflit est causé par le fait que les animaux envahissent les cultures des agriculteurs et les détruisent » / « les conflits que nous connaissons dans l'arrondissement de Bankim sont de type agropastoral. Ce sont ceux qui opposent les bergers aux agriculteurs suite à l'envahissement des champs des agriculteurs par les bêtes » / « les conflits que nous connaissons ici sont ceux qui opposent les éleveurs et les agriculteurs. Ils sont liés au fait que les animaux entrent dans les champs des agriculteurs et les détruisent » / « si on veut parler des types de conflit ici, ce sont les conflits entre éleveurs et agriculteurs »	7	19,44
2	Les conflits liés à la gestion de l'espace	« La conquête de l'espace agricole et pastorale » / « Les conflits liés à la gestion de l'espace. Les chefs donnent parfois les mêmes terres aux agriculteurs et aux éleveurs » / « non-respect du zonage »	3	8,33
3	Les conflits liés à l'implémentation des champs auprès des bergeries	« Les conflits liés à la création des champs pièges. C'est-à-dire la création des champs à côté des bergeries » / « parfois, ce sont les agriculteurs qui sont à l'origine de ces conflits car ils font les champs à côté des postes de transhumance » / « nous avons aussi le type de conflit lié au fait que les agriculteurs font les champs dans les zones de pâturage et lorsque les deux acteurs ne s'entendent pas pour mettre les fils barbelés autour de leurs espaces, ça crée le conflit entre eux » / « ils sont liés au fait que les agriculteurs font les champs auprès des bergeries » / « les agriculteurs font souvent leurs champs auprès des points d'eau et des pistes de transhumance » / « les conflits agropastoraux ici sont liés au fait que les	7	19,44

		cultivateurs font les champs près de la bergeries » / « ce conflit nait du fait que les agriculteurs font les champs auprès des bergeries »		
4	Les conflits liés à des actes criminels sur les bergers et des animaux	« Les conflits liés au règlement de compte c'est-à-dire lorsque les agriculteurs trouvent les bêtes dans leurs champs, ils les tuent » / « la bastonnade des bergers par les agriculteurs. Quand les agriculteurs trouvent les bêtes dans leurs champs, ils s'en prennent aux bergers » / « l'envahissement des champs par les bêtes qui réveille les règlements de compte » / « ils sont aussi liés au fait que les agriculteurs pour empêcher que les bêtes entrent dans leurs champs mettent des pièges et aspergent le miel sur les plantes. Le miel assoiffe les animaux au point où ça les asphyxie » / « le vol des bêtes par les agriculteurs »	5	13,88
5	Les conflits liés à la divagation des bêtes	« La grande cause des conflits c'est lorsque les animaux envahissent les champs des agriculteurs » / « les conflits liés à l'envahissement des champs par les bêtes c'est-à-dire la dévastation des récoltes par les bœufs » / « les conflits qui lient l'agriculteur et l'éleveur c'est le type de conflit que nous connaissons ici dans l'arrondissement de Bankim. Ils proviennent de l'envahissement des bœufs dans les champs des agriculteurs. Les éleveurs entrent avec leurs animaux dans les champs alors que les cultures des villageois n'ont pas encore été récoltées. Les éleveurs sont sensés emmener leurs troupeaux loin en pâturage or ils pâturent toute l'année autour du village » / « ici à bankim, les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs naissent du fait que les éleveurs laissent entrer volontairement les bêtes dans les champs surtout les champs de manioc. Parce que selon eux, les feuilles de manioc favorisent la procréation des bœufs » / « les plus récurrents sont la destruction des champs par les bêtes » / « parfois, ce sont les bêtes qui entrent dans les champs des agriculteurs et détruisent les plantations » / « les types de conflits ici sont agropastoraux c'est-à-dire l'envahissement des bêtes dans les champs des agriculteurs » / « ce sont les éleveurs qui laisse les pistes de transhumance pour faire paître les animaux auprès des champs des	12	33,32

		agriculteurs » « La divagation des bêtes dans les champs des agriculteurs qui entraîne les mésententes entre les deux acteurs. Ceci entraîne aussi l’empoisonnement des bêtes par les agriculteurs »		
6	Les conflits liés à l’occupation des pistes de transhumance	« L’occupation des pistes réservées aux bétails par les agriculteurs, des couloirs de transhumance ou des points d’abreuvement des animaux » / « l’occupation des pistes de transhumance par les agriculteurs »	2	5,55
		Total	36	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L’interprétation du tableau 3 suivant regroupe ces six types de conflit en trois grandes catégories de conflit, réparties ainsi qu’il suit dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Les grands types de conflits agropastoraux à Bankim

N°	Typologie	Types de conflits	Nombre de fois	%
1	Les conflits de type pastoral	Les conflits liés à l’envahissement des champs par les bêtes (7 fois)	19	52,77
		Les conflits liés à la divagation des bêtes (12 fois)		
2	Les conflits de type agricole	Les conflits liés à l’implémentation des champs auprès des bergeries (7 fois)	14	38,88
		Les conflits liés à l’occupation des pistes de transhumance (2 fois)		
		Les conflits liés à des actes criminels sur les bergers et animaux (5 fois)		
3	Les conflits liés la gestion de l’espace	Les conflits liés à la gestion de l’espace (3 fois)	3	8,33
		Total	36	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L’analyse sociologique du tableau 4 ci-dessus montre que les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont davantage de type pastoral (52,77% d’occurrences) qu’agricole (38,88% d’occurrences). Après identification et classification des conflits agropastoraux observés dans l’arrondissement de Bankim, il est dès à présent question de passer à la phase d’analyse. La section B du présent chapitre se structure donc autour de la description et de l’analyse des

trois principaux conflits agropastoraux identifiés ici, à savoir : les conflits de type pastoral (1), les conflits de type agricole (2), les conflits liés à la gestion de l'espace (3).

1. Les conflits de type pastoral

Les types de conflit pastoral proviennent principalement de la mauvaise conduite des éleveurs lors du pâturage et de l'abreuvement de leurs animaux. Ce type de conflit a été cité 19 fois par les enquêtés. Ainsi, cette partie s'articule autour des points suivants : les conflits liés à l'envahissement des champs par les bêtes (1-1) et ceux liés à la divagation des animaux (1-2).

1-1- Les conflits liés à envahissement des bêtes dans les champs

Dans les villages où nous avons mené nos enquêtes, les agriculteurs ont signalé que la majorité des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont liés à l'envahissement des champs par les bêtes. Il s'agit ici des dégâts occasionnés dans les champs des agriculteurs par le bétail des éleveurs autochtones ou transhumants. En saison pluvieuse, la majorité des éleveurs est à la quête du bon pâturage qui est le plus souvent localisé dans les parcelles en jachères. Ces éleveurs, sachant bien que les pistes à bétail secondaire n'existent pas et que les jachères sont toujours entre les parcelles cultivées, n'hésitent pas de sortir de la piste à bétail pour atteindre ces pâturages. Ce qui favorise en l'occurrence les dégâts des animaux sur les parcelles de culture. Le résultat du comportement de ces éleveurs est plus tard ressenti par l'agriculteur sur sa production. Dans ce type de conflit, nous avons la destruction soit accidentelle ou délibérée des champs et les dégâts provoqués à travers les « champs pièges. Les déclarations de l'agriculteur Pierre WANDOP illustrent à cet effet le comportement des bergers :

Les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs naissent du fait que les éleveurs laissent entrer volontairement les bêtes dans les champs des agriculteurs, surtout les champs de manioc parce que selon les bergers, les feuilles de manioc favorisent la procréation des animaux (entretien du 20 août 2022).

Les dégâts engendrés par les troupeaux des pasteurs ont, en effet, rapidement pris une ampleur considérable. Le fait que les campements des éleveurs soient toujours installés à proximité des villages des agriculteurs pose un sérieux problème de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs. En effet, la fixation des éleveurs avec leurs animaux auprès des

agriculteurs a engendré la multiplication et la diversification des conflits sur les ressources naturelles et les territoires. Alors qu'auparavant les conflits étaient concentrés pendant la période de récolte à cause des dégâts sur les cultures. Nous assistons non seulement à leur étalement continu au cours de l'année mais aussi à l'augmentation de leur fréquence (Natali Kossoumna Liba'a, 2012). Les conflits liés aux dégâts champêtres en net progression ces dernières années sont au centre des préoccupations tant des agriculteurs que des éleveurs qui se rejettent les responsabilités. Ils représentent près de la moitié des cas évoqués à Bankim. Pour les agriculteurs cette situation résulte du refus délibéré des éleveurs de respecter les usages établis en la matière. Les éleveurs sont accusés de rester plus longtemps avec leurs animaux dans leurs territoires d'attache alors que les cultures des agriculteurs des villages voisins sont déjà bien développées. Les éleveurs sont en effet censés emmener le gros de leur troupeau en transhumance. Les agropasteurs reconnaissent cette situation tout en affirmant qu'ils n'ont pas le choix. Selon l'éleveur Abdoulaye OUMAROU :

Auparavant, la place des animaux était en brousse, mais maintenant, il est impossible pour un éleveur de s'éloigner de la route ou vivre seul en brousse à cause de l'insécurité. Nous ne pouvons même plus pâturer plus de 3 kilomètres des villages. Nous avons des problèmes avec tout le monde et nous sommes incompris partout où nous vivons. Les agriculteurs nous prennent pour les intrus et des malintentionnés. En brousse, nous sommes la cible des coupeurs de route et des sécessionnistes. C'est pourquoi nous sommes obligés de nous installer auprès des agriculteurs avec nos bêtes tout en clôturant notre zone de pâturage ((focus group du 21 août 2022).

Selon l'Association Mboscuda, l'insécurité dans la région de l'Adamaoua en général, fait des ravages parmi les éleveurs. « De 2015 à 2018, une enquête menée par Mboscuda révèle que 311 personnes ont été prises en otage, 29 ont été libérées suite à l'intervention des forces de défense et des comités de vigilance. 212 otages ont eu leur liberté après paiement d'une rançon pour un montant global de 2,1 milliards de francs CFA », a révélé Oumarou Sanda, secrétaire général national de Mboscuda, au cours d'une réunion organisée à Ngaoundéré, le 12 janvier 2019, révèle le trihebdomadaire régional L'œil du Sahel.

En effet, depuis plusieurs années, cette région de la partie septentrionale du Cameroun est prise en otage par des ravisseurs qui ciblent essentiellement des familles d'éleveurs, lesquelles sont généralement obligées de payer des rançons pour sortir leurs proches des griffes des kidnappeurs. Selon l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (APESS), ce phénomène est principalement le fait des incursions dans

cette partie du Cameroun des rebelles centrafricains de la Seleka et anti-balaka, qui sévissent le long des frontières que le pays partage avec la République centrafricaine.

1-2- Les conflits liés à la divagation des bêtes

La divagation des animaux occasionne beaucoup de litiges entre agriculteurs et éleveurs. Dans les localités que nous avons visitées, les agriculteurs ont signalé la divagation des bêtes comme source de destruction des cultures. Les éleveurs laissent en effet leurs animaux pâturer sans guide vers les champs. Pourtant, le phénomène de la divagation des bêtes est interdit par la loi notamment par le décret n°76/420 du 14 septembre 1976 en son chapitre 1 et son article 2 portant sur l'élevage des animaux domestique. Selon un responsable en service à la mairie de Bankim, pour une bête en divagation appréhendée par exemple, son propriétaire doit payer 2 000 FCFA par jour et au-delà d'un certain délai, ces bêtes peuvent être vendues aux enchères et les frais de vente reversés dans les caisses de la commune. Selon les déclarations d'Etienne YANGOUO : *« la divagation des bêtes dans les champs des agriculteurs entraine les mésententes entre les deux acteurs. Ceci entraine aussi l'empoisonnement des bêtes par les agriculteurs » (entretien du 20 août 2022).*

D'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain, ces dégâts causés dans les cultures sont la conséquence du manque de vigilance des bergers débordés par le grand nombre d'animaux. L'âge du berger et la pléthore de troupeau, sont aussi cités comme causes des incursions des animaux dans les cultures. Les dégâts les plus importants surviennent soit à la fin du mois de mai et mi-juin, et entre mi-septembre et mi-novembre.

2. Les conflits de type agricole

Les conflits de type agricole sont ceux causés par les agriculteurs. Ils résultent souvent de l'implantation des champs auprès des bergeries (2-1), de l'occupation des pistes de transhumance (2-2) et des actes de cruauté des agriculteurs sur les éleveurs et leurs troupeaux (2-3).

2-1- Les conflits liés à l'implémentation des champs auprès des bergeries

Les dégâts engendrés par les troupeaux des éleveurs ont en effet, rapidement pris une ampleur considérable. Il s'agit selon les termes utilisés par les éleveurs des « champs pièges »

ou « champs de provocation » près des bergeries, des cours d'eau ou des espaces réservés aux pâturages clôturés en saison de pluies. Ces champs sont considérés comme une provocation ou un piège pour les éleveurs parce qu'ils sont créés par des agriculteurs à des endroits quasi-inévitables par le bétail. En effet, le plus souvent, les cultures maraîchères cultivées au bord de l'eau ne sont pas clôturées. Dans ces zones de passage incontournables pour abreuver les animaux, les éleveurs n'arrivent pas toujours à contenir leurs animaux. Il s'ensuit, les piétinements fréquents des champs (manioc, arachide, légumes, ignames...) en bordure des cours d'eau par les bêtes qui vont s'abreuver. Nathali KOUSSOUMNA LIBA'A (2016 : 44) affirme à cet effet que :

Voyant leurs pâturages se réduire peu à peu devant l'avancée des emblavures de maïs, de manioc et d'igname, les éleveurs réagissent par des mouvements de provocation en faisant passer délibérément leurs troupeaux dans les champs car ils arrivent difficilement à se discipliner, à tenir compte des blocs de culture et à ne pas faire de « hors-zone » à bétail

Les espaces agricoles s'accroissent considérablement, du fait des phénomènes démographiques mais aussi de la conversion de bon nombre de pasteurs en agropasteurs. C'est dans ce sens que l'éleveur Mbororo Idriss MOUSSA affirme : « *les pasteurs deviennent de plus en plus agriculteurs* » (*focus group du 21 août 2022*). A cela s'ajoute l'épuisement des sols, qui nécessite des changements fréquents et le défrichage de nouveaux champs, puis le phénomène d'abandon de la culture pluviale au profit de la culture en saison sèche. Cette dernière provoque des conquêtes permanentes des terres dans les zones de bas-fonds qui constituent des espaces extrêmement vitaux aussi pour les pasteurs. Dans ces conditions, les éleveurs sont contraints, pour faire face à cette crise, de définir plus strictement les conditions d'accès aux ressources et de tenter de se faire reconnaître des droits territoriaux en créant des hameaux de culture. En plus, Ernest NJANKOUE ajoute que : « *les disputes croissent entre les agriculteurs et les éleveurs parce que les agriculteurs font des champs pièges c'est-à-dire auprès des zones de pâturage* » (*entretien du 19 août 2022*).

Force est donc de constater que l'idée de champs pièges ou champs provocation n'est pas seulement partagée au sein de la communauté des pasteurs ou des éleveurs mais également au sein de la communauté des agriculteurs dont certains membres reconnaissent de plus en plus la place de ces champs dans l'augmentation et la rémanence des conflits.

2-2- Les conflits liés à l'occupation des pistes de transhumance

Selon les informations collectées sur le terrain, les éleveurs estiment que la récurrence des dégâts champêtres causés par leurs bêtes, est liée à la restriction ou au non-respect par les agriculteurs d'un certain nombre de leurs droits reconnus par l'administration. Il s'agit notamment des couloirs de passage, des aires de repos et de parcage qui ont été systématiquement colonisés par les champs rendant ainsi périlleux le déplacement des troupeaux et la limitation des possibilités des animaux pour trouver des aires de repos. Certains bétails pastoraux de la localité migrent le long de routes établies pour accéder à l'eau ou aux pâturages lorsque la saison change. Il s'agit d'un processus connu sous le nom de « transhumance ». Ces migrations poussent parfois le bétail à entrer en contact avec des terres agricoles, des frontières nationales ou d'autres espaces où des conflits peuvent naître. Lors de notre enquête de terrain, les éleveurs se sont plaints de certains actes que posent, selon eux délibérément les agriculteurs, pour les amener à commettre des dégâts. De même, L'occupation des pistes de transhumance sont liés à la violation des limites de la piste à bétail par les agriculteurs. En augmentant la surface de son champ, l'agriculteur occupe l'espace défini pour la piste à bétail. Ce qui résulte au fur et à mesure sa largeur. Le désir d'accroître la production en agrandissant les parcelles n'est pas approprié puisque le problème de la baisse de la fertilité des sols est le facteur causal de la chute des rendements dans la commune. Selon un chef traditionnel Anatole NJOUWE, ce type de conflit est lié à : « *l'occupation des pistes de transhumance par les agriculteurs* » (entretien du 21 août 2022).). Dans le même sens, Adama HAMAN pense que : « *concernant l'occupation des couloirs de transhumance, les agriculteurs créent volontairement les champs auprès de ces espaces, ce qui entraîne l'envahissement des cultures par les bêtes* » (entretien du 19 août 2022).

Les pistes de transhumance sont donc au centre des conflits agropastoraux notamment lors de transhumances pour lesquelles les éleveurs ont besoin de passages pour pouvoir migrer avec les troupeaux à la recherche de pâturages ou pour accéder aux points d'eau. Ceux-ci sont de moins en moins accessibles et ouverts. Entre octobre et janvier, en effet, les champs de maïs qui ne sont pas encore récoltés compliquent les départs en transhumance, tandis qu'en juin, leur retour est empêché par les champs nouvellement semés.

La disparition de certains couloirs amène très souvent les éleveurs à emprunter les routes goudronnées et les pistes empruntées par les automobiles exposant ainsi les animaux et les autres usagers de la route aux accidents et donc à une autre amende liée à la divagation des animaux. En plus, les risques de dégâts champêtres sont toujours réels car les champs aux abords des routes ne sont pas clôturés et les paysans ne se privent pas des terres profondément remuées et fertiles des environs de ces pistes.

2-3- Les conflits liés aux actes de cruauté des agriculteurs sur les éleveurs et animaux

Les litiges entre les agriculteurs et les éleveurs sont aussi liés aux blessures et aux tueries des animaux ou des éleveurs causés par les agriculteurs dans les champs ou à leurs abords. En effet, les bergers abandonnent souvent les animaux seuls en brousse. Lorsqu'ils entrent dans les champs des agriculteurs et que ces derniers les y trouvent, à défaut de les conduire chez le chef du village, ils les attaquent à l'aide de bâtons ou d'objets tranchants à l'instar des machettes. Ce qui engendre des blessures sur les animaux. A ceci s'ajoute le vol des animaux qui est à la fois une cause et un effet des conflits violents. André MARTY et al (2010 : 40) affirment à cet effet :

De leur côté, les éleveurs se plaignent des actes quotidiens de cruauté que causent les agriculteurs sur leurs animaux. Les veaux sont souvent blessés ou tués aux bords des champs. Ces tueries de bétail peuvent facilement entraîner des risques sanglants de vengeance. Il se dessine à travers ces affaires de meurtre, de coups et blessures, et vols entre agriculteurs et éleveurs, un véritable affrontement interethnique.

Des agressions corporelles sont également exercées sur les bergers. En effet, lorsque les animaux sont guidés par les jeunes bergers et qu'ils commettent des dégâts, les risque d'être bastonnés par les propriétaires du champ sont élevés. Cette situation survient la plupart du temps lorsque le berger n'est pas connu du village ou lorsqu'il ne connaît pas l'agriculteur. Le contraire a été également signalé, c'est-à-dire le cas où les agriculteurs sont brutalisés par les bergers. Il en résulte parfois des conflits plus ouverts entre la communauté des éleveurs peuls et les populations locales notamment les agriculteurs. La localité a par exemple été le théâtre d'un conflit entre bergers et agriculteurs les 14, 18 et

24 Avril 2019 ayant conduit à des pertes en vie humaine. Les éleveurs étaient accusés d'envahir les champs pour faire paître leurs troupeaux, détruisant la production des agriculteurs.

3. Les conflits liés à la gestion de l'espace

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs relatifs à l'utilisation de l'espace proviennent de « *la conquête de l'espace agricole et pastorale* » affirme Odile HOUWAIN (entretien du 22 août 2022). Ils sont le plus souvent partagés entre nombreux utilisateurs, notamment les agriculteurs qui sont, dans la plupart des cas, détenteurs des droits fonciers. Les pasteurs ne semblent pas avoir dans cet arrondissement d'emprise fonciers stable sur les zones qu'ils exploitent et souvent le partage de revenu obtenu sur le puits engendre un conflit entre la fraction d'éleveurs ayant foré le puits et la population détentrice du droit foncier. A cet effet, André MARTY et al (2010 : 34) affirme que : « *le problème de gestion de l'espace, surtout la gestion des points d'eau est fréquente dans la localité* ». Le marquage de l'espace est une source importante de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Certains éleveurs citadins ont en effet marqué l'espace où ils pâturent leurs animaux avec les clôtures. Ce que les éleveurs prennent mal et y cultivent surtout dans les sites où les animaux ont été parqués pour bénéficier de l'arrière-effet de la fumure animale. En l'absence de consensus sur la clôture de ces champs à l'intérieur de ces espaces de pâturage clôturés, les dégâts sont fréquents et chacun rejette la responsabilité.

Cependant, ce n'est pas la saturation de l'espace qui est indexée par les éleveurs comme problème majeur, c'est plutôt l'organisation spatiale. C'est en effet la dispersion des cultures dans le terroir villageois qui pose un réel problème. Comme l'affirme Seidou HALADJI : « *ce n'est pas l'espace qui manque, mais son utilisation désordonnée par les agriculteurs et les éleveurs* » (focus group du 21 août 2022). Les éleveurs ont des difficultés de mouvement qui entraînent fréquemment des cas de destruction de cultures. D'autres litiges plus généraux portent sur les couloirs de passage. En toute réalité, les couloirs de passage et les lieux de pâturage ne sont plus respectés par les agriculteurs.

Les informations recueillies sur le terrain ont permis de d'élaborer une typologie de conflit. De ce fait, trois types de conflits agropastoraux ont été identifié dans la commune de

Bankim : les conflits de type pastorale (qui sont causés par les éleveurs), ceux de type agricole (lorsque ce sont les agriculteurs qui sont à l'origine des litiges) et les conflits liés à la gestion de l'espace et ces conflits ont été décrits. Les types de conflit étant connus, il faut dès lors s'appesantir sur l'analyse sociologique des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

CHAPITRE 2 : LES MECANISMES TRADITIONNELS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANLIM

D'une part, *le mécanisme traditionnel de prévention des conflits* peut être défini comme l'ensemble des mesures mis sur pied par les chefferies traditionnelles (de 2^{er} et de 3^{ème}) pour éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs. D'autre part, *le mécanisme traditionnel de gestion des conflits*, quant à lui peut être considéré comme le mode de résolution locale ou non conventionnelle des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces processus s'appuient sur des références aux coutumes¹⁰ qui sont fondées sur des normes¹¹ et des valeurs¹² perçues comme légitimes ou s'appuyant distinctement sur les instances traditionnelles mobilisant des règles. D'où la nécessité de présenter et d'analyser, dans ce deuxième chapitre de l'étude, les mécanismes traditionnels de prévention (section A) et de gestion des conflits agropastoraux (section B) dans l'arrondissement de Bankim.

A- LES MOYENS DE PREVENTION DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM

Les quinze entretiens réalisés (quatorze entretiens semi-directifs et un focus group) ont révélé dix-sept moyens mis en œuvre pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim (cf. annexe 5). La première interprétation de ces informations brutes permet de ressortir 18 mécanismes traditionnels de prévention des conflits à Bankim, répartis de la manière suivante dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Les mécanismes traditionnels de prévention des conflits agropastoraux à Bankim

N°	Mécanismes de prévention des conflits	Verbatim	Nombre de fois	%

¹⁰ Ensemble de règles qui ont été spontanément adoptées par des groupes de personnes qui se prévalent d'un usage constant

¹¹ Ensemble des règles de conduite qu'il convient de suivre au sein d'un groupe social.

¹² Elle constitue un idéal, c'est-à-dire une vision abstraite qui s'impose à tous comme une évidence, et que l'on respecte profondément.

1	Sensibilisation sur la procédure d'occupation des sols	« La sensibilisation des tous les acteurs du monde rural sur les procédures d'occupation des sols » / « la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur le respect des zones cultivables ».	2	6,66
2	Sensibilisation sur le respect des pistes de transhumance	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des couloirs de transhumance » / « la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur le respect des zones de transhumance » / « la sensibilisation sur l'importance du respect des couloirs de transhumance (...) et certains notable ».	3	10
3	Sensibilisation sur le respect du zonage	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des distances entre les champs et les bergeries » / « mise en place de ce qu'on appelle le zonage mais qui avait beaucoup impacté sur la zone agricole. C'est la séparation entre les zones agricole et pastorale ».	2	6,66
4	Sensibilisation sur la nécessité de cohabitation pacifique	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur la nécessité de cohabitation pacifique » / « sensibilisation lors des réunions des deux partis en insistant sur l'importance de la résolution à l'amiable et le vivre ensemble ».	2	6,66
5	Mise en place des clôtures autour des champs	« La mise en place des clôtures autour des champs avec l'appui des bergers qui aident les agriculteurs à protéger leur champ » / « Tout agriculteur doit clôturer ses champs pour éviter que les bêtes les détruisent » / « mettre les fils barbelés autour de leur espace » / « nous clôturons aussi les champs des agriculteurs ».	4	13,33
6	Animation pastorale	« L'animation pastorale (mise sur pied des causeries de sensibilisation entre éleveurs et agriculteurs) ».	1	3,33
7	Création des couloirs de transhumance	« Création des couloirs de transhumance ».	1	3,33
8	Répression	« Sanction sévère lors du règlement du conflit »	1	3,33
9	Le dialogue	« Le dialogue entre éleveurs et agriculteurs » / « nous prônons le vivre ensemble »	2	6,66
11	Le respect des coutumes	« Le respect des principes du village (donc la tradition, les règles ...)	1	3,33
12	La pratique du zonage	« Le zonage (c'est-à-dire définir les zones de pratique de l'élevage et de l'agriculture » / « éloigner les champs des zones de pâturages »	2	6,66
13	Sensibilisation	« Pour prévenir les conflits, nous faisons la sensibilisation » / « la sensibilisation des deux acteurs est la démarche mise sur pied pour prévenir les conflits » / « sensibilisation sur la pratique de l'élevage et l'agriculture »	2	6,66
14	Mise en place des fils barbelés autour des espaces	« Demander aux deux acteurs de clôturer leurs espaces avec les fils barbelés »	1	3,33

15	Le respect de la période de transhumance	« Sensibilisation sur l'importance du respect de la période de transhumance (période de saison sèche) »	1	3,33
16	La mise en place des enclos autour des bergeries et des zones de pâturage	« Nous faisons des enclos autour de la bergerie » / « nous faisons des enclos autour des bergerie ou des zones de pâturage »	2	6,66
17	Le suivi des animaux par des guide	« Nous faisons suivre les bœufs par un guide »	1	3,33
18	La construction des enclos autour des zones de transhumance	« Nous faisons des clôtures autour des zone de transhumance »	1	3,33
		Total	30	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'interprétation du tableau 5 ci-dessus permet de regrouper ces 18 mécanismes en trois grands types de mécanisme de prévention des conflits, répartis ainsi qu'il suit dans le tableau 6 suivant.

Tableau 6 : Les grands mécanismes de prévention des conflits dans l'arrondissement de Bankim

N°	Typologie	Mécanismes de prévention des conflits	Nombre de fois	%
1	La sensibilisation et la médiation	Sensibilisation sur la procédure d'occupation des sols (2 fois) Sensibilisation sur le respect des couloirs de transhumance (3 fois) Sensibilisation sur le respect des distances entre les champs et les bergeries (2 fois) Sensibilisation sur nécessité de cohabitation pacifique (2 fois) La sensibilisation (3 fois) Animation pastorale (1 fois) Le dialogue (2 fois) Le respect des coutumes (1 fois) Le respect de la période de transhumance (1 fois) Le suivi des animaux par des guides (1 fois)	18	60
2	Les actions d'aménagement et de construction	La pratique du zonage (2 fois) La création des couloirs de transhumance (1 fois) La mise en place des clôtures autour des champs (4 fois) La mise en place des fils barbelés autours des espaces (1 fois) La mise en place des enclos autour des bergeries et des zones de pâturage (2 fois)	11	36,63

		La construction des enclos autour des zones de transhumance (1 fois)		
3	Les actions répressives	Répression (1 fois)	1	3,33
		Total	30	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'analyse sociologique du tableau 6 ci-dessus montre que la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim se fait davantage par la sensibilisation et la médiation (60% d'occurrences) et par des actions d'aménagement et de construction (36,63% d'occurrences). Les actions répressives (3,33% d'occurrences) sont peu mobilisées dans la prévention des conflits agropastoraux dans la localité. C'est dans cette ordre d'idée que la section A du chapitre 2 de l'étude se structure autour des articulations suivantes : la prévention des conflits par la sensibilisation et la médiation (1), par les actions d'aménagement et de construction (2) et par les actions répressives.

1. Prévention par la sensibilisation et la médiation à Bankim

Les mécanismes de prévention des conflits agropastoraux par la sensibilisation et la médiation sont des structures mises en place sous l'égide des instances de gestion de ces conflits pour juguler la persistance des litiges entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim. Il s'agit notamment des instances paritaires, des comités locaux de résolution de conflits, des comités de gestion des ouvrages pastoraux et agricoles, des commissions mixtes regroupant les autorités administratives et traditionnelles. Ils mettent l'accent sur la sensibilisation pour instaurer une dynamique de concentration et de dialogue entre les acteurs en conflit. Ces structures privilégient non seulement la sensibilisation sur la gestion de l'espace, mais aussi celle sur le règlement à l'amiable pour une cohésion pacifique.

1-1- Le dialogue comme moyen préalable de prévention des conflits agropastoraux

La prévention durable des conflits agropastoraux nécessite plusieurs moyens notamment le dialogue qui constitue l'un, si non, le principal moyen de lutte et de prévention des conflits en général et des conflits agropastoraux en particulier. Il est au cœur des processus de

prévention des conflits, de médiation, de réconciliation et de rétablissement de la paix dans l'arrondissement de Bankim en général et entre les agriculteurs et les éleveurs en particulier. De même, « *c'est le dialogue entre l'éleveur et l'agriculteur que nous prônons ici* » affirme MOGHO Mamadou, chef du village Ngatti (*entretien du 21 août 2022*) qui nous explique que des séances de discussion et de négociation entre éleveurs et agriculteurs sont régulièrement organisées au sein de sa chefferie. Les agriculteurs et les éleveurs avec l'appui des autorités traditionnelles et administratives de cette localité ont pris conscience des pertes de vies humaines et matérielles et ont opté pour le dialogue pour une cohabitation pacifique. Selon les propos de Pabamé SOUGNABE (2000 : 53) :

Le comité se préoccupe de la prévention, mais quand un conflit surgit, le comité joue le rôle de médiateur entre les deux parties. Mais si la médiation échoue, le comité fait alors appel aux autorités pour qu'ensemble une solution soit trouvée. Le comité ne se substitue pas à la place des autorités pour amender. Les objectifs à atteindre sont entre autres : aider les agriculteurs / éleveurs à prévenir les conflits, qu'ils puissent régler leurs différends par le dialogue, améliorer la cohabitation entre agriculteurs.

Le dialogue est le plus souvent enclenché par plusieurs campagnes de sensibilisation. Il s'agit maintenant de s'appesantir sur la place des sensibilisations sur la prévention des conflits.

1-2- Sensibilisation sur le respect des couloirs de transhumance

Dans leurs prérogatives, les structures en charge de la gestion des conflits agropastoraux que sont les chefferies et les autorités administratives privilégient la sensibilisation sur la gestion de l'espace. Ainsi, cette sensibilisation est centrée sur le respect des couloirs de passage et lieux de pâturage par les agriculteurs et les éleveurs. C'est dans ce sens que Odile HOUWAIN, lors de notre entretien, affirme : « *la sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des couloirs de transhumance est le moyen utilisé pour la prévention des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim* » (*entretien du 22 août 2022*). De même, ce mécanisme se fait aussi à travers la conscientisation des deux acteurs sur le balisage de certains tronçons litigieux des couloirs de passage des animaux pour éviter la divagation des bêtes vers les plantations des agriculteurs, des champs et des bergeries. Les communications sont conçues pour atteindre les populations pastorales et agricoles. Elles se

font soit lors des règlements des conflits ou pendant les réunions des deux parties. Comme l'a souligné le chef de canton d'Atta DJOUWEE Anatole, ils font «*la sensibilisation sur l'importance du respect des couloirs de transhumance les jours du marché à travers mes mégaphones et pendant les règlements des conflits. Cette équipe de sensibilisation est constituée des délégués d'arrondissement de l'élevage et de l'agriculture, et de certains notables* » (entretien du 21 août 2022).

Ce moyen de prévention permet de sensibiliser les deux acteurs sur le respect des couloirs de transhumance.

1-3- Sensibilisation sur la procédure d'occupation du sol

Dans l'arrondissement de Bankim, les activités pastorales et agricoles dépendent des terres et des ressources naturelles contrôlées par les chefs traditionnels pour une bonne récolte et satisfaire les besoins alimentaires des troupeaux. Ces besoins se traduisent par une bonne occupation du sol, selon des techniques, des pratiques et d'une gestion spatiale dépendant d'une organisation sociale plus ou moins complexe. Selon Mike JOBBINS et al (2021 : 23) :

Les éleveurs et les agriculteurs dépendent des terres et des ressources contrôlées par l'Etat, même si ces terres ont été historiquement régis par des chefs traditionnels. Les réformes juridiques des lois sur le régime foncier peuvent être une méthode pour remplacer la concurrence à somme nulle pour les terres entre les agriculteurs et les pasteurs, avec des cadres réglementaires équitables et faciles à comprendre.

Les droits d'usage des sols sont distribués aux différents groupes sociaux par les chefs traditionnels de l'arrondissement de Bankim. Ces droits se sont construits par et pour les populations anciennes d'agriculteurs qui ont fondé des lignages au travers de titre de roi et/ou de chef de terre.

1-4- Sensibilisation sur le respect des distances entre les champs et les bergeries

L'élevage et l'agriculture sont dès le départ, peu intégrés dans le modèle de production. C'est dans le mode d'occupation de l'espace que le divorce est plus net. Les faiblesses observées dans la relation agriculture et élevage, et la mauvaise cohabitation entre les deux sont à rechercher avant tout dans l'histoire du développement de ces deux secteurs d'activités.

Pour l'agriculteur Etienne YANGOUO, « *la sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des distances entre les champs et les bergeries* » » (entretien du 20 août 2022) est le moyen mis en œuvre pour prévenir les conflits entre ces deux acteurs. Ils doivent à cet effet mener leurs activités loin des autres.

1-5- La sensibilisation sur la nécessité de la cohabitation pacifique

La prévention des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim passe aussi par la sensibilisation sur la nécessité de la cohabitation pacifique. En effet, cette sensibilisation des deux acteurs est un moyen efficace pour limiter ces litiges. Comme l'a signalé NDEAH Issa à ce propos : « *la sensibilisation lors des réunions des deux parties en insistant sur l'importance de la résolution à l'amiable et le vivre ensemble* » (entretien du 18 août 2022) aide les protagonistes à consolider leurs liens sociaux. Elle permet aussi aux agriculteurs d'accepter auprès d'eux les éleveurs, et aux bergers, de mieux s'intégrer dans les zones d'accueil.

1-6- L'animation pastorale comme moyen de prévention des conflits agropastoraux

Elle consiste à la mise sur pied des causeries de sensibilisation entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, les instances de gestion des conflits notamment les délégués d'arrondissement de l'agriculture et celui de l'élevage apportent significativement leur concours à la recherche de la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs en faisant l'animation pastorale. C'est dans ce sens que le chef de poste de l'élevage Albert TCHANGA affirme que l'un des mécanismes de prévention des conflits est : « *l'animation pastorale (mise sur pied des causeries de sensibilisation entre éleveurs et agriculteurs* (entretien du 20 août 2022). Leur contribution relève particulièrement de leur compétence en matière de pacification de la population agricole et pastorale. Pour Souleymane ALI SALEH (2020 : 98) :

Les acteurs, pour mener à bien ces sensibilisations doivent maîtriser les procédures en vigueur en matière de gestion des conflits liés à la mobilité pastorale et sensibiliser les populations dans ce sens c'est-à-dire les apprendre leurs droits et surtout les procédures de gestion des conflits. L'ignorance de ces procédures peut constituer un sérieux handicap pour les agriculteurs et les éleveurs.

Leurs actions consistent à réunir les agriculteurs et les éleveurs afin de les conscientiser sur la conduite à tenir et les mesures de prévention des conflits liés à l'agropastoralisme.

1-7- Le respect de la période de transhumance comme moyen de prévention des conflits agropastoraux

La transhumance dans l'arrondissement de Bankim s'organise autour des territoires. Les éleveurs utilisent de manière permanente l'espace de pâturage délimité soit proche de leur village soit de celui des agriculteurs. Cet espace intègre ce que Natali KOUSSOUMNA LIBA'A (2016 : 69) qualifie de « *territoire d'attache* » et dans les récoltes de culture pluviale lors de la saison sèche ainsi que dans les parcours de taille modeste qui s'y trouve encore. Ainsi, pour éviter les affrontements entre les agriculteurs et les éleveurs, il est exigé aux deux acteurs « *de respecter la période de transhumance* » selon un agriculteur. Cette action a aussi pour but d'assurer la protection des champs des agriculteurs. Selon Mahaman MOHA (2008 : 140) : « *lorsque la saison des pluies s'annonce, les nomades (éleveurs) quittent le Sud et reviennent chez eux, accompagnant les animaux qui séjournent quelques temps sur les terres qui doivent être prochainement mises en culture, afin qu'elles soient convenablement fumées* ». Pendant la saison sèche, les champs sont utilisés pour la vaine pâture pour l'alimentation et le parcage des animaux. Et en saison pluvieuse ces espaces sont libérés par les éleveurs au profit des agriculteurs.

1-8- Le suivi des animaux par les guides comme moyen de prévention des conflits agropastoraux

La spécificité des éleveurs mobiles impose de longs déplacements et une perpétuelle recherche de nouveaux pâturages. Cette spécificité du pastoralisme nomade pousse ses acteurs à élargir leur champ de relations sociales. Pour cela, les pasteurs doivent construire un système de relations sociales paisibles en mettant l'accent sur la bonne conduite des animaux afin d'éviter l'envahissement de ces bêtes dans les champs des agriculteurs. La déclaration de Moussa IDRISSE, éleveur de la ville de Bankim illustre cette action menée pour la prévention des conflits : « *ce que nous faisons ici c'est de faire suivre les bœufs par un guide* » (*focus*

group du 21 août 2022). Le suivi des animaux par un guide empêche la divagation des bêtes dans les champs et par conséquent, évite des éventuels conflits entre les deux parties.

1-9- Le respect des coutumes comme outil de prévention des conflits agropastoraux

Sur le terrain, le conflit n'est pas la seule voie ouverte aux acteurs confrontés à des divergences. Il n'est qu'un cas parmi tant d'autres systèmes de décision ouverte aux acteurs. Face aux problèmes, les instances chargées de gérer les conflits agropastoraux et les acteurs procèdent parfois par évitement qui consiste à empêcher l'émergence du conflit dans lequel les deux parties en présence mettent entre parenthèse leurs intérêts et surtout leurs pouvoirs propres dans le but de déclencher un processus de prévention unique et meilleure. Ainsi, les chefs traditionnels que nous avons rencontrés dans l'arrondissement de Bankim, ont affirmé que le respect des coutumes fait partir des moyens mis en œuvre pour prévenir les conflits agropastoraux dans cette localité.

En effet, le système foncier selon le droit coutumier met l'accent sur l'appartenance de la terre aux groupes sociaux. Les plus étendus sont les tribus, les clans et les lignages. A l'intérieur de ces groupes, les terres sont réparties entre les familles pour leur permettre de les exploiter. La collectivité à un droit de propriété et l'individu a un droit d'usage, de jouissance ou d'usufruit. L'occupation des terres dans l'arrondissement de Bankim se fait par l'autorisation du chef de jouissance et en payant les redevances coutumières. Donc, pour exploiter les terres dans cette commune, les pasteurs nomades et des agriculteurs se conforment à ces règles. Comme l'a souligné le chef du village Ngatti MONGHO Mamadou, les étrangers qui exploitent les terres dans l'arrondissement de Bankim se plient au « *respect des principes du village donc la tradition, les règles [...]* » (entretien du 20 août 2022).

2. La prévention des conflits par des actions d'aménagement et de construction à Bankim

Dans les espaces partagés, la gestion proactive des ressources en terre et en eau est essentiellement pour prévenir les conflits. Pour que cette pratique soit efficace, elle doit équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris des dirigeants communautaires

et les autorités traditionnelles. Car même les programmes de gestion bien définis peuvent s'effondrer lorsqu'ils ne sont pas respectés ou lorsqu'ils privent un groupe de ses droits. Les intervenants extérieurs peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la gestion participative en facilitant les consultations avec les représentants des pasteurs et des agriculteurs ou en fournissant une formation technique aux conseils locaux ou aux chefs coutumiers. Ainsi, la mise en place des clôtures autour des champs (1-1-) et du zonage (1-2), la création des couloirs de transhumance (1-3-) sont des actions qui contribuent à la prévention des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

2-1- La mise en place des clôtures autour des champs pour prévenir les conflits agropastoraux

La mise en place des clôtures autour des champs est un mécanisme mis sur pied par les instances de gestion des conflits agropastoraux pour juguler la persistance des conflits. Cette action a été citée plusieurs fois par les enquêtés. Dans leurs prérogatives, ces structures privilégient la prévention de ces litiges en mettant l'accent sur la construction des enclos afin d'éviter l'accès et la libre circulation des animaux dans les zones de culture. Elle consiste aussi à installer les fils barbelés autour des champs pour délimiter les zones agricoles ou d'élevage. Il s'agit d'un dispositif mécanique tissé, tressé ou soudé, qui empêche les animaux d'accéder à la zone menacée. Dans ce sens, le sous-préfet de l'arrondissement de Bankim affirme que le moyen mis en œuvre pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim est de « *demander aux deux acteurs de clôturer leurs espaces avec les files babelés* » (entretien du 19 août 2022). Ces fils barbelés sont constitués par un grillage à mailles hexagonales, carrées ou rectangulaires, fixé sur des piquets en bois, en béton ou en tube métallique.

2-2- La mise en place du zonage pour prévenir les conflits agropastoraux

Le zonage, sous l'une ou l'autre forme, est une composante importante de la planification territoriale dans le monde entier. Un zonage fait référence à la désignation d'utilisations permises, ou au contraire interdites, de certaines terres en se basant sur des zones

cartographiées qui séparent un ensemble d'utilisations territoriales d'un autre John SIDLE, 2010 : 208). En principe, le zonage consiste à identifier les utilisations les plus judicieuses étant donné les caractéristiques des sols et de l'environnement. En effet le zonage fixe un ensemble de règles pour l'occupation et l'utilisation des terres (habitat, élevage, agriculture, etc.) sur un territoire, et les localise sur des cartes. La demande croissante pour des ressources terrestres a obligé les nations à s'engager dans des politiques publiques de planification d'affectation des terres toujours plus poussées, pour réglementer l'utilisation du sol et de ressources, pour le bien-être des populations et de leur environnement physique, économique et social. Globalement vu, le zonage de l'espace agropastoral et la désignation des espaces exclusivement réservés à l'élevage reste une stratégie importante à la fois pour la sécurisation des activités pastorales et pour la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans bon nombre des zones dans le Mayo-Banyo plus particulièrement dans l'arrondissement de Bankim où les deux secteurs d'activité se rencontrent, l'approche de zonage s'est avérée un passage obligé dans la recherche d'un consensus autour du partage de l'espace. D'après notre entretien avec le délégué d'arrondissement de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale de Bankim, ils procèdent par *«la mise en place de ce qu'on appelle le zonage mais qui avait beaucoup impacté sur la zone agricole. C'est la séparation entre les zones agricoles et pastorales » (entretien du 18 août 2022)*. D'une perspective strictement pastorale, l'unité du zonage se manifeste notamment en saison de pluies, pendant le cycle végétal des cultures pluviales. L'existence des espaces complètement libres d'implantation de champ est une condition nécessaire pour assurer une alimentation rationnelle, libre de tout stress, et pour ainsi atteindre les paramètres zootechniques souhaités. En même temps, l'existence de ces espaces garantit que le bétail reste, pendant cette période, à l'écart des zones de culture, pouvant ainsi permettre à celle-ci de finir leur cycle sans perturbation en termes de dégâts par le bétail.

En saison sèche, le problème se pose différemment. Les animaux sont attirés aussi par les zones agricoles, du fait des réserves pastorales dans les bas-fonds, de l'accès aux points d'eau permanents, le pâturage post-récolte des champs, etc... Dans la commune de Bankim, c'est la culture pluriannuelle du manioc qui s'oppose à l'ouverture des zones agricoles aux troupeaux pendant la saison sèche. Il convient cependant de revoir les modalités de zonage et d'impliquer le plus systématiquement les populations concernées (agriculteurs et éleveurs) au processus. Cette approche permet d'aboutir à des zonages plus fonctionnels, qui pourra tenir compte d'un ensemble de critères auparavant peu considérés comme les besoins futurs en

terres fertiles, l'accès à des points d'eau permanents, les mises en défens nécessaires liés à la dégradation des pâturages, etc... afin de pallier les problèmes des champs pièges le long des couloirs de passage, la délimitation et le balisage de ces couloirs créent des situations moins ambiguës, rendant cette pratique plus difficile. Quant à l'utilisation des zones agricoles en saison sèche par le bétail, les règles à mettre en place pourraient être conçues de manière plus souple. Bon nombre d'éleveurs nous ont confirmé lors de notre tournée, que lorsque les bases de partage de l'espace entre éleveurs et agriculteurs sont saines et qu'il existe des règles conjointement convenues et réciproquement respectées, l'écartement des troupeaux des champs pérennes pose beaucoup moins de problèmes. Pour les cultures de manioc, la confection de clôtures, une pratique répandue à travers l'arrondissement de Bankim, est à promouvoir pour réduire les risques de divagation. Cette confection des clôtures consiste à « *mettre les fils babilés autour des espaces* » dit l'agriculteur Etienne YANGOUO (*entretien du 20 août 2022*). Au cas où cette possibilité d'accéder à la zone agricole serait accordée aux éleveurs, il serait cependant important qu'un dispositif de concertation sur les dates d'ouverture et de fermeture soit convenu.

2-3- La création des couloirs de transhumance pour la prévention des conflits agropastoraux à Bankim

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Bankim est le théâtre de conflits agropastoraux liés à la pratique de la transhumance par des éleveurs et leur bétail, en quête de pâturage et d'eau. Sur fond de raréfaction de ces ressources, les mouvements de transhumance tendent aujourd'hui à provoquer des conflits de partage entre éleveurs pastoralistes et agriculteurs sédentaires. Les affrontements entre communautés se sont parfois soldés par des pertes en vies humaines et en bétail, ainsi que de la destruction de cultures.

Afin de contribuer à apaiser les tensions et améliorer le climat social entre les communautés des zones de pratiques de la transhumance, la création des couloirs de transhumance, intervient comme le maillon manquant de la chaîne d'intervention de la problématique des conflits agropastoraux le long des corridors de transhumance.

Une des actions mener dans l'arrondissement de Bankim pour prévenir les conflits agropastoraux est « *la création des couloirs de transhumance* » selon les propos du chef de canton de Atta Anatole NJOUWE (*entretien du 21 août 2022*). Elle consiste à marquer de

manière visible les pistes de sortie, de rentrer et de circulation des bêtes. Ce moyen a pour objectif de circonscrire les espaces de mobilité des animaux et de limiter les pénétrations des animaux dans les champs et donc les conflits liés aux dégâts champêtres. Selon Natali KOUSSOUMNA LIBA'A (2016 : 58), cette activité vise à « *identifier avec tous les acteurs les couloirs qui arrangent tout le monde, de tracer les couloirs de passage et de marquer avec les haies vives et de définir les règles de d'utilisation des couloirs de transhumance* ». Cette action implique à la fois, les autorités administratives, traditionnelles, les agriculteurs et les éleveurs.

3. Prévention par des actions répressives à Bankim

La répression est une action de prévention des conflits agropastoraux qui consiste à appliquer « *une sanction sévère au coupable lors du règlement du conflit* afin d'en dissuader les autres » entre l'agriculteur et le berger selon le sous-préfet de l'arrondissement de Bakim (*entretien du 19 août 2022*), afin d'éviter le désordre et les différends entre ces deux acteurs dans le futur. Lorsqu'un dégât de la part des animaux est constaté, les dommages sont fixés en fonction de la valeur de ce champ (destruction et récolte). Après application des dispositions de l'arrêté N^o 58/MINAGRI du 13 août 1981 fixant les indemnités à verser aux propriétaires victimes de toutes sortes de destruction d'arbres fruitiers, cultures pérennes et vivrières par l'auteur des dégâts ainsi que le nombre de pieds de cultures détruits entrant en ligne de compte définis par les densités scientifiques. Ainsi, selon l'article 1^{er} de cette loi :

Toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières donne lieu à une indemnité versée au propriétaire par l'auteur des dégâts et calculée sur la base des tarifs suivants : Légumineuses (arachide, voandzou, soja, haricot etc.) - Jeunes : 30F/m² - Adultes : 50F/m² ; Céréales (maïs, mil, sorgo, riz etc.) - Jeunes : 30F/m² - Adultes : 50F/m² ; Tubercules (ignames, macabo ; taro, patate, manioc, pomme de terre etc.) - Jeunes : 50F/pied - Adultes : 80F/pied.

De ce fait, une forte amende amène les victimes à être prudentes dans l'avenir.

En somme, il est important de retenir qu'à la suite de l'Etat, les collectivités autonomes peuvent prendre des mesures pour diminuer les conflits agropastoraux sur leur territoire. Les mécanismes de prévention des conflits agropastoraux étant connus, il est important de présenter les instances qui sont chargées de résoudre les litiges entre les agriculteurs et les éleveurs.

B- LES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM

D'après nos enquêtes réalisées sur le terrain, quinze entretiens semi-directifs réalisés dont quatorze entretiens et une discussion de groupe ont montré six mécanismes chargés de résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim (cf. annexe 6). Mais avant de s'appesantir sur les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux à Bankim, il importe tout d'abord de préciser qu'en dehors de l'instance traditionnelle, plusieurs autres instances chargées de régler ces conflits existent dans l'arrondissement de Bankim. Nous commençons donc notre analyse par la présentation de ces différentes instances. La première interprétation de ces informations brutes permet de ressortir neuf instances chargées de régler les litiges entre les agriculteurs et les pasteurs dans la commune de Bankim répartir de la manière suivante dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Les instances de gestion des conflits agropastoraux à Bankim

N°	Mécanismes de gestion des conflits	Verbatim	Nombre de fois	%
1	Le règlement à l'amiable	« L'entente entre les deux partis » / « l'arrangement à l'amiable entre l'éleveurs et l'agriculteurs » / « l'entente entre les deux partis » / « l'éleveur et l'agriculteur (pour faire l'arrangement à l'amiable) » / « la première instance c'est entre nous éleveurs et agriculteurs » / « quand un conflit survient entre éleveur et agriculteur, le premier moyen c'est l'arrangement à l'amiable. Celui-ci se fait sur le terrain même »	8	17,02
2	Le tribunal coutumier	« Les chefs traditionnels et leurs notables » / « le chef traditionnel et son équipe » / « les chefs de village » / « les chefs traditionnels » / « le chef traditionnel quand il n'y a pas eu l'entente à l'amiable » / « les chefs traditionnels sont chargés de résoudre ces conflits » / « l'autorité traditionnelle » / « le chef du village au cas où l'éleveurs et l'agriculteur ne s'entendent pas » / « lorsque nous ne parvenons pas à trouver un terrain d'entente, le problème est transféré chez le chef du village » / « les notables désignés par le chef du village » / « les notables propriétaires des terres » / « les chefs de communautés (un	16	34,04

		problème qui se passe dans un quartier, c'est le chef de quartier le règle et s'il n'y a pas entente, le problème est transféré au niveau du chef du village » / « les chefs de quartier »		
3	La commission consultative	«L'instance prévu par la loi 78 qui est constituée du sous-préfet et sa suite » / « voir la loi 78 » / « une commission dirigée par le sous-préfet » / « la sous-préfecture » / « le sous-préfet et sa commission » / « la sous-préfecture et sa commission » / « le sous-préfet, le chef de poste de l'élevage et celui de l'agriculture » / « en cas de mésentente, nous saisissons les autorités administratives » / « les autorités administratives » ^{3/} « La procédure la plus légale c'est de déposer une plainte au niveau de la sous-préfecture ».	12	25,53
4	Les instances judiciaires	« L'instance juridique c'est-à-dire le parquet lorsque le problème n'est pas réglé au niveau de la sous-préfecture » / « la victime peut porter plainte au tribunal qui fera une descente pour une constatation » / « le parquet » / « l'autorité juridique » / « s'il n'y a pas un terrain d'entente au niveau du sous-préfet, le problème est envoyé au tribunal »	5	10,63
5	La sectorielle administrative	« La sectorielle (le délégué d'arrondissement de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale et celui de l'agriculture) » / « le chef de poste agricole et/ou le chef de poste vétérinaire »	2	4,25
6	Les forces de maintien de l'ordre	« La police et la gendarmerie » / « la brigade qui saisit par réquisition l'expertise du chef de poste agricole et de l'élevage » / « la gendarmerie »	4	8,51
		TOTAL	47	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'interprétation du tableau 7 ci-dessus permet de regrouper ces 8 instances en quatre types de mécanismes de gestion des conflits, repartis ainsi qu'il suit dans le tableau 8 suivant.

Tableau 8 : La typologie des mécanismes traditionnels de gestion des conflits

N°	Typologie	Mécanismes de gestion des conflits	Nombre de fois	%
1	Les mécanismes internes du village	Le règlement à l'amiable (8 fois)	24	51,06

		Le règlement auprès des chefs traditionnels (12 fois)		
		Les notables (2 fois)		
		Les chefs de quartier (2 fois)		
2	Les mécanismes juridiques	La police et gendarmerie nationale (4 fois)	23	48,93
		La commission consultative (12 fois)		
		Les chefs de poste agricole et pastorale (2 fois)		
		Les instances juridiques (5 fois)		
		Total	47	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'analyse sociologique du tableau 8 ci-dessus montre que la gestion des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim se fait davantage par le tribunal coutumier (51,06% d'occurrences) et par les instances juridiques (48,93% d'occurrences). C'est dans cet ordre d'idée que la section B du chapitre 2 de notre étude se structure autour des articulations suivantes : la gestion des conflits agropastoraux par le tribunal coutumier (1) et par les instances juridiques (2).

1. Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux

Il s'agit ici d'analyser les mesures prises par l'autorité traditionnelle pour rétablir une atmosphère de paix et de cohabitation pacifique entre les éleveurs et les agriculteurs sur leur territoire de commandement. D'après l'analyse des données de terrain, les agriculteurs ou les éleveurs sollicitent de plus en plus les mécanismes traditionnels pour la gestion des conflits agropastoraux. La décision de ces acteurs de choisir ce mode et instance de résolution de ce conflit ne se fait pas de manière fortuite. Si dans le premier temps la tendance majeure s'oriente vers la résolution à l'amiable, ils ont tendance à solliciter, dans un deuxième temps, l'instance auprès de laquelle ils espèrent obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage. Ce processus de choix dépend de ressources dont dispose le plaignant, à savoir son capital économique, son capital social et son capital culturel pour parler comme Pierre BOURDIEU. C'est dans cette ordre d'idée que cette partie présente l'arrangement à l'amiable (1-1) comme première instance de règlement de conflits agropastoraux, le règlement auprès de chef du village (1-2) en cas de dégâts importants, les notables et les chefs de quartier (1-3).

1-1- Le règlement à l'amiable dans le processus de résolution des conflits agropastoraux

Avant que les protagonistes ne saisissent l'instance traditionnelle, il y a souvent des tentatives de résolution par consensus, soit directement par les intéressés eux-mêmes, soit avec une tierce personne. Ce mécanisme a été cité huit fois. En effet, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ne sont plus sanglants. Bien que des services corporels soient parfois encore exercés sur les bergers ou les agriculteurs, de nos, ces conflits débouchent difficilement sur des émeutes. La plupart des règlements à l'amiable concernent les dégâts des animaux des éleveurs dans les champs non récoltés des agriculteurs. Les conflits sont donc parfois résolution entre les différents protagonistes sans que les autorités traditionnelles ne soient impliquées ou même avisées : le propriétaire de l'animal est invité à aller constater les dégâts.

La proximité géographique entre les deux protagonistes est sans doute un facteur déterminant dans la recherche et l'acceptation de négociation à l'amiable. En effet, plus les acteurs sont proches les uns les autres, mieux ils se connaissent et plus il est facile d'établir des responsabilités et d'engager des pourparlers en cas de conflits. Selon Natali KOUSSOUMNA LIBA'A (2016 :77) « *les éleveurs comme les agriculteurs affirment que les relations de bon voisinage qu'ils s'efforcent d'entretenir les poussent à régler l'affaire à l'amiable sans que les autorités traditionnelles soient impliquées ou, parfois même, informées* ». En dehors de l'activité pastorale et agricoles, les éleveurs et les agriculteurs ont en effet des relations étroites au quotidien. Ils se côtoient tous les jours le long des routes autour d'un verre de thé ou de la viande grillée, sur la place du marché, devant le moulin [...] Certains éleveurs aisés ont confié des mototaxis aux jeunes agriculteurs. La fixation des éleveurs auprès des agriculteurs a également permis la consolidation des relations d'échange et de complémentarité. En effet, les échanges étaient autrefois limités au troc entre produits d'élevage et produits vivriers, ou à la contrepartie entre fumure organique des champs et consommation fourragère de la vaine pâture. En plus, l'insécurité ambiante incite aussi les éleveurs à trouver auprès des agriculteurs du réconfort et de la protection. Tous ces facteurs contribuent à alléger les tensions qui surviennent et poussent chacun à accepter des règlements à l'amiable. Dans ce sens, Mahamadou HAMADOU affirme que : « *quand un conflit survient, entre éleveur et agriculteur, le premier moyen c'est l'arrangement à l'amiable et celui-ci se fait sur le terrain même* » (focus group du 21 août 2022).

Le plus souvent, le règlement à l'amiable se fait même sans compensation jusqu'à exagération. L'ampleur des dégâts est évaluée de gré à gré entre les deux parties et le montant

est décidé entre eux. Selon André MARTY et al (2010 : 87), trois situations peuvent alors se présenter en cas de dégâts sur le champ :

Soit le propriétaire du champ excuse le berger et cela peut aboutir à un non-paiement ; soit le propriétaire du champ demande à l'éleveur d'évaluer lui-même les dégâts et, dans ce cas, il accepte sans discussion le montant que le berger lui propose ; soit en fin, c'est l'agriculteur qui fixe le montant et une négociation s'engage. En général, l'éleveur rejette souvent le montant fixé par l'agriculteur, lequel, à son tour propose une somme beaucoup plus basse jusqu'à ce que les parties soient d'accord et le conflit est résolu.

Cette gestion à l'amiable permet aux protagonistes de consolider leurs liens sociaux que de s'engager dans des confrontations. Ce moyen de gestion implique la négociation qui est une activité qui met face-à-face deux ou plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des indépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable qui leur permettra de créer, maintenir, ou développer une relation. D'où l'importance de la théorie de négociation de Ira William ZARTMAN qui permet de montrer comment les acteurs procèdent pour résoudre les conflits entre eux afin que chacun soit satisfait. C'est dans cet ordre d'idée que Abass DAIROU dit : « *la première instance c'est entre nous les éleveurs et les agriculteurs. Lorsque nous ne parvenons pas à trouver un terrain d'entente, le problème est transféré chez le chef du village* » (focus group du 21 août 2022). Par ailleurs, il arrive parfois que les deux acteurs ne s'accordent pas sur les dommages à payer. A ce moment, le problème est transféré chez le chef du village qui le gère à son tour avec ses notables

1-2- Le règlement des conflits agropastoraux auprès des chefs du village

Au cas où les protagonistes ne trouvent pas un compromis, ils s'en remettent au chef du village. En effet, au niveau des chefs traditionnels la grande majorité des conflits agropastoraux ont eu pour médiateur les chefs traditionnels. Ces chefs traditionnels interviennent lorsqu'il n'y a pas d'entente entre les agriculteurs et les éleveurs Mbororo sur l'arrangement à l'amiable. Ils interviennent donc comme des juges au niveau local dont le rôle est non seulement de pacifier les conflits mais également de militer pour une collaboration et interactivité entre les éleveurs Mbororo et les agriculteurs dans la pratique de leurs différentes activités. La plupart des conflits portés à l'arbitrage du chef du village sont liés aux dégâts champêtres causés sur les pistes à bétail, au bord d'un point d'eau ou dans

l'espace de pâturage et sur les parcelles autour des villages ou au long de la route. Ce mécanisme de gestion a été cité seize fois par les enquêtés. En effet, la plainte se fait auprès du « *chef du village au cas où l'éleveur et l'agriculteur ne s'entendent pas* » dit Hamadou DAINA (*focus group du 21 août 2022*). Cette instance est privilégiée par presque tous les acteurs en présence. L'intervention de l'autorité traditionnelle survient lorsque les dégâts sont importants. Dans de tel cas, le constat est fait sur la parcelle le jour même où les dégâts se sont produits ou le lendemain. Pour Souleymane ALI SALEY (2020 : 80) : « *théoriquement, dès qu'une de ces autorités traditionnelles reçoit une plainte concernant les dégâts aux cultures, elle doit dépêcher sur les lieux une équipe composée des techniciens de l'ONDR et de ses conseillers pour constater les faits* ». Ceci pour ne pas amener les éleveurs à contester leur faute. Si le propriétaire des animaux ou son berger est identifier et s'il reconnaît les faits, il y a déjà un pas vers la négociation voire la réconciliation. La théorie de la négociation de Ira Wiliam ZARTMAN explique à cet effet l'importance de la négociation dans la procédure de gestion des litiges entre les agriculteurs et les éleveurs. Généralement, le propriétaire s'appuie soit sur l'inadvertance du berger, soit par exemple la destruction des enclos. Le constat se fait par le chef lui-même ou son représentant qui se rend dans le champ pour évaluer les dommages. Les rangées de cultures endommagées sont comptées. D'une manière générale, le processus de règlement du conflit auprès du chef du village suit un nombre d'étape donné. Chaque étape fait appel au sentiment, à la raison, comme elle rappelle les règles régissant la communauté et les usages en vigueur en la matière. Les parties en conflit sont écoutées, tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. Il arrive que, dans un premier temps, le chef du village donne la possibilité aux protagonistes de discuter et de négocier entre eux la somme à payer. Dans ce cas, il sera demandé à l'agriculteur de fixer le montant en argent du dommage. Ensuite, l'éleveur appréciera le montant sollicité, et de proposer son prix s'il juge la compensation trop élevée par rapport aux dégâts. Au cas où il n'y a pas d'accord, les notables vont arrêter un montant selon le coût des dégâts. Les deux acteurs vont s'entendre sur l'ampleur du dommage et la somme forfaitaire à verser sous la médiation du chef du village ou de son représentant. L'argent est remis au chef du village qui le transmet à la victime. Cependant, le chef du village peut recommander aux acteurs de se rendre à la police et à la brigade ou à la sous-préfecture après échec de résolution. Dans les faits, les chefs de village n'envoient le problème au niveau de ces instances que s'il est dépassé ou si l'éleveur et l'agriculteur n'arrivent pas à s'entendre. Le paiement des dommages causés par le bétail est donc au centre de la résolution des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels. Cette mesure est prise dans deux principaux cas. Le premier cas c'est lorsque le bétail fait

irruption dans les champs des agriculteurs et cause des dommages plus ou moins importants. Le montant d'argent payé est considéré comme une compensation des différents produits détruits dans les champs ; la consistance de ce montant est également fonction de la quantité des dommages produits. Le deuxième cas c'est lorsque les pièges dressés par les agriculteurs dans leurs champs hontent la vie des animaux. Ces agriculteurs sont parfois contraints à payer des sommes quelconques aux éleveurs en signe de dédommagement.

1-3- Les notables et les chefs de quartier dans la résolution des conflits agropastoraux

Les notables et les chefs de quartier sont au sein de l'arrondissement de Bankim des personnalités d'un rang supposé important, destinées à avoir un ascendant particulier et une influence prépondérante sur les autres membres de la société. Ils sont des auxiliaires des autorités traditionnelles dans le règlement des conflits entre les acteurs impliqués. Lorsqu'un conflit surgit, « *les chefs de communauté* » et *notables désignés par le chef du village* », selon Mohamed NDAN SANI (entretien du 19 août 2022), sont chargés de le résoudre. Selon Natali KOUSSOUMNA LIBA'A (2012 : 127) : « *plus du tiers des conflits nécessite l'intervention de l'autorité traditionnelle* ». L'intervention de ces instances survient lorsque les dégâts sont moins importants. La méthode privilégiée ici est le règlement par le biais d'une stratégie de conciliation. Ce sont des voies de résolution des conflits qui permettent aux parties en conflits de contribuer elles-mêmes à la recherche de la solution aux litiges. Dans de tel cas, les parties en conflit sont écoutées, tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. Un constat est fait sur la parcelle afin de trouver le coupable et évaluer les dommages. Si le propriétaire des animaux reconnaît les faits, il ne reste plus qu'à plaider pour une responsabilité involontaire et chercher à obtenir des circonstances atténuantes. En cas de désaccord, les notables ou chefs de quartier finissent par arrêter un montant selon le coût des dégâts.

2. Les instances judiciaires de résolution des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim

Ce mode de règlement fait appel aux instances de juridiction nationale. Il intervient lorsque les chefs traditionnels n'ont pas réussi à régler le litige. Ainsi, cette partie s'attardera sur la présentation des instances judiciaires qui sont : la commission consultative (2-1), la police et la gendarmerie nationale (2-2), les chefs de poste agricole et pastorales (2-3) et la justice.

2-1- La police et la gendarmerie nationale dans la résolution des conflits agropastoraux

La police et la gendarmerie interviennent souvent dans la gestion des conflits pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Leur intervention est sollicitée soit par l'une des parties en conflits ou les deux, soit par le sous-préfet, soit à leur propre initiative. Pour Natali KOUSSOUMNA LIBA'A (2016 : 83), le rôle assigné à ces instances « *est de sécuriser les citoyens et leurs biens. Pour ce faire, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative : en cas de conflit latents, ils font en sorte qu'ils n'éclatent pas et, en cas de conflits ouverts, ils s'interposent entre les belligérants pour minimiser les dégâts* » ces derniers ne font recours à aucune disposition constitutionnelle ou légale pour trancher les conflits. La sentence prononcée porte à la fois sur les dommages et intérêts à payer et sur amendes ne reposant sur aucune base légale dont arbitraires et excessives.

2-2- La commission consultative et la résolution des conflits agropastoraux

Il peut arriver qu'une partie soit satisfaite auprès de l'instance sollicitée et que le même conflit soit transposé ailleurs car le protagoniste perdant peut, à son tour, solliciter une autre instance d'arbitrage. Ainsi, en cas d'échec chez les chefs traditionnels, le problème est renvoyé auprès des autorités administratives. En effet, les instances officielles de règlement des litiges agropastoraux sont celles définies par le décret n°78/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux. Cette commission regroupe les représentant de toutes les structures et est constituée du sous-préfet qui est le président de la commission, et des membres qui sont :

- Un représentant du service des domaines (secrétaire) ;
- Un représentant du MINEPIA ;

- Un représentant du MINADER ;
- Un représentant du cadastre ;
- Un chef du village et deux notables ;
- Un agriculteur,
- Un éleveur

Cette commission est notamment chargée d'organiser l'espace rural en zone agricole et en zone pastorale. Elle inscrit le litige à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission dont d'élevage en fonction des besoins des populations et des exigences du développement. De même, elle est chargée de définir les modalités d'utilisation des zones mixtes. A cet égard, elle détermine l'époque de l'année où, compte tenu des conditions climatiques et du cycle des cultures, l'agriculture et l'élevage peuvent être pratiqués par alternance. Ces zones sont insusceptibles d'appropriation privée ; les exploitations ne peuvent y posséder qu'un droit d'usage saisonnier. Elle exerce aussi un contrôle permanent sur le terroir agropastoral en vue de s'assurer que les agriculteurs et les éleveurs respectent les délimitations des zones respectives, et règle les litiges agropastoraux.

Quand un conflit survient entre agriculteur et éleveur, la commission est en principe réquisitionnée pour évaluer les dommages. Après constat, la commission fournit aux autorités administratives un procès-verbal sur lequel figure la surface endommagée, la culture concernée, la taille des plantes, la production qu'aurait donnée la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme de la culture sur le marché au moment du dégât. C'est sur la base de ce procès-verbal que les membres de la commission au niveau de la sous-préfecture se fondent pour fixer les dommages. On y ajoute fréquemment les frais de plainte et éventuellement les frais de déplacement de la commission que les habitants appellent « *caution* ». Les sous-préfets n'interviennent qu'en cas de litiges risquant de créer des conflits sociaux violents pouvant mettre en péril l'ordre public dont il est garant.

2-3- Les chefs de poste agricole et pastorale et la résolution des conflits agropastoraux

Le délégué d'arrondissement de l'agriculture et du développement rural et celui de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale font partir des instances de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans leurs fonctions, ils ont pour mission de gérer les conflits susceptibles d'opposer les agriculteurs aux éleveurs. C'est dans ce sens que Albert TCHAGA

affirme que l'une des instances de gestion de ces conflits est « *la sectorielles (le délégué d'arrondissement de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale et celui de l'agriculture et du développement rural)* » (entretien du 20 août 2022). Ils sont membres de la commission consultative et sont chargés de constater les dégâts champêtres afin de réunir les preuves, et retrouver les auteurs des infractions en vue de trancher le problème en faveur de la victime.

2-4-Les autorités judiciaires et la résolution des conflits agropastoraux

Comme affirme Monsieur le sous-préfet de Bankim, une autre instance chargée de résoudre les conflits agropastoraux est « *l'instance juridique c'est-à-dire le parquet lorsque le problème n'est pas réglé au niveau de la sous-préfecture* » (entretien du 19 août 2022). Les autorités judiciaires étant éloignées des villages et sites où sont installés les bergers, elles ne sont pas très sollicitées car il faut aller à Ngaoundéré. De plus, les procédures judiciaires suivent un certain nombre d'étapes. Que des plaintes soient déposées au niveau de la brigade de gendarmerie ou au niveau de la justice, elles arrivent toutes chez le procureur de la république qui juge si l'affaire peut faire l'objet d'une procédure ou non. Selon la gravité de l'affaire, la procédure judiciaire est déclenchée. Le procureur de la république saisit un juge d'instruction qui instruit l'affaire avant que les dossiers ne parviennent chez le président de tribunal. Si un dossier est ouvert, les deux acteurs sont alors convoqués devant le parquet pour être entendu. A l'issue du procès, si les faits sont avérés, une peine de prison et une amende sont infligées au prévenu conformément aux dispositions légales fixées par la loi. Après avoir purgé sa peine d'emprisonnement, le détenu acquiert définitivement sa liberté.

De tout ce qui précède, il faut noter que les mécanismes de prévention des conflits agropastoraux permettent d'éviter toute sorte de litige entre ces acteurs et de maintenir la cohésion sociale dans cette commune. Faute de compromis, il arrive souvent des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs. Ce qui nécessite l'intervention des instances chargées de régler ces litiges pour que ces conflits ne dégénèrent point. Ces interventions circonstanciées n'amènent pas pour autant les protagonistes à dialoguer pour aplanir leurs différends. Ce qui nous amène à nous interroger sur l'analyse critique des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels.

**CHAPITRE 3 : LES LIMITES DES MECANISMES TRADITIONNELS DE
GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM**

Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux souffrent de plusieurs facteurs qui fragilisent son efficacité. Ainsi les quinze entretiens réalisés (quatorze entretiens et un focus group) ont révélé en pagaille neuf moyens qui freinent la gestion traditionnelle des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. (Cf. annexe 7). La première interprétation de ces informations brutes permet de ressortir dix limites des mécanismes de gestion des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim, répartis de la manière suivante dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Les limites des mécanismes traditionnels dans la gestion des conflits à Bankim

N°	Les limites à la gestion traditionnelle des conflits	Verbatim	Nombre de fois	%
1	L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels	« Ce qui nous dérange souvent, c'est que les décisions prises au niveau de la chefferie ne sont pas toujours respectées par les éleveurs. Si je prends mon exemple, depuis l'année passée, un éleveur devait me verser la somme de 50 000 FCFA pour compenser mon champ que ses bêtes avaient détruit, mais depuis là, il a fait une avance de 20 000FCFA et il ne veut pas me donner le reste de mon argent malgré de nombreuses relances»	1	3,84
2	Les limites liées à la gestion de l'espace	« Parce que les sols sont mal répartis. Il faut faire le zonage, c'est-à-dire répartir les sols en secteur d'activité » / « le non-respect de la procédure d'occupation des sols. La population s'accapare des espaces au mépris de la réglementation en vigueur. Pourtant, c'est le titre foncier qui certifie la possession d'un terrain » / « la mauvaise répartition de l'espace agropastoral » / « s'il y'a continuité de ces conflits, c'est parce que les éleveurs se déplacent vers les champs des agriculteurs pendant la période champêtre » « c'est aussi parce que les éleveurs mbororo laissent parfois sciemment leurs animaux dévorer la partie non récoltée des champs des	10	38,46

		agriculteurs » / « les conflits perdurent, à cause du non-respect des mesures de prévention. L'éleveur ne respecte pas le zonage et l'agriculteur fait les champs pièges » / « les conflits persistent, à cause de la négligence des éleveurs qui laissent les bêtes en divagation » / « le non-respect du zonage par les bergers qui usent de leur pouvoir financier et magique » / « il y a toujours conflit entre les deux parties, parce que les agriculteurs ne respectent pas le zonage » / « ce conflit persiste à cause de la cohabitation des deux acteurs. Il n'y a pas séparation entre les zones agricoles et de transhumance »		
3	Les conflits sont un phénomène social	« Les chefs traditionnels ne peuvent pas totalement stopper les conflits, parce que c'est indépendamment de leur volonté » / « comme on dit en juridiction, quel que soit la peine affligée à un bandit, il n'arrêtera pas le vol. Il y a toujours conflit, parce que c'est un phénomène social. C'est aussi parce que c'est impossible de mettre ou de prévenir les conflits. Donc il fait plutôt penser aux mécanismes efficaces de gestion des conflits. C'est un phénomène contemporain de l'existence humaine »	2	7,69
4	La corruption des autorités administratives et leurs auxiliaires	« Le pourboire » / « la corruption » / « il y a des chefs traditionnels qui ne sont pas honnêtes car ils prennent de l'argent chez les éleveurs pour trancher le problème à leur faveur. Ils sont partiaux » / « il y a toujours conflit parce que les chefs du village prennent de l'argent chez les acteurs et ne trouvent pas de solution par la suite » : / « c'est dû à la têtuesse des éleveurs et leur mépris. Ils ne respectent pas les consignes et les règles de gestion de l'espace. Ils préfèrent souvent que le problème soit transféré auprès de l'autorité administrative pour pouvoir monnayer à ce niveau » // « les agriculteurs de leur côté n'arrêtent pas de mettre leurs champs volontairement sur des zones de pâturage parce que lorsque les bêtes envahissent ces champs, ils sont beaucoup rémunérés » / « ce qui laisse la perpétuité de ces conflits, c'est la mauvaise gestion des conflits par les chefs traditionnels »	6	23,07
5	Les limites liées au mode d'élevage	« le mode d'élevage semi-extensif c'est-à-dire que les éleveurs laissent les animaux dans un petit espace »	1	3,84

6	Les inégalités sociales	« C'est dû à l'incompréhension ou l'orgueil de l'éleveur. L'agriculteur est souvent marginalisé, à cause de son faible pouvoir financier »	1	3,84
7	Faible punition	« la faible punition des éleveurs »	1	3,84
8	La négligence des bergers	« Le mauvais entretien des bergers par leur patron. Lorsque ce dernier n'est pas bien entretenu, il ne dirige pas bien les troupeaux »	1	3,84
9	Les conflits : source de business	/ « il y a toujours conflit entre les deux parties, parce que les agriculteurs ne respectent pas le zonage. Ils implantent parfois les champs auprès des bergers volontairement parce que quand les bœufs dévastent leurs champs, ils sont dédommagés. C'est une source de revenu pour eux » / « la double vente des espaces par les chefs traditionnels c'est-à-dire qu'ils vendent le même terrain à l'éleveurs et à l'agriculteur » / « les agriculteurs de leur côté n'arrêtent pas de mettre leurs champs volontairement sur des zones de pâturage parce que lorsque les bêtes envahissent ces champs, ils sont beaucoup rémunérés »	3	11,53
		Total	26	100

Source : Eliane HOUM (Enquête de terrain août 2022).

L'interprétation du tableau ci-dessus permet de regrouper ces neuf moyens en quatre types de limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux, répartis ainsi qu'il suit dans le tableau 8 suivant.

Tableau 10 : Typologie des limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits à Bankim

Tableau 8 :

N°	Typologie	Les limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits	Nombre de fois	%
1	Les limites d'ordre culturel	1. L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels (1 fois)	2	7,69
		Faible punition (1 fois)		
2	Les limites d'ordre social	Les conflits sont un phénomène social (2 fois)	2	7,69
3	Les limites d'ordre économique	La corruption des autorités administratives et leurs auxiliaires (6 fois)	11	42,30

		Les inégalités sociales (1 fois)		
		La négligence des bergers (1 fois)		
		Les conflits comme source de business (3 fois)		
4	Les limites d'ordre technique	Les limites liées à la gestion de l'espace (10 fois)	11	42,30
		Les limites liées au mode d'élevage (1 fois)		
		Total	26	100

Source : *Eliane HOUM (Enquête de terrain août 2022).*

L'analyse sociologique du tableau 8 ci-dessus montre que les limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont d'ordre technique (42,30), économique (42,30), culturel (7,69) et social (7,69). Il s'agira dans ce chapitre 3 de notre étude que ces limites sont liées à plusieurs facteurs : facteurs d'ordre culturel (A), social (B), économique (C) et technique (D).

A- LES LIMITES D'ORDRE CULTUREL

Il faut entendre par limites d'ordre culturel les entraves qui sont liées à un système de pensée ou de valeur qui trouve ses représentations dans les symboles, les rituels, les normes, les attitudes et les croyances d'un groupe, freinant ainsi la gestion traditionnelle des conflits agropastoraux. C'est dans l'optique de développer ces facteurs que cette section A du chapitre 3 de l'étude s'articulera autour des points suivants : le manque des mesures des sécurités (1), la faible punition des coupables (2).

1- L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels

La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs est limitée à cause du manque des mesures des chefs traditionnels. Comme le démontre les chefferies de l'arrondissement de Bankim, il convient de garder à l'esprit que les acteurs traditionnels sont loin d'être des acteurs rigoureux car, ils ne disposent pas de forces de sécurités tels que la gendarmerie et la police. Comme l'ont souligné les auteurs Ann WHITEHEARD et Dzodzi TSIKATA (2003 : 80) : « *certain mécanismes traditionnels de gestion des conflits comportent de fortes tendances à l'exclusion en raison des relations sociales hiérarchisées et inégalitaires sur*

lesquelles ils reposent ». Il semble que plus les enjeux et intérêts des conflits s'affranchissent des cadres communautaires, moins les protagonistes se sentent contraintes au respect des conventions tacitement imposées par les mécanismes traditionnels. Ce qui pousse souvent les chefs traditionnels à transférer le problème auprès des autorités administratives à cause du manque de moyen de pression. La performance de l'instance traditionnelle de gestion des litiges se trouve limitée en raison « *du manque de mesure de sécurité* » comme l'a souligné le sous-préfet de l'arrondissement de Bankim. D'ailleurs, les acteurs nationaux ont souvent conscience des telles limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux. Selon la perspective la plus répandue au sein des communautés, Vincent FOUCHER (2007 : 7) affirme :

On estime généralement que les règles qui leurs sont associés sont souvent imprécises et tacites, et que les garanties des procédures sont insuffisantes. C'est l'aspect procédural du manque de légitimité que la communauté internationale, sous sa forme étatique ou non, a jugé particulièrement problématique.

Cette absence de moyen de répression fait partir des éléments qui limitent la gestion des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim par les chefs de villages qui « *n'agissent pas le spectre de la prison immédiate aux mis en cause* » (CIPCRE, 2021). En effet, dans cet arrondissement comme dans plusieurs autres arrondissements du Cameroun, les autorités traditionnelles ne disposent pas de mesures coercitives ou d'une police traditionnelle pour faire respecter par les différents protagonistes, les décisions prises ou les sentences arrêtées à leur encontre. Ce qui fait que certains mis en cause ne se sentent pas obligés d'honorer à l'engagement de réparation ou de compensation pris devant les tribunaux coutumiers dans la mesure où il n'existe pas à ce niveau une force capable de les contraindre. Ce qui est le plus souvent sollicité ou mis en avant, c'est la bonne foi du « *coupable* ». Malheureusement, les données de terrain montrent que dans l'arrondissement de Bankim, la bonne foi des « *coupables* » n'est pas toujours la chose la mieux partagée. D'où cette déclaration de Etienne YANGOUO :

Ce qui nous dérange souvent, c'est que les décisions prises au niveau de la chefferie ne sont pas toujours respectées par les éleveurs. Si je prends mon exemple, depuis l'année passée, un éleveur devait me verser la somme de 50 000 FCFA pour compenser mon champ que ses bêtes avaient détruit, mais depuis là, il a fait une avance de 20 000FCFA et il ne veut pas me donner le reste de mon argent malgré de nombreuses relances (entretien du 20 août 2022)

L'absence de mesures coercitives au niveau des chefferies traditionnelles constitue de ce fait une des limites importantes de ce mécanisme de gestion des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

2. L'inefficacité des moyens de sanction face aux litiges agropastoraux

Les litiges agropastoraux ont toujours existé et ces différends sont parfois soit réglé à l'amiable berger et agriculteur, soit devant les chefs traditionnels. Avec les crises successives, les autorités administratives et militaires se sont substituées aux chefs traditionnels. Selon Hamadou BOUBAKARY (1996 : 51) : « *la plupart des conflits sont donc réglés par les autorités ci-dessus citées et rares sont ceux qui sont réglés avec des dispositifs pris impartialement* » Plus souvent, ces règlements aboutissent à des jugements dont les protagonistes sont frustrés et repartent avec un esprit de vengeance. Les sanctions et les amendes ne font pas peur aux propriétaires des animaux car ils peuvent juste vendre une vache et régler le problème. Par contre, si les sanctions sont élevées, l'éleveur pourra influencer son berger (couper le salaire par exemple).

Des faibles amendes en nature ou en espèce ne servent pas ou peu aux victimes pour réparation des dommages causés. C'est dans cet ordre d'idée que Odile HOUWAIN affirme : « *la faible punition des éleveurs* » (entretien du 22 août 2022) limite les mécanismes de gestion des conflits entre éleveurs et cultivateurs. Cette situation provoque la haine entre les deux communautés qui se traduit par le non-respect d'autrui et des biens. Ceci s'observe chez les cultivateurs par les actes de cruautés envers les animaux des éleveurs et chez les éleveurs par les dégâts dans les champs des agriculteurs.

B- LES LIMITES D'ORDRE SOCIAL

Les limites d'ordre social sont ceux qui font référence à la manière dont les relations, la démographie et les structures sociales, comme la culture et l'environnement, peuvent avoir une incidence sur l'échec de la gestion des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels. La faiblesse des mécanismes traditionnels de gestion de ces conflits naît donc du fait que les conflits agropastoraux sont des phénomènes sociaux. A cet effet, le sous-préfet de l'arrondissement de Bankim affirme :

Comme on dit en juridiction, quel que soit la peine affligée à un bandit, il n'arrêtera pas le vol. il y a toujours conflit parce que c'est un phénomène social. C'est aussi parce que c'est impossible de mettre fin ou de prévenir les conflits. Donc il faut plutôt penser aux mécanismes efficaces de gestion des conflits. C'est un phénomène de l'existence humaine (entretien du 19 août 2022).

Pour caractériser sociologiquement le conflit agropastoral, il est sans doute plus opportun de reprendre la deuxième définition du mot conflit. Pour Emile DURKHEIM (1960 : 11) : le conflit est un fait social en raison « *du pouvoir de coercition externe qu'il exerce sur l'individu* ». Pour Frerico TARRAGONI (202 : 25), le fait social symbolise la vie sociale dans sa totalité. Il est inhérent à la vie collective. Les considérations que nous venons de faire montre que le conflit agropastoral est une relation sociale, au sens que Max WEBER donnait à cette expression. George pensait de même, sauf qu'il préfère la notion de forme à celle de relation. Selon Max WEBER la relation sociale désigne le comportement de plusieurs individus ou groupes qui règlent leur conduite les uns sur les autres et s'orientent en conséquence. Cela signifie qu'il n'y a pas proprement parlé de conflit avec soi-même, sinon dans un sens figuré ; c'est toujours avec autrui qu'on est en relation conflictuelle. La définition de Max WEBER apporte une autre précision : une relation sociale peut par son contenu significatif concerner aussi bien un rapport d'opposition, de lutte et d'hospitalité qu'un rapport de solidarité, de bienveillance et de sympathie, car dans les deux cas les êtres orientent leur conduite les uns d'après les autres. Aussi, le conflit n'a-t-il pas nécessairement le sens négatif d'une conduite antisociale ou destructrice des rapports sociaux ? Selon Julien FREUND (1983 : 113) « *il est un phénomène social au même titre que l'entente* ». En fin, les relations sociales ne s'établissent pas mécaniquement d'elles-mêmes, en vertu d'une sorte d'inertie, mais elles sont produites par les individus ou les groupes, ce qui veut dire qu'elles sont l'œuvre d'une activité qui peut être délibérée ou non. Le conflit n'est donc pas le résultat d'une auto génération ni d'un pur conditionnement de type déterministe.

C- LES LIMITES D'ORDRE ECONOMIQUE

Les limites d'ordre économique sont des éléments qui font référence aux ressources financiers et matérielles. Ainsi, cette partie s'articule autour des points suivants : la corruption des autorités administratives et leurs auxiliaires (1), l'inégalité économique (2), la faible rémunération des bergers (3) et les conflits comme source de business (4).

1. La corruption des autorités administratives et leurs auxiliaires

La corruption correspond à une situation caractérisée par des pratiques illicites liées à la mise en négociation des normes officielles par la réglementation en vigueur. D'après le code pénal camerounais dans son article 134, la corruption désigne :

Le fait pour un fonctionnaire ou un agent public de solliciter, d'agréer ou de recevoir, pour lui-même ou un tiers, des offres, des promesses, dons ou présents pour faire, s'abstenir de faire ou ajourner un acte de sa fonction ou de faciliter, du fait de sa fonction l'acte de sa corruption si ledit acte n'était pas dans les attributions de la personne corrompue.

En d'autres termes, nous pouvons dire avec Patrice NDEDI PENDZ (2006 : 34) que la corruption est l'utilisation abusive d'une fonction ou d'un mandat par un chef traditionnel ou par un agent public à des fins d'enrichissement personnel. Ce phénomène qui fait partir des éléments qui limitent la gestion traditionnelle efficace des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Des mécanismes fiables de règlement des différends, y compris des négociations informelles, sont essentiels pour atténuer les conflits entre agriculteurs et bergers. Cependant, si ces institutions d'arbitrage sont perçues comme susceptibles d'être influencées, la confiance dans l'ensemble du processus est érodée. De plus, la méfiance à l'égard du processus de médiation empêche de résoudre les différends courants à l'amiable et de manière informelle.

Une fois que la méfiance, les rumeurs et les soupçons ont entaché les perceptions du processus de règlement des différends, les parties lésées et leurs alliés suspectent que la corruption est à l'origine de la sentence. C'est dans ce sens que Niagalé BAGAYOKO (2017 : 39) affirme qu'« il y a des chefs traditionnels qui ne sont pas honnêtes car ils prennent de l'argent chez les éleveurs pour trancher le problème à leur faveur. Ils sont partiaux ». A l'inverse, si l'une ou l'autre des parties d'un différend rejette parfois l'implication des autorités traditionnelles sachent que le problème sera transféré auprès du sous-préfet. D'où les propos de Pierre WANDOP qui affirme que la persistance des conflits « est dû à la têtuesse des éleveurs et leur mépris. Ils ne respectent pas les consignes et les règles de gestion de l'espace. Ils préfèrent souvent que le problème soit transféré auprès de l'autorité administrative pour pouvoir monnayer à ce niveau » (entretien du 21 août 2022). De même, il arrive souvent que les chefs traditionnels vendent un même terrain à l'éleveur et à l'agriculteur. Ce qui génère des tensions entre ces deux parties. A cet effet, Abass DAIROU affirme qu'il y a recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause de : « la double vente des espaces par les chefs traditionnels, c'est-à-dire qu'ils vendent le même

terrain à l'agriculteur et à l'éleveur » (focus group du 21 août 2022). Ce phénomène amène les chefs traditionnels à ne pas être objectifs dans le règlement des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, ce qui limite la gestion parfaite de ces litiges.

2. Les inégalités économiques et sociales des populations locales

Dans l'arrondissement de Bankim, les propriétaires de bétail sont récemment passés des communautés pastorales rurales aux riches citadins, créant l'impression que les éleveurs représentent les intérêts des élites. Cela a contribué à la rupture des systèmes traditionnels de dépendance mutuelle tels que le partage des résidus de récolte. A l'inverse, cela a aussi renforcé d'autres facteurs de conflit tels que la probabilité qu'un agriculteur exige des frais exorbitants d'un éleveur pour tout dommage causé à sa récolte. De même, un éleveur qui jouit du soutien des élites politiques peut refuser de participer au règlement des différends avec les agriculteurs locaux, en partant du principe que les propriétaires des troupeaux détiennent une influence politique suffisante pour se dégager de leurs responsabilités. Cette vision est partagée par Ernest NJANKOUE qui critique le comportement des éleveurs. Pour ce dernier, la persistance des conflits « *est dû à l'incompréhension ou l'orgueil de l'éleveur. L'agriculteur est souvent marginalisé à cause de son faible pouvoir financier* ». (Entretien du 19 août 2022). La perception d'inégalité sociale affecte les relations au sein de la communauté où les éleveurs possèdent un pouvoir économique substantiel sur les agriculteurs. Ce phénomène contribue au sentiment d'injustice dans la commune de Bankim, ce qui limite la gestion des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans cette localité.

3. La faible rémunération des bergers

La série de crise qui a secoué l'arrondissement de Bankim ont porté de rudes coups aux différentes autorités de cette commune, et ont agi sur le tissu de coexistence pacifique entre les éleveurs et les cultivateurs. Ceci est dû à la faible rémunération des bergers par leurs patrons car certains éleveurs ne sont pas propriétaires des animaux qui sont à leur charge mais des salariés à qui sont confiés les bétails. Les employeurs, souvent fonctionnaires civils ou hommes d'affaire bien situés embauchent ces éleveurs. Ces derniers parfois se sentent lésés ou négligés par leurs patrons, ce qui entraîne la mauvaise conduite des animaux par ces

bergers. Il arrive même parfois qu'ils laissent volontairement les bêtes en divagation, ce qui entraîne la destruction des récoltes des agriculteurs et empêche la limitation de ces conflits. C'est dans ce sens que Hamadou DAINA affirme que l'un des facteurs qui limite la gestion des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels est dû au : « *mauvais entretien des bergers par leur patron. Lorsque ce dernier n'est pas bien entretenu, il ne dirige pas bien les troupeaux* » (focus group du 21 août 2022). Lorsque les bergers ne sont pas bien entretenus, le manque de motivation surtout extrinsèque s'installe. Car la motivation d'un travailleur ne provient pas seulement d'une simple volonté personnelle, mais des nombreux facteurs notamment les conditions de travail des bergers, leur bien-être, une bonne communication... qui sont imbriqués dans ce concept. Il arrive même parfois qu'ils laissent volontairement les bêtes en divagation, ce qui entraîne la destruction des récoltes des agriculteurs et empêche la limitation de ces conflits.

4. Les conflits comme source de business

La flambée de violence entre les agriculteurs et les éleveurs naît du fait que les acteurs ont transformé ce phénomène en source de revenu. Ce conflit tient son origine de l'implémentation des champs auprès des bergeries ou des pistes à bétail. Ceci pour être rémunéré lorsque les animaux détruisent leurs plantations. Ce qui pousse Issa HAMADOU à affirmer que : « *il y a toujours conflits entre les deux parties, parce que les agriculteurs ne respectent pas le zonage. Ils implémentent parfois les champs auprès des bergers volontairement parce que quand les bœufs dévastent leurs champs, ils sont dédommagés. C'est une source de revenu pour eux* » (focus group du 21 août 2022). Il tire aussi leur origine de l'incompatibilité des intérêts et des besoins des uns et des autres ou de la négligence des priorités de certains groupes d'utilisateurs dans l'élaboration et la politique de programmes ou projets de développement. D'une part, les chefs traditionnels vendent les mêmes terres à l'agriculteur et à l'éleveur question d'avoir plus de revenu. C'est dans ce contexte que Moussa IDRISSE affirme : « *la double vente des espaces par les chefs traditionnels* » » (focus group du 21 août 2022) fragilise les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux.

D- LES LIMITES D'ORDRE TECHNIQUE

Les limites d'ordre technique sont ceux liés à la gestion de l'espace. Il est ainsi question dans cette partie de présenter les facteurs qui ralentissent la gestion traditionnelle des conflits entre agriculteurs et éleveurs notamment les limites liées à la gestion de l'espace (1) et celles liées au mode d'élevage (2).

1. Les limites liées à la gestion de l'espace local

La perpétuité des conflits entre agriculteurs et éleveurs est source de violence qui oppose les deux communautés. En effet, les acteurs agissent en fonction de la perception qu'ils se font des choses et des autres. Ces conflits sont relatifs à la manière dont chaque acteur se représente son espace ce qui, par la suite, conditionne sa pratique spatiale. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et pastorales diffèrent considérablement, ce qui suscite un important problème de compréhension entre les deux parties. La majorité des terres sont attribués aux agriculteurs par les chefs traditionnels. Le contrôle établi sur le territoire entraîne une idéologie de la fixation ou l'enracinement. Pour André MARTY et al (2010 : 57) « *l'occupation d'une terre suppose toujours l'agrément préalable du chef de terre, et le souci de se conformer à ces exigences prime sur une quelque volonté d'en tirer profit* ». L'empiètement des terres cultivées sur les zones de pâturage aggrave l'amertume des éleveurs selon lesquels leurs droits aux ressources (que ce soit la terre, le bois le fourrage) sont moindres que ceux des agriculteurs et par conséquent ont été ignorés. Pour Leif BROTTM (2021 : 6) : « *les éleveurs n'ont généralement besoin que d'un accès saisonnier aux ressources, de sorte que leurs droits fonciers sont souvent considérés comme secondaires par rapport à ceux des agriculteurs* ».

Dans un autre contexte, le manque d'accès à la terre conduit les jeunes à perdre confiance aux autorités traditionnels, puisque ces derniers semblent incapables de protéger leurs intérêts en matière de ressources, ou sont eux-mêmes impliqués dans des transactions foncières. Dans la commune de Bankim, les réserves de pâturage et d'autres territoires sous contrôle de la communauté pastorale ont été la cible d'acquisition foncière par les chefs traditionnels. Pourtant, ce qui certifie la possession des terres c'est la détention d'un titre foncier qui confère un droit réel au propriétaire. Le décret n° 76-165 du 27 avril 1976 fixant

les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le décret n° 2005-481 du 16 décembre 2005. Pour Leif BROTTM (2021 : 7) : « *les transactions foncières rurales génèrent d'importantes échanges de richesses et servent de récompenses au sein de réseaux clientélistes qui sollicitent les soutiens politiques, à la fois au niveau national et à celui des Etats* ». Les tensions intercommunautaires qui en résultent est en partie la cause de la perpétuité des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces tensions peuvent contribuer au recrutement des groupes armés parmi les jeunes qui veulent s'émanciper et trouver un moyen de subsistance autonome. La présence de ces groupes armés réduit encore plus la disponibilité des pâturages car les éleveurs sont expulsés ou bannis des villages.

2. L'élevage semi-extensif comme limite à la résolution des litiges entre agriculteurs et éleveurs

Malgré tout, ce serait une erreur de baser l'évaluation des potentielles limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux uniquement sur les facteurs liés à la gestion de l'espace. Selon les informations recueillies sur le terrain, le mode d'élevage semi-extensif participe aussi à la perpétuité des litiges entre agriculteurs et éleveurs. Il vise à réduire l'espace d'occupation des pâturages ou de mettre les animaux dans des enclos réduits. Il arrive souvent que ces animaux détruisent ces enclos réduits et envahissent les champs des agriculteurs. Ce qui crée des tensions entre les deux acteurs. D'où la déclaration de Mohamed NDAN SANI : ce qui limite les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux c'est « *le mode d'élevage semi-extensif c'est-à-dire que les éleveurs laissent les animaux dans un petit espace* ». (Entretien du 19 août 2022). Pourtant, la conservation des bêtes dans les enclos spacieux permet non seulement de mieux gérer les troupeaux, mais aussi de protéger les plantations des agriculteurs mieux encore, d'éviter les différends entre les agriculteurs et les éleveurs. La conservation des animaux dans les petits espaces est la cause de la destruction des enclos. Et lorsque les bêtes sont hors des clôtures, ils se dirigent vers les champs des agriculteurs entraînant ainsi la destruction des plantations des agriculteurs. Ce mode d'élevage aboutit à l'évolution des conflits agropastoraux et freine de ce fait sa gestion.

Ce troisième chapitre a permis d'identifier et d'analyser les limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. On

retient que ces limites sont d'ordre culturel, social, économique et technique. Elles constituent des goulots d'étranglements pour ce mécanisme traditionnel le rendant peu efficace. Etant donné que les limites des mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux sont maintenant décelées, il est important de présenter les conséquences de conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

**CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM**

Les conflits agropastoraux font des victimes dans l'arrondissement de Bankim. Leurs conséquences dans cette commune sont nombreuses et diverses. Ainsi, les quinze entretiens réalisés (quatorze entretiens individuels et un focus group) ont révélé quatorze conséquences des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim (cf. annexe 8). La première interprétation de ces informations brutes permet de ressortir quatorze conséquences des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Bankim, répartir de la manière suivante dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Les conséquences des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim

N°	Les conséquences des conflits agropastoraux	Verbatim	Nombre de fois	%
1	La perturbation de la paix sociale	« La perturbation de l'ordre social » / « les conflits tribaux » / « les conflits entre ces acteurs entraînent les guerres ouvertes, ça défavorise la cohésion sociale » / « ils freinent l'intégration sociale » / la destruction de l'harmonie sociale » /	5	
2	La perte en vies humaines	« La perte en vie humaine » / « la perte en vie humaine lors l'affrontement » / « la perte en vie humaine suite à un conflit » / « les guerres armés qui entraînent les pertes en vie humaine »	8	
3	Le ralentissement du développement économique	« Perte d'ordre économique » / « ralentissement du développement économique » / « diminution du rendement agricole et pastorale (dévastation des champs et tuerie des animaux » / « ralentie le développement économique de commune de Bankim »	4	
4	L'exode rural	« L'exode des agriculteurs et des éleveurs » / « l'exode »	2	
5	Le déplacement des éleveurs	« La situation des déplacés internes en cas de conflit armé » / « le déplacement forcé des éleveurs vers d'autres horizons » / « changement de pâturage ou changement de champs » / « parfois, les éleveurs sont obligés de se déplacer pour une autre localité » / « le déplacement des éleveurs » / « le conflit entraîne le déplacement des éleveurs au profit des agriculteurs »	6	
	La haine entre les agriculteurs	« La perturbation de la tranquillité dans le village » / « la haine entre éleveurs et agriculteurs » / « la guerre armée entre les	7	

6	et les éleveurs	deux acteurs » / « cela crée les mésententes entre les éleveurs et les agriculteurs ainsi, les rapports deviennent de plus en plus conflictuels entre les deux acteurs »		
7	Les affrontements	« La bagarre » / « les querelles »	2	
8	La sorcellerie	« La sorcellerie »	1	
9	La pauvreté	« La destruction des récoltes entraînant la précarité des agriculteurs » / « la pauvreté » / « perte des champs par les agriculteurs » / « la destruction des plantations » / « la pauvreté dû à la destruction des biens par les bêtes » / « l'appauvrissement des éleveurs dû à la tuerie des bêtes »	7	
10	La famine	« La famine qui est causée par la destruction des champs »	1	
11	La perte des animaux	« La perte des animaux quand les agriculteurs les tuent » / perte des bêtes » / « perte des animaux » / « la perte des animaux car les agriculteurs les tuent lorsqu'il y a conflit »	8	
12	La Perte des moyens financiers	« La perte énorme des moyens financiers par les agriculteurs et les éleveurs » / « le procès devant les tribunaux de grandes instances »	2	
13	La privation de la liberté	« La privation de la liberté (emprisonnement d'un acteur) »	1	
14	L'insécurité	« L'insécurité » / « l'insécurité (situation de désaccord entre agriculteurs et éleveurs qui entraîne les morts d'homme) » / « conflit armé » / la guerre qui va entraîner les crimes »	5	
		Total	59	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'interprétation du tableau ci-dessus permet de regrouper ces quatorze conséquences des conflits agropastoraux en deux grands groupes, répartis ainsi qu'il suit dans le tableau 10 suivant.

Tableau 12 : Les grandes conséquences des conflits agropastoraux dans la commune de Bankim

N	Les grandes conséquences	Les conséquences des conflits agropastoraux	Nombre de fois	%
		La perturbation de la paix sociale (5 fois)		
		La perte en vie humaine (8 fois)		
		L'exode rural (2 fois)		

1	Conséquences d'ordre social	Le déplacement des éleveurs (6 fois)	38	64,40
		La haine entre les éleveurs et les agriculteurs (7 fois)		
		Les affrontements (2 fois)		
		La sorcellerie (1 fois)		
		La famine (1 fois)		
		Privation de la liberté (1 fois)		
		L'insécurité (5 fois)		
2	Conséquences d'ordre économique	Le ralentissement du développement économique (4 fois)	21	35,59
		La pauvreté (7 fois)		
		La perte des animaux (8 fois)		
		La perte des moyens financiers (2 fois)		
		Total	59	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain août 2022).

L'analyse sociologique de ce tableau 10 ci-dessus montre que les conséquences des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim sont d'ordre social (64,40%) et économique (35,59%). C'est cet ordre d'idée que le quatrième chapitre de notre étude s'articulera autour de deux sections à savoir : les conséquences d'ordre sociale (A) et celles d'ordre économique (B).

A- LES CONSEQUENCES D'ORDRE SOCIAL

Les conséquences d'ordre social consistent en l'ensemble d'impact sur des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes directes ou indirectes d'un territoire que sur la société en général. C'est en d'autres termes le résultat des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Bankim sur le plan social. Dans cet arrondissement, les conséquences d'ordre social des litiges entre les deux acteurs sont : la perturbation de la paix sociale (1), la perte en vie humaine (2), l'exode rurale (3), la haine entre les éleveurs et les agriculteurs (4), la multiplication des affrontements intercommunautaires (5), le développement des pratiques magico-religieuses (6), la famine (7), la privation de la liberté (8) et l'insécurité (9).

1. La perturbation de la paix sociale : une cohésion sociale menacée à Bankim

L'une des premières conséquences des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim est la perturbation de la paix sociale ou mieux encore la dégradation ou la fragilisation de la cohésion sociale et du vivre ensemble. L'expression « *cohésion sociale* » a été utilisée pour la première fois en 1893 par le sociologue Emile Durkheim dans son ouvrage *De la division du travail social* pour décrire le bon fonctionnement d'une société où se manifestent la solidarité entre individus et la conscience collective. La cohésion sociale désigne donc l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses. Selon Emile Durkheim (1893 : 57) :

Nous sommes ainsi conduits à reconnaître une nouvelle raison qui fait de la division du travail une source de cohésion sociale. Elle ne rend pas seulement les individus solidaires, comme nous l'avons dit jusqu'ici, parce qu'elle limite l'activité de chacun, mais encore parce qu'elle l'augmente. Elle accroît l'unité de l'organisme, par cela seul qu'elle en accroît la vie ; du moins, à l'état normal, elle ne produit pas un de ces effets sans l'autre.

La cohésion sociale favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale. Dans l'arrondissement de Bankim, les conflits entre agriculteurs et éleveurs que les communautés ont tendance à banaliser à cause de leur récurrence suscite néanmoins une inquiétude générale au niveau de tous les acteurs rencontrés. Ils sont unanimes sur le fait que même si ces conflits semblent négligés par les différents acteurs, ils affectent la cohésion sociale et peuvent exacerber les conflits intercommunautaires. Dans cette perspective, le Délégué d'arrondissement de Adama HAMAN affirme : « *les conflits agropastoraux sont une menace pour la cohésion sociale et le vivre ensemble dans l'arrondissement de Bankim* » (focus group du 18 août 2022).

L'enracinement des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim est profond et ne cesse de s'aggraver avec le temps. Ces conflits impactent déjà négativement le vivre-ensemble dans la localité. Bien plus, ils peuvent devenir des causes d'autres conflits plus graves comme les conflits intercommunautaires entre d'une part les communautés Peuls/Mbororo majoritairement éleveurs et les communautés Tikar, Mambila...essentiellement agriculteurs. Ces conflits renforcent le repli identitaire et pousse les plus radicaux dans chaque communauté à favoriser les solutions violentes au détriment du dialogue, de la concertation et du recours au compromis. On assiste en effet à un repli communautaire et identitaire, car la confiance existe de moins en moins entre les groupes des agriculteurs et ceux des éleveurs pour résoudre les conflits anciens mais également faire face aux nouveaux conflits. Il se développe également un fort sentiment de solidarité à l'intérieur des communautés, chaque fois que l'une d'elle se sent agressée par une autre. Dans ce cadre,

on note par exemple que les éleveurs ont manifestés une forte solidarité à l'endroit d'un de leur proche qui a trouvé la mort lors d'un conflit avec un agriculteur à Lingam. Les conflits agropastoraux affectent énormément la vie communautaire des différents groupes de populations de la localité de Bankim. Ils mettent à mal la cohésion sociale et la solidarité dans le quotidien des populations d'un même territoire. On assiste à la détérioration du climat de bonne coexistence et au durcissement des conditions d'accueil des transhumants.

2. La perte en vies humaines liée aux conflits agropastoraux

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont à l'origine « *des guerres armées qui entraînent la perte en vie humaine* » selon les déclarations de Etienne YANGOUO (*entretien du 20 août 2022*). Il ressort également du témoignage d'un de nos informateurs qu'à Lingam, un village de la commune de Bankim, un berger Bororo a été poignardé à mort par un agriculteur. Selon les informations recueillies sur le terrain, tout serait parti d'un conflit agropastoral qui oppose les éleveurs et les agriculteurs dans ce village, où le pâturage est favorable à l'activité des bergers. L'une des bêtes d'un berger serait entré dans le champ de maïs d'un agriculteur, habitant du village et aurait provoqué d'énormes dégâts. Au lieu de s'en remettre à la loi en portant plainte afin d'être dédommagé, l'agriculteur s'est lui-même fait justice en assénant plusieurs coups de poignard au berger.

Lors des conflits agropastoraux, aucun droit de l'homme n'est respecté. Pourtant, le droit à la vie est un droit fondamental reconnu par la constitution de la république du Cameroun dans son article 3, « *tout individu a droit à la vie à la liberté et à la sureté de sa personne* ». Ce phénomène est accentué par l'apparition des nouveaux éleveurs près des villages. Ces éleveurs détiennent des armes d'une façon illégale. Pour Soulemane ALI SALEH (2020 : 49) « *Les conflits sont attisés par la circulation incontrôlée des armes. Les pouvoirs publics semblent incapables face à l'escalade de la violence et le pays continue de payer un lourd tribut en vie humain* ». Le droit sus-cité est en mal lors des conflits car les éleveurs nomades, détenteurs des armes et des flèches trempées dans des matières toxiques, les utilisent pour tirer sur les agriculteurs en cas de conflit.

3. Conflits agropastoraux et déplacement des populations : une accentuation de l'exode rural

Une importante conséquence des conflits agropastoraux est le déplacement des populations. L'exode rural désigne dans le langage courant le départ massif de population des villes, motivé par la recherche de meilleures conditions de vie. Selon Julie BIDI (2021 : 2), le terme « *exode* », d'origine biblique, n'est pas neutre et il est même lourdement chargé. Sa connotation est fortement négative (il a ainsi servi à désigner la fuite des civils français devant l'avancée de l'armée allemande lors de la débâcle de 1940). Or l'exode rural a été vécu par une partie des populations rurales comme un espoir, davantage que comme une défaite. L'expression « *exode rural* » désigne le phénomène qui conduit des populations, essentiellement des jeunes en âge de fonder une famille, à quitter la campagne pour s'installer dans les villes.

Dans l'arrondissement de Bankim, les conflits agropastoraux amplifient l'exode rural des jeunes qui, devant la saturation de l'espace cultivable et le peu d'attachement à la terre ou aux métiers agropastoraux, désertent les villages pour aller s'installer en ville. Les jeunes ont peu de perspectives d'avenir et cherchent leurs moyens de subsistance, de protection, de revanche, de justice ou de prise de pouvoir, en s'adonnant au (grand) banditisme (braquages, contrebande, trafics en tout genre -armes, drogue, humains-) ou encore à l'enrôlement dans des groupes terroristes.

De même, certains éleveurs, fortement touchés par les conflits, migrent vers d'autres régions plus hospitalières, à l'intérieur ou au-delà des frontières nationales, parfois au péril de leur vie à la recherche des espaces de pâturage moins saturés et moins soumis à des conflits.

Cependant, il arrive parfois aussi que Bankim soit le refuge de nombreuses populations déplacées du fait des conflits agropastoraux dans le Nigéria voisin. Les informations recueillies auprès des autorités administratives locales rencontrés font état de ce qu'en date du 20 juin 2017 se sont produits dans l'Etat de Taraba en République Fédérale du Nigéria, des affrontements entre les communautés Mambilas essentiellement agriculteurs et les Mbororos ou Fulanis essentiellement éleveurs dont les causes exactes ne sont pas déterminées. Néanmoins, selon le Préfet du Département du Mayo-Banyo, ce conflit est vieux, et connaît des résurgences épisodiques particulièrement dans les périodes d'après semailles, au cours desquelles les troupeaux des Mbororos broutent et dégradent les cultures

en champ, d'où la colère des agriculteurs qui, par ailleurs, revendiquent la propriété sur les terres. La crise actuelle serait ainsi le troisième épisode sanglant de ce conflit intercommunautaire. Les affrontements violents du 20 juin 2017 ont provoqué des dégâts matériels et pertes en vies humaines, conduisant de nombreuses familles Mbororos à se réfugier en territoire camerounais, principalement dans l'Arrondissement de Nwa, Département du Donga-Mantung, Région du Nord-Ouest, et dans le Département du Mayo-Banyo, dans la Région de l'Adamaoua. En mars 2022, des conflits agropastoraux dans la même région du Nigeria, ont entraîné la fuite des milliers de familles Mbororos qui ont trouvé refuge dans les villages de l'arrondissement de Bankim.

4. La haine entre les éleveurs et les agriculteurs

Le conflit entre agriculteur et éleveur est le résultat de la concurrence à l'accès à des ressources naturelles, dont il y a l'hypothèse qu'elles subissent une dégradation causée par leur surexploitation et par le changement climatique. Selon Saverio KRATLI et Camilla TOULMIN (2020 : 49) « *Ce conflit est perçu comme découlant de conditions qui sont structurelles et objectives (manque de ressources, concurrence)* ». Ces litiges créent à cet effet une haine entre les deux parties défavorisant ainsi la paix dans l'arrondissement de Bankim. D'un point de vue historique, la relation entre agriculteurs et éleveurs a été un lien de complémentarité plus que de concurrence, les plaçant sur un même pied d'égalité, parfois le long d'une échelle hiérarchique. Mais avec la croissance des conflits entre ces acteurs, leurs relations deviennent de plus en plus antagonistes. Pour Mohaman MOHA (2008 :152) « *Cette situation est devenue plus critique ces trois dernières décennies, caractérisée par la raréfaction des ressources naturelles* ». Cette situation que traverse ces deux communautés d'agriculteurs et d'éleveurs a toujours été une source de préoccupations dans cette commune. En effet, devant la récurrence des conflits violents entre ces parties, le climat devient défavorable à la paix surtout lorsque ce conflit est mal géré par les instances chargées de régler ledit litige. La cohabitation devient donc de plus en plus difficile entre ces acteurs offrant l'opportunité de s'interroger sur la qualité des mécanismes de résolution des conflits efficaces.

5. La multiplication des affrontements intercommunautaires

Les affrontements entre communauté sont fréquents dans l'arrondissement de Bankim, où bon nombre d'éleveurs sont armés. Ils opposent principalement les éleveurs nomades aux cultivateurs autochtones qui accusent les bergers de saccager leurs champs en faisant paître leurs animaux. Des violences éclatent généralement suite à des « querelles » entre agriculteurs et éleveurs selon les dires d'un cultivateur, accusant les bergers d'avoir conduit les troupeaux dans son champ. Pour Soulemane ALI SALEH (2020 : 54) : « *La détention illégale d'arme de guerre par les éleveurs et leurs bouviers aggrave cet insécurité* ». Ces armes servent de défense pour les éleveurs qui parcourent des milliers de kilomètres avec les bœufs et en cas de conflit avec agriculteurs, ces mêmes armes sont utilisées pour perpétuer des dégâts sur les agriculteurs. Cette détention d'armes par les éleveurs crée des sentiments « *d'insécurité* » chez les agriculteurs affirme un cultivateur. En plus de ces armes de guerre, les éleveurs utilisent des flèches souvent trempées dans des produits toxiques détenues par bergers mbororo ou peuls car ces flèches tuent au moindre au moindre contact. Les 14, 18, 24 avril 2019, l'arrondissement de Bankim a été le théâtre d'affrontement entre bergers et agriculteurs faisant ainsi plusieurs blessés. Ces conflits sont récurrents dans cette commune, grand bassin de production agricole de la région camerounaise de l'Adamaoua. On y retrouve une forte communauté Bororos, un peuple d'éleveurs nomades toujours en quête de pâturages pour leurs bêtes.

6. Le développement des pratiques magico-religieuses

La notion de sorcellerie a nourri plus d'un siècle de controverses terminologiques en anthropologie : depuis les discussions autour de la distinction entre *witchcraft* (pouvoir maléfique inhérent à la personne) et *sorcery* (sorcellerie instrumentale) proposée par Evans-PRITCHARD (1937 : 59), auteur qui reste une référence incontournable, jusqu'au récent débat à propos de la notion d'« *occulte* » Stephen ELLIS, Ter HAAR (2009 : 400). Les discussions autour de termes aussi polysémiques que « *spirituel* » ou « *mystique* » sont l'occasion de questionner le grand partage entre religion, magie et sorcellerie Stephen ELLIS, Gerrieter HAAR (2004 : 263). De ce casse-tête définitionnel, il ressort que la sorcellerie serait une notion évasive au point d'échapper à toutes les tentatives de catégorisation, car elle se situerait « *au-delà de toute raison* » Jean-Noël KAPFERER (2002 :10), du fait même qu'elle

évoquerait la part la plus insaisissable de la socialité humaine Nils BUBANDT (2014 : 25). Il ne faut de toute façon pas y chercher un système de pensée ou une cosmologie cohérente et unifiée. Notion polythétique par excellence, elle renvoie plutôt à un faisceau de représentations hybrides, souvent incertaines et en constante évolution, qui traduisent des sentiments d'injustice et d'insécurité au quotidien.

Dans les représentations sociales des populations de Bankim, la sorcellerie, entendue comme pouvoir de nuire aux autres sans support matériel, est mobilisée dans les conflits qui opposent le plus souvent les agriculteurs aux éleveurs, les Tikarar/Mambila aux Peuls/Mbororo. Lors de nos enquêtes de terrain, certains de nos informateurs ont fait mention de l'usage de la sorcellerie dans les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs de l'arrondissement. Pour ces informateurs, les conflits agropastoraux conduisent à une reviviscence des pratiques de sorcellerie dans la localité.

7. La famine

Les conflits agropastoraux engendrent également la famine. En effet, ils provoquent la destruction des actifs agricoles ainsi que les stocks alimentaires. C'est dans ce contexte que Mohamed NDAN SANI affirme que l'une des conséquences de ces conflits est *«la famine qui est causée par la destruction des champs»* (entretien du 19 août 2022). Ils perturbent également les marchés puisqu'ils font augmenter les prix et nuisent aux moyens d'existence. C'est un cercle vicieux, le conflit et le manque de nourriture déchirent en profondeur le tissu social et, bien trop souvent, se traduisent davantage de violence. En 2018, le conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution historique dans laquelle il a reconnu que la famine était un facteur de déplacement forcé, qui peuvent eux-mêmes, en retour, avoir des effets dévastateurs sur la production agricole. On ne viendra jamais à bout de la faim sans paix dans le monde. Les changements climatiques ne font qu'aggraver cette spirale de faim et de conflits. En ce début d'année, le secrétaire général de l'ONU, Antonio GUTERRES a fait remarquer, que sur les 15 pays les plus vulnérables aux risques climatiques, huit accueillent une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale de l'organisation. Les conflits relatifs aux ressources comme l'eau et les terres arables ne feront qu'empirer si ces ressources se raréfient.

Dans l'arrondissement de Bankim, l'on assiste à l'exacerbation de la famine lorsque les espaces réservés à l'agriculture sont réduits ou deviennent improductifs du fait de la compaction du sol, due au piétinement des sabots des bêtes.

8- La privation de la liberté

Les conflits agropastoraux, sous leurs différentes formes et manifestation, sont encore très répandus dans l'Adamaoua, particulièrement dans l'arrondissement de Bankim. Lorsque survient un conflit, il arrive souvent que la partie coupable soit soumise à « *la privation de la liberté ou emprisonnement d'un acteur* » selon la déclaration du chef du village de Ngati Mohamadou MONGO (entretien du 20 août 2022). L'emprisonnement est présenté ici comme une modalité punitive pour sanctionner les coupables. En effet, quand les conséquences d'un conflit agropastoral importantes, les instances judiciaires sont sollicitées. L'emprisonnement est présenté ici comme une modalité punitive pour sanctionner le coupable. Lorsqu'une plainte est déposée à cet effet, le juge ne se base pas seulement sur les arguments des parties mais se réfère aux textes applicables aux cas que lui sont soumis. De même, le juge fait recours au décret n°70/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux. En cas des violences sur les humains ou sur les animaux, le juge fait usage des dispositions pénales allant des peines de criminelles dont l'article 31 dans son alinéa 2 prévoit une peine de 10 ans assortie d'une amende. L'emprisonnement ici permet de sanctionner les parties coupables ou déclencheuses du conflit.

9- L'insécurité

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs amplifient le phénomène de l'insécurité dans à Bankim. L'insécurité qui sévit dans l'arrondissement de Bankim suite aux conflits agropastoraux ne laisse pas les éleveurs et les agriculteurs indifférents. La présence des bandits armés de grand chemin dans les brousses où les éleveurs mobiles font pâturer les bœufs entretiennent cette insécurité. Ces derniers profitent des litiges pour s'infiltrer dans les alentours du village. Selon Soulemane ALI SALEH (2020 : 54) : « *les plus grandes victimes des enlèvements contre rançons sont les éleveurs ou leurs bouviers. Le premier risque pour les éleveurs ou les bouviers est celui de l'atteinte à leur intégrité physique* ». Dans l'arrondissement de Bankim, nombreux sont les cas d'assassinat d'éleveurs, tentant de rentrer dans leurs territoires d'attache. Il y a également les risques de rackets et spoliation pour les

éleveurs qui passent la plupart de leurs temps dans les brousses. Ces éleveurs sont souvent victimes de vol d'une partie ou la totalité de leurs troupeaux. Tous ces risques obligent en ce moment les éleveurs à s'installer non loin des villages et des grands centres afin de se sentir en sécurité. Mais en faisant ceci, ils prennent le risque de se retrouver une fois de plus à proximité des champs, favorisant davantage des dégâts de culture, source de conflits entre agriculteurs, mettant de nouveau à péril la cohabitation déjà fragile. Les attaques collectives des campements des éleveurs peuls ou haoussas soit par les agriculteurs qui se vengent de la destruction des champs, soit par les bandits armés dont le but est de prendre les otages contre rançons sont fréquentes. C'est dans ce sens que Abdoulaye OUMAROU affirme que l'une des conséquences des conflits agropastoraux est « *l'insécurité qui engendre une situation de désaccord entre agriculteurs et éleveurs, qui entraîne les morts d'homme* » (focus group du 21 août 2022). Les attaques collectives des campements sont souvent injustifiées, car on y arrive très difficilement à établir réellement que les champs ont été détruits par les bœufs de tel ou tel autre troupeau. Dans les situations pareilles, les agriculteurs sous les effets de la colère agissent en allant attaquer les ferriques des éleveurs les plus proches et la rétorque des éleveurs n'attend pas aussi. Les agriculteurs et les éleveurs sont méfiants les uns envers les autres, chacun se prépare à riposter en cas d'attaque. Ce qui crée une menace d'insécurité et une insécurité réelle.

B- LES CONSEQUENCES D'ORDRE ECONOMIQUE

Les conséquences d'ordre économique consistent à l'ensemble d'impacts sur des activités économiques des individus ou des communautés et des sociétés. C'est en d'autres termes le résultat des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Bankim sur le plan économique. Dans cet arrondissement, les conséquences d'ordre économique des litiges entre les deux acteurs sont : le ralentissement du développement économique (1), une augmentation de la pauvreté (2), la perte des animaux (3), la perte des moyens financiers (4).

1. Le ralentissement du développement économique

L'économie camerounaise est dominée par le secteur primaire dans lequel l'agriculture et l'élevage occupent près de 70% de la population active et représente 30% du PIB (INS :

2015). Le Cameroun dispose de nombreux atouts dans ces deux secteurs qui présentent un caractère aussi bien traditionnel que moderne. Les autorités camerounaises placent l'agriculture en tête des priorités politiques du pays. La contribution du secteur rural à la stabilité économique et sociale du pays est capitale de par son rôle central dans l'économie nationale, dans la génération d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que dans la sécurité alimentaire. L'agriculture représente un enjeu majeur dans les équilibres démographiques nationaux, dans la mesure où son développement peut limiter les flux d'exode rural.

En effet, le secteur rural est un secteur clé de l'économie nationale, notamment pour les effets d'entraînement qu'il a sur les autres secteurs. Il réalise 19 à 21% du Produit Intérieur Brut (PIB) selon les années (INS : 2015). Les recettes d'exportation des matières premières d'origine agricole et pétrolière ont constitué l'une des sources essentielles de l'investissement public et privé et ont tiré la croissance du pays durant les trente dernières années. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), au sein du secteur primaire, c'est l'agriculture des produits vivriers qui crée la majeure partie de la richesse (62,8% en 2009), suivie par la sylviculture et l'exploitation forestière (12,8%), l'élevage et la chasse (12,4%), l'agriculture industrielle et d'exportation (6,5%), et la pêche et l'aquaculture (5,5%) (INS : 2015).

L'agriculture camerounaise est donc l'un des piliers de l'économie du pays, car elle occupe 70% de la population active et participe à la croissance des autres secteurs d'activités économiques. Elle dispose de nombreux atouts et présente un caractère traditionnel et moderne. Le secteur de l'élevage s'impose actuellement comme une valeur sûre et énorme de l'économie camerounaise. Il participe ainsi à près de 165 milliards de francs CFA à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et procure des revenus à peu près 30 % de la population rurale Seyni HAMADOU, (2001 : 3).

Il ressort du Plan Communal de Développement (PCD) de Bankim que cette population pratique comme principales activités économiques : Agriculture, élevage, pêche, petit commerce, l'artisanat, le secteur informel et quelque fois l'exploitation du bois. Comme à l'échelle nationale, l'agriculture et l'élevage constituent donc les deux principaux piliers de l'économie de la localité. Il va s'en dire que les conflits entre agriculteurs et éleveurs paralysent les secteurs de l'économie locale et entraînent de ce fait un ralentissement du développement économique de la localité et par ricochet au niveau national. Car Bankim constitue un grand bassin de production agricole.

2. Une augmentation de la pauvreté

Au Cameroun, la part de la population pauvre a augmenté de 12 % entre 2007 et 2014, pour atteindre 8,1 millions d'habitants, en raison d'une croissance démographique plus rapide que le rythme de réduction de la pauvreté (INS : 2015). Ce sont les régions septentrionales du pays qui concentrent la pauvreté avec 56 % de la population pauvre. Selon l'INS, 17,5% des ménages sont plus pauvres, 18,6% pauvres modérés, 20,5 riches, et 24,5 plus riches ; 36% des ménages sont pauvres et 64% non pauvres. L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (66%) qu'en milieu urbain (7%). Elle est aussi légèrement plus élevée dans les ménages dirigés par des hommes (37%) par rapport à ceux dont les chefs sont des femmes (32%). Au niveau des régions, l'Extrême-Nord (76%) a la plus forte incidence et le Littoral sans Wouri (13%) la plus faible. Le Mayo Danay avec une incidence de 88% est le département le plus pauvre et le Fako (2%) (INS : 2015).

Le milieu rural abrite 90% de la population pauvre et 26% de la population non pauvre du Cameroun. La moitié de la population des ménages pauvres du Cameroun habite les régions de l'Extrême-Nord et du Nord qui n'ont que 38% de la population totale du pays. En milieu rural, ces régions comptent 14% de la population mais regroupent près de la moitié de la population rurale pauvre du Cameroun. L'incidence de la pauvreté selon le secteur d'emploi révèle qu'avec une incidence de 71%, le secteur traditionnel apparaît comme un foyer de pauvreté comparé au secteur moderne (2,7%) et au secteur informel (10,6%). Le milieu de résidence introduit de grandes différences ; ainsi, l'incidence du secteur moderne urbain est de 1,1% contre 23,6% pour le milieu rural et 24% contre 41,7% pour le secteur informel ; et enfin pour le traditionnel, on a 38 contre 76,3%. Huit pourcents seulement des salariés (permanents ou temporaires) sont des pauvres. Les travailleurs pour leur propre compte (56%), sont des pauvres ; 93% des personnes occupées et pauvres sont des travailleurs indépendants (INS : 2015).

S'il est vrai que la pauvreté est une réalité dans l'arrondissement de Bankim, force est de constater que les conflits agropastoraux conduisent à la paupérisation des éleveurs autant que des agriculteurs. Pour beaucoup d'éleveurs par exemple, la taille du troupeau diminue. Ce qui entraîne l'impossibilité de faire vivre les familles avec les seuls revenus de l'élevage. Les bergers mbororo employés par les éleveurs qui restent dans la région se retrouvent

fréquemment sans emploi et leur reconversion est difficile. La trajectoire des jeunes dépourvus de toute perspective d'avenir dans un futur proche en dehors de la garde des troupeaux est compromise. La plupart des jeunes et les bergers n'ayant aucune autre qualification que la garde du troupeau se sont retrouvés désœuvrés. Ils passent leur journée le long des routes assis sur des troncs d'arbres à discuter. Par ailleurs, les revenus liés à la vente de lait et des produits dérivés se sont réduits pour de nombreuses familles quand ils ne sont pas devenus nuls.

3. La perte des animaux

Les conflits agropastoraux ont eu des conséquences très graves sur la vie des éleveurs. Plusieurs bergers ont « *perdu les animaux car les agriculteurs les tuent lorsqu'il y a conflit* » affirme un éleveur. Pour les éleveurs pasteurs, le conflit constitue un moment clé dans l'histoire de leur exploitation, affectant non seulement leur vie professionnelle, mais également leur vie privée. En effet, les conflits sont rarement sans impact sur les acteurs. Pour Laure BONNAUD et Christian NICOURT (2006 : 60) : « *les critiques interpellent l'éleveur en tant que représentant d'une profession et de ses pratiques* ». Ainsi, les éleveurs endossent le statut de victime et de posture d'impuissance face à l'autre partie. Les conséquences de la perte des animaux vont affecter pendant de nombreuses années les populations les plus touchées. C'est ainsi que des éleveurs transhumants vont se sédentariser dans la vallée, perdant ainsi leur mode de vie pastorale.

Au niveau individuel, les pertes des animaux vont sévèrement se ressentir que cela va s'accompagner de perte de repères socio-psychologiques. Selon les informations recueillies sur le terrain, pour la plupart d'éleveurs, les animaux ne sont pas juste une richesse mais des compagnons de longues dates. Il n'est pas rare de voir dans l'arrondissement de Bankim, des éleveurs devenir santé mentale après avoir perdu leur une partie ou la totalité de de leur troupeau suite à un conflit. Certains, quand ils perdent leurs les animaux rentre au chômage et ne font plus aucune activité car ils ne se sentent à l'aise qu'à coté de leurs animaux. Ceci les plonge dans une paupérisation qui est provoquée par une diminution importante de l'effectif de troupeaux. C'est la raison pour laquelle la plupart des anciens éleveurs ayant perdu leurs animaux suite aux conflits sont recrutés par les propriétaires des bœufs nantis pour garder

leurs animaux pour être récompensés chaque année avec une somme de quinze mille le mois et un veau par an.

4. La perte des moyens financiers

L'analyse des performances économiques des éleveurs et agriculteurs dans l'arrondissement de Bankim montre que l'élevage et l'agriculture demeurent au centre de leurs recettes et dépenses ou mieux encore, leur principale source de revenus. L'élevage n'est plus une activité purement culturelle et sentimentale. Les bœufs sont devenus une source de revenu monétaire, un objet de commerce et de spéculation notamment pour les jeunes et la génération intermédiaire. Avec la fixation de l'habitat, les éleveurs mbororo apparaissent moins enclavés, moins enfermés et spécialisés dans leur activité principale que ne l'est l'élevage extensif parfois qualifié de « *contemplatif* » par certains experts. Confrontés à un nouvel environnement socio-économique différent, ils ont établi des relations d'échanges, de complémentarité, de services avec d'autres acteurs (agriculteurs, citoyens, hommes d'affaires). L'élevage et les autres activités liées aux animaux constituent la principale source de revenus des éleveurs. De même que l'agriculture et les différents produits agricoles constituent la principale source de revenus de l'agriculteur. La vente des bovins pour les éleveurs et la vente des produits agricoles pour les agriculteurs constituent la grande part de leurs revenus financiers. Ainsi, pour un éleveur de même que pour un agriculteur perdre un bœuf ou perdre un hectare maïs, c'est perdre beaucoup d'argent.

En définitive, il était question dans ce chapitre d'identifier et d'analyser les conséquences des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans l'arrondissement de Bankim. Il ressort de ce qui précède que ces conséquences sont d'ordre social et économique, elles menacent la cohésion sociale, perturbent l'économie locale et impactent le développement socio-économique de la localité avec des conséquences plus graves sur les plus vulnérables notamment les jeunes.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif global de cette recherche était d'expliquer et de comprendre la problématique des conflits agropastoraux ainsi que les dynamiques et les insuffisances de la gestion traditionnelle de ces conflits. Au terme de cette étude, il est dès à présent question de faire un bilan qui va constituer la conclusion de cette étude. Cette conclusion va tourner essentiellement autour de la discussion des résultats obtenus et de l'utilité sociale de l'étude.

En sciences sociales, la discussion des résultats renvoie à la confrontation des objectifs, des hypothèses et des théories émises au départ avec les résultats obtenus à la fin de la recherche. C'est ainsi que la discussion des résultats va consister ici, dans un premier temps, à la confrontation des résultats de l'étude avec les hypothèses et les objectifs formulés au départ, et dans le second temps, à la vérification des résultats obtenus avec les théories mobilisées.

Pour ce qui est de la confrontation des résultats obtenus avec les hypothèses, il s'agit concrètement de vérifier les hypothèses secondaires émises au départ.

Hypothèse secondaire n°1 :

« L'arrondissement de Bankim souffre de plusieurs conflits entre agriculteurs et éleveurs ».

En effet, trois principaux types de conflits entre agriculteurs et éleveurs sont observés dans l'arrondissement de Bankim. Il s'agit des conflits de type pastoral, de type agricole et les conflits liés à la gestion de l'espace. Les conflits de type pastoral proviennent principalement de la « mauvaise » conduite des éleveurs lors du pâturage et de l'abreuvement de leurs animaux. Ces types de conflits sont causés par les éleveurs qui en sont à l'origine. Les résultats montrent que la majorité des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont liés à la divagation des animaux et à l'envahissement des champs par ces derniers qui occasionnent la destruction des cultures agricoles. La fixation des éleveurs avec leurs animaux auprès des agriculteurs a engendré la multiplication et la diversification des conflits sur les ressources naturelles et les territoires. Alors qu'auparavant les conflits étaient concentrés pendant la période de récolte à cause des dégâts sur les cultures, nous assistons non seulement à leur étalement continu au cours de l'année mais aussi à l'augmentation de leur fréquence. Les conflits de type agricole quant à eux, sont causés par les agriculteurs à travers la création des champs agricoles dans les espaces réservés à l'élevage ou dans des zones de passage incontournables pour abreuver ou faire paître le bétail comme en bordure des points d'eau. De même, les couloirs de passage du bétail ou de transhumance, les aires de repos et de parcage

sont systématiquement colonisées par les champs des agriculteurs rendant quasi inévitable les conflits avec les éleveurs. En effet, le désir d'accroître la production agricole en agrandissant les parcelles poussent les agriculteurs à occuper les pistes de transhumance et à provoquer des conflits. Enfin, les litiges entre les agriculteurs et les éleveurs sont aussi liés aux blessures et aux tueries des animaux ou des éleveurs causés par les agriculteurs dans les champs ou à leurs abords. En ce qui concerne les conflits liés à la gestion de l'espace, ce n'est pas la saturation de l'espace qui est indexée comme problème majeur, c'est plutôt l'organisation spatiale. C'est en effet la dispersion des cultures dans le terroir villageois qui pose un réel problème, les éleveurs ont de ce fait des difficultés de mouvement qui entraînent fréquemment des cas de destruction de cultures et des conflits.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que la première hypothèse secondaire de l'étude est confirmée dans sa totalité. Et que le premier objectif de cette recherche, qui était de « déterminer la typologie des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans la localité de Bankim » est atteint.

Hypothèse secondaire n°2 :

« Pour venir à bout, les autorités traditionnelles font recours aux mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits agropastoraux ».

L'analyse des données de terrain ont permis d'identifier trois principaux mécanismes traditionnels de préventions des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim. Il s'agit de la sensibilisation et de la médiation, des actions d'aménagement et de construction ainsi que les actions répressives. Les actions de sensibilisation et de médiation portent sur la cohabitation pacifique, la procédure d'occupation des sols, le respect des couloirs de transhumance, le respect des distances entre les champs et les bergeries, le respect des coutumes locales, le respect de la période de transhumance, le suivi systématique des animaux par des guides et surtout le dialogue qui constitue le principal moyen de lutte et de prévention des conflits agropastoraux dans la localité. Les actions d'aménagement et de construction consiste quant à eux, à la mise en place des clôtures autour des champs pour éviter la pénétration des animaux, la mise en place du zonage et la création des couloirs de transhumance pour la prévention des conflits agropastoraux à Bankim. Les actions répressives sont en fait une « répression préventive » qui consiste pour les autorités traditionnelles à appliquer de lourdes sanctions aux mis en cause enfin d'en dissuader les autres.

Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux sont les mesures prises par l'autorité traditionnelle pour rétablir une atmosphère de paix et de cohabitation pacifique entre les éleveurs et les agriculteurs sur leur territoire de commandement. Ils consistent au règlement à l'amiable, au règlement auprès des chefs traditionnels et au règlement par les notables traditionnels. Le paiement des dommages causés par le bétail est au centre de la résolution des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels. Cette mesure est prise lorsque le bétail fait irruption dans les champs des agriculteurs et cause des dommages plus ou moins importants ou lorsque les pièges dressés par les agriculteurs dans leurs champs hontent la vie des animaux. En dehors de ces mécanismes traditionnels, les instances judiciaires à l'instar de la police et de la gendarmerie, du procureur de la république et des autres acteurs de la chaîne judiciaire, interviennent également dans la résolution des conflits agropastoraux à Bankim.

Au regard de ce qui précède, force est de constater que la deuxième hypothèse secondaire de l'étude est également confirmée dans sa totalité. Et que le deuxième objectif spécifique de cette recherche, qui était de « décrire les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim » est également atteint.

Hypothèse secondaire n°3 :

« Les conflits agropastoraux persistent dans la localité de Bankim du fait des dynamiques endogènes et exogènes ».

L'interprétation des données de terrain montre que la persistance des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim est le fruit de plusieurs facteurs : d'ordre culturel, social, économique et technique. Les facteurs culturels sont liés au système de pensée ou de valeur local qui trouve ses représentations dans les symboles, les rituels, les normes, les attitudes et les croyances qui limitent dans une certaine mesure la gestion traditionnelle des conflits agropastoraux. Les facteurs d'ordre social sont ceux qui font référence à la manière dont les relations, la démographie et les structures sociales, ont une incidence sur l'échec de la gestion des conflits agropastoraux par les chefs traditionnels. En effet, la proximité des chefs traditionnels avec les agriculteurs autochtones qu'ils représentent, les amène souvent à trancher le litige à leur faveur décrédibilisant ainsi la chefferie traditionnelle en la matière. Les facteurs d'ordre économique sont liés à l'égoïsme et la mentalité prédatrice des acteurs. Il s'agit des phénomènes comme : la corruption des autorités

administratives et leurs auxiliaires et les conflits comme source de business. La corruption des chefs traditionnels limite la gestion traditionnelle efficace des conflits entre agriculteurs et éleveurs. De même, la flambée de violence entre les agriculteurs et les éleveurs naît du fait que les acteurs ont transformé ce phénomène en source de revenu. Enfin, les facteurs d'ordre technique sont les limites liées à la gestion de l'espace et celles liées au mode d'élevage. Selon les informations recueillies sur le terrain, le mode d'élevage semi-extensif participe ainsi à la perpétuité des litiges entre agriculteurs et éleveurs.

A la lumière de ces résultats, la troisième hypothèse secondaire de cette recherche est aussi confirmée. Et le troisième objectif de cette recherche, qui était d'« Analyser les limites auxquelles est confrontée la chefferie traditionnelle dans sa gestion des conflits agropastoraux », est aussi atteint.

Hypothèse secondaire n°4 :

« Les différents conflits entre agriculteurs et éleveurs impactent négativement sur la cohésion sociale et le développement de l'arrondissement de Bankim ».

Les conséquences des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim sont nombreuses et diverses. Elles sont d'ordre social et économique. Dans cet arrondissement, les conséquences d'ordre social des litiges entre agriculteurs et éleveurs sont : la perturbation de la paix sociale, la perte en vie humaine, l'exode ou le déplacement des populations, la haine entre les éleveurs et les agriculteurs, les affrontements, la sorcellerie, la famine, la privation de la liberté et l'insécurité. Ainsi, l'une des conséquences fondamentales des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim est la perturbation de la paix sociale ou mieux encore la dégradation ou la fragilisation de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Bien plus, ils peuvent devenir des causes d'autres conflits plus graves comme les conflits intercommunautaires entre d'une part les communautés Peuls/Mbororo majoritairement éleveurs et les communautés Tikar, Mambila...essentiellement agriculteurs. Ces conflits renforcent le repli identitaire et pousse les plus radicaux dans chaque communauté à favoriser les solutions violentes au détriment du dialogue, de la concertation et du recours au compromis. Les conséquences d'ordre économique consistent en l'ensemble d'impact sur des activités économiques des individus ou des communautés. Dans cet arrondissement, les conséquences d'ordre économique des litiges entre les deux acteurs sont : le ralentissement du développement économique, une augmentation de la pauvreté, la perte des animaux et la perte des moyens financiers. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs paralysent les secteurs de

l'économie locale et entraînent de ce fait un ralentissement du développement économique de la localité conduisant à la paupérisation des éleveurs autant que des agriculteurs. Ainsi, la quatrième hypothèse secondaire est également confirmée dans sa totalité. Et le quatrième objectif de cette recherche, qui était d'« Analyser les conséquences de la persistance des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim », a également été atteint.

En somme, la confirmation des quatre hypothèses secondaires induit forcément la confirmation de l'hypothèse principale de cette recherche qui était : « Malgré les instances traditionnelles de règlement des conflits, l'agriculteur et l'éleveur continuent de se battre dans la localité de bankim, à cause d'une double dynamique ». Et permet donc de valider l'objectif principal de notre recherche, qui visait à « expliquer et comprendre la problématique des conflits agropastoraux ainsi que les dynamiques et les insuffisances de la gestion traditionnelle de ces conflits ».

Pour ce qui est de la confrontation des résultats obtenus avec les théories mobilisées, trois théories ont été mobilisées dans le cadre de cette recherche, à savoir : la théorie du conflit de John D. ROCKEFELLER, la théorie de la négociation de Ira William ZARTMAN et la théorie des dynamiques sociales Georges BALANDIER. La théorie du conflit de John D. ROCKEFELLER, essaie de réfuter les thèses du fonctionnalisme. Il y a des hypothèses de base radicale (la société est éternellement en conflit, ce qui pourrait expliquer le changement social), ou de base modérée (la coutume et le conflit sont toujours mélangés). La théorie du conflit postule que la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste du fait que chaque participant et ses groupes d'individus luttent pour maximiser leurs avantages. Ceci contribue aux changements sociaux comme les évolutions politiques ou les révolutions. Ainsi, cette théorie a aidé à expliquer et à comprendre les affrontements entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet, les conflits entre ces deux catégories d'acteurs peuvent être analysés sous le prisme de la « concurrence ». La rareté des ressources, notamment les zones de pâturage et les terres cultivables dans l'arrondissement de Bankim augmente la situation de concurrence et par ricochet de conflit entre agriculteurs et éleveurs. La théorie de la négociation de Ira William ZARTMAN, quant à elle, démontre qu'on recourt à la négociation lorsque les parties sont « souveraines » et indépendante de toute autorité supérieure (du moins en ce qui concerne le sujet de discussion), lorsque le seul mécanisme de prise de décision est l'unanimité des parties mises sur un pied d'égalité (même si chacun d'elle dispose d'un droit de veto), et lorsque les termes d'échange ou du partage des différents biens restent à déterminer. Dans ce cas, le prix n'est pas déterminé par le libre jeu de l'offre et de la demande

comme dans une économie de marché, ou par décrets autoritaires comme dans une économie dirigée, mais essentiellement par les différentes dimensions constitutives de la demande, incluant les enjeux de pouvoir, les intérêts de chacune des parties et la valeur des solutions alternatives. Dans une négociation, à la différence de ce qui régit les forces du marché, le résultat doit pouvoir satisfaire les valeurs et les intérêts de chaque partie, en fonction d'un jeu de critères de chaque partie va essayer d'infléchir dans le processus de négociation. La transposition de la théorie de la négociation du champ économique au champ social en lien avec les conflits agropastoraux permet d'analyser et de montrer comment les chefs traditionnels procèdent pour résoudre les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs afin de satisfaire les deux parties et trouver une issue pacifique aux conflits. Elle permet également de comprendre et d'expliquer les raisons de l'échec de certaines tentatives de négociation et de résolution de conflits entre agriculteurs et éleveurs engagées par les autorités traditionnelles. La théorie des dynamiques sociales Georges BALANDIER démontre en définitive qu'au sein de chaque société, la transformation ou le développement est le produit des éléments dynamiques, qui existent et s'effectuent en elles-mêmes et en dehors d'elles-mêmes ; c'est ce que BALANDIER appelle respectivement « dynamiques du dedans » et « dynamiques du dehors ». En s'appuyant sur cette théorie, nous avons essayé d'expliquer et de comprendre les dynamiques endogènes (dynamiques du dedans) et exogènes (dynamiques du dehors) ou mieux encore, les facteurs de la rémanence des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim.

Au de-là de sa portée sociologique, cette recherche a aussi une utilité sociale ou pratique. Car, comme le dit le père de la sociologie, Emile DURKHEIM (1986 : 39) :

Nous estimerions que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient pas avoir qu'un intérêt spéculatif [...] la science peut nous aider à trouver le sens dans lequel nous devons orienter notre conduite, à déterminer l'idéal vers lequel nous tendons confusément.

Dans le même ordre d'idée, Jean Marc ELA (2001 : 28), affirme : « toute recherche sociologique se doit de produire des connaissances pertinentes et opératoires, capables d'édifier les acteurs sociaux concernés ». En d'autres termes, les résultats d'une recherche sociologique fondamentale peuvent contribuer à la résolution d'un problème social.

Dans le cas d'espèce, cette recherche a démontré que la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim est le fruit de plusieurs facteurs : d'ordre culturel, social, économique et technique qui rendent compte des lacunes des modes traditionnels de gestion des conflits agropastoraux au sein de cette localité. Ainsi, l'action

sociale doit également se situer à ces quatre niveaux pour éradiquer ou réduire à leur simple expression les conflits entre agriculteurs et éleveur à Bankim.

Au plan culturel, il s'agira d'agir sur le système de pensée ou mieux encore les perceptions des agriculteurs et des éleveurs de l'espace et des différentes communautés qui cohabitent dans l'arrondissement de Bankim. Des actions de sensibilisation et de plaidoyer pourront par exemple permettre à chaque communauté de changer son regard sur l'autre et de le percevoir positivement plutôt que négativement.

Au plan social, les actions d'adaptation des tribunaux coutumiers aux dynamiques locales comme celles qui consistent à rendre ces tribunaux plus inclusifs par l'intégration des représentant des éleveurs autant que des agriculteurs au sein des organes délibératifs des tribunaux pourront permettre de renforcer la légitimité et d'accroître la crédibilité des autorités traditionnelles dans la gestion des conflits agropastoraux.

Au plan économique, les actions de lutte contre la corruption combinant sanctions positives et négatives ainsi que sensibilisation et éducation, pourront être entreprises afin de juguler l'égoïsme et la mentalité prédatrice des acteurs. Enfin, au plan technique les actions de renforcement des capacités des autorités traditionnelles en matière de prévention et de gestion des conflits agropastoraux ainsi que l'accompagnement des éleveurs et agriculteurs dans la transformation de leurs modes d'élevage et d'agriculture pourront permettre de réduire en définitive les potentiels conflits entre ces deux catégories d'acteurs. Par ailleurs, L'envergure et la gravité des conflits, sans cesse croissantes, imposent l'urgence de la recherche et l'amélioration des techniques de gestion des conflits agropastoraux. Les intervenants doivent intégrer les différentes échelles de temps : le court terme, le moyen terme et le long terme, et devront s'appuyer de plus en plus sur des compromis explicites des différents acteurs du conflit.

BIBLIOGRAPHIE

A- OUVRAGES GENERAUX

- 1- **BERELSON Bernard** (1952), *Les enquêtes en sociologie*, Paris, Armand Colin.
- 2- **BALANDIER Georges** (1971), *Sens et puissance, les dynamiques sociale*, Paris, PUF.
- (1955), *L'anthropologie appliquée aux problèmes des pays sous-développés*, Paris, Les cours de droit.
- 4- **BEAUD Stéphane, WEBER Florence** (2010), *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La découverte.
- 5- **DURKHEIM Émile** (1986), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris PUF.
-(1893), *De la division du travail sociale*, Paris, PUF.
- 7- **ELA Jean-Marc** (2001), *Guide pédagogique de la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- 8- **GERARD Hubert, PICHE Victor** (1995), *La sociologie des populations*, Montréal, PUM.
- 9- **GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin** (1991), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Armand Colin.
- 10- **GRAWITZ Madeleine** (1996), *Méthodes des sciences sociales*, (10^e éd.), Paris, Dalloz.
- (1966), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- (2001), *Méthodes des sciences sociales*, (11^e éd), Paris, Dalloz.
- 13- **HAKIM Alilou** (2016), *Cours de biophysique*, Paris, Univ Européen.
- 14- **LOUBET Del Bayle** (1986), *Introduction aux méthodes des sciences*, Toulouse, Privat.
- 15- **MBONJI Edjenguèlè** (2005), *L'ethno-perspective, ou, la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, Presse universitaire de Yaoundé.
- 16- **NEDI PENDA Patrice** (2006), *Les parrains de la corruption. Comment ils paralysent les structures de lutte...*, Yaoundé, Editions Clés.
- 17- **PABANEL Jean-Pierre** (1985), *Les coups d'Etat militaire en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan.

18- **PROUZET Michel** (1974), *Le Cameroun, « comment ils sont gouvernés »*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

19- **QUIVY Raymond, CAMP.ENHOUDT Luc Van** (1998), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.

20- **RIVIERE Claude** (2000), *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin.

B- OUVRAGES SPECIFIQUES

1-**BERNUS Edmond** (1974), *L'évolution récente des relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique Tropical : l'exemple du Sahel Nigérien*, Cahier ORSTOM.

2- **BEELER Sabrina** (2006), *Conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord-ouest du Mali*, Londres, Presses of international institut of environment and development.

3- **ELOUGA Martin** (1014), *Les Tikar du Cameroun central : ethnogenèse, culture et relations avec les peuples voisins*, Paris, L'Harmattan.

4- **ESSOMBA Joseph- Marie, ELOUGA Martin** (2000), *L'art Tikar au Cameroun*, Yaoundé, L'Harmattan..

5- **FREUND Julien** (1983) *Sociologie du conflit*, Paris, PUF.

6- **HAGBERG Sten** (2001), *A l'ombre du violet. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs Karaboro et agropasteurs Peuls au Burkina faso*, Cahiers d'études Africains.

7- **KAPFERER Jean-Noël** (2002), *Les marques à l'épreuve de la pratique*, Paris, Ed d'organisation.

8- **NILS Bubandt** (2014), *Démocratie, corruption et politique des esprits dans l'Indonésie*, Londres, Routlege.

9- **PEWEE Flomoku** (2012), *Formal and informal justice in Liberia*, Liberia, E drew.

10- **PRITCHARD Edward Evans** (1937), *Witchcraft, oracles and magic among the Azande*, Oxford, Oxford university press.

11- **SEINY Boukar et al** (2001), *Savanes africaines des espaces en mutation, des acteurs face à de nombreux défis*, Montpellier, PRASAC.

12- **SIMMEL Georges** (1992), *Le Conflit*, Paris, Circé.

13- **STEPHEN Ellis, GERRIETER Haar** (2004), *Monde de pouvoir : pensée religieuse et pratique politique en Afrique*, Londres, Hurst.

- 14- **TCHIMI Basil et al** (1993), *Les Tikar de Bankim, Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris : ORSTOM ; Ngaoundéré-Anthropos, p. 151-163.
- 15- **YAKAN Mohamed** (1999), *Almanac of African peoples and nation*, New Brunswick, Transaction publishers.

B- ARTICLES SCIENTIFIQUES

- 1- **BERNUS Edmond** (1974), « L'évolution récente des relations entre éleveurs et agriculteurs en Afrique tropical : l'exemple du sahel nigérien, étude sur l'élevage », in *Cahier ORSTOM. Série sciences humaines*, 11(2), p. 137-143.
- 2- **BIDI Julie** (2021 :2), « exode rural, migrations rurales, exode urbain » in *Géo confluences*, P 1-7.
- 3- **BONNAUD Laure et NICOURT Christian** (2006), « les éleveurs de porcs face à leurs détracteurs en dordogne et dans le Fnistère », in *Etude rurale*, Paris, l'EHESS (n° 177), P.55-68.
- 3- **BRONKHORST Salomé** (2012), « Rareté des ressources naturelles et conflit entre pasteurs et agriculteurs au Sud kordofan Soudan », in *culture et conflit*, Paris, L'Harmattan, P. 111-132.
- 4- **BROTTEM Leif** (2021), « La complexité croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et centrale », in *Bulletin de la sécurité Africaine* (n°39), P. 1-9.
- 5- **GLEONEC Anne, TASSIN Etienne** (2011 : 213), « Anthropologie, anthropologie politique, anthropologie philosophique : un dialogue », in *L'homme et la société*, p. 181-213)
- 6- **IRA William Zartman** (2004), « Concevoir la théorie de la négociation en tant qu'approche de résolution de conflits économiques », in *Science, technique et pratique de gestion*, Paris, Lavoisier, (n° 153) P. 15-27.
- 7- **KOUSSOUMNA LIBA'A Nathali** (2011), « Eleveurs et agriculteurs du Nord Cameroun face à la violence et aux insécurités : entre adaptation et impuissance », in *Cahier de géographie du québec*, 55, (155) : 175-195.

- 8- **KOUSSOUMNA LIBA'A Nathali et al** (2012), « La sédentarisation des éleveurs transhumants dans le Nord Cameroun : évolution des conflits ruraux et leurs modes de résolution », in *Africa population studies*, vol 26, P. 113-132.
- 9- **MAH André** (2014), « Ces fondateurs inconnus/méconnus des peuples du Cameroun. Les Tikar : hier et aujourd'hui », in **ESSOMBA Jean-Marie, ELOUGA Martin**, *Les Tikar du Cameroun central : ethnogenèse, culture et relations avec les peuples voisins*, Paris, L'Harmattan, P. 46-66.
- 10- **MAMOUDOU Abdou-Raman** (2019), « Pratique de l'agropastoralisme et changement climatique : analyse des stratégies locales de résidence de l'extrême Nord », in *Les changements climatiques et énergies renouvelables*, NAAJ, P. 33-53
- 11- **MOHA Mohaman** (2008), « Les relations entre agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à Roubou-Sakabal » in *Afrique contemporaine*, Paris, La documentation Française, N° 225, P 137- 159.
- 12- **MORITZ Miersch**, (2006), « Changing contexts and dynamic of herder-farmer conflicts across west Africa » in *revue canadienne des études africaines*, 40 (1): 1-40.
- 16- **PELLERAY Hélène** (1952), « Fleuves et rivières au Cameroun », in *Atlas du Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, P. 207-239.
- 17- **PIOT Jacques**, (1969), « Végétaux ligneux et pâturages des savanes de l'Adamaoua au Cameroun », in *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 22 (4) : 541-559.
- 18- **PICARD Jérôme** (2000), « espaces et pratiques paysannes. Les relations éleveurs-agriculteurs dans deux terroirs cotonniers du Nord-Cameroun », in **DUGUE Patrick**, *Fertilité et relation agriculture-élevage en zone de savane : acte de l'atelier sur les flux de biomasse et la gestion de la fertilité à l'échelle des terroirs*, Montpellier, CIRAD, 61-72.
- 19- **POUPART Jean et COUVRETTE Aimélie** (2018), « Les méthodes qualitatives en « terrain criminologique », in *50 ans de criminologie*, Montréal, PUM, 201-229.
- 20- **SOUGNABE Pabama** (2003), « Conflit entre agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Moyen-Kebbi », in **SEINY Boukar et al** (2001), *Savanes africaines des espaces en mutation, des acteurs face à de nombreux défis*, Montpellier, PRASAC, P. 65-82.

- 21- **STEPHEN Ellis, GERRIETER Haar** (2009), « L'occulte n'existe pas : une réponse à Terence Ranger », in *journal de l'institut Africain international*, vol 79, 399-412.
- 22- **TORRE André et al** (2010), « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Elément de méthode et de repérage », in *Vertigo- la revue en science de l'environnement*, P. 329.
- 23- **WHITEHEAD Ann, TSIKATA Dzodzi** (2003), « Discours politiques sur les droits fonciers des femmes en Afrique subsaharienne », in *journal du changement agraire*, 3(1-2) : 67-112.

C- MEMOIRES ET THESES

- 1-**Alain Guy Ghislain GOTHARD** (2012), « la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune de Navaka en République Centrafricaine », mémoire de Master en Education de développement durable, université de Bangui.
- DAOUD Borgoto** (2008), « organisation de l'espace agropastoral d'un terroir saturé pour une gestion durable des ressources naturelles : cas de LA'A Ndé Karéwa au Nord Cameroun », mémoire de Master en ingénierie agronome, université de Dschang.
- 2-**ETONDE NJAYOU Winnie Patricia** (2017), « Les chefferies traditionnelles entre tradition et modernité au Cameroun : le cas du royaume Bamoun », mémoire de Master en Sociologie, université de Yaoundé I.
- 3-**MBACK NACH Charles** (2000), « genèse et dynamique des réformes décentralisatrices dans les Etats d'Afrique subsaharienne (1990-2000) : une approche comparée : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Bordeaux, thèse de doctorat en droit public, Université de Bordeaux.
- 4-**MEKONGO MVOGO Rosalie Carole** (2008), « sociologie du règlement des conflits chez les Etenga : justice traditionnelles et lois modernes », mémoire de Master en sociologie, université de Yaoundé I.
- 5-**SALEH Ali Souleymane** (2020), « impact des conflits liées à la mobilité pastorale sur le développement et la gouvernance dans la province du Mayo-Kebbi ouest (Tchad) », mémoire en science politique université de Dschang.

6-**SOUGNABE Pabamé** (2000), « le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanienne : le cas du moyen-chari au sud du Tchad », Mémoire de DEA en Socio-économie du développement, ENSAT.

D- Rapport

1-**BAGAYOKO Niagalé, FAHIRAMAN Rodrigue Koné** (2017), « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique Subsaharienne » Rapport de recherche.

2 -**BANZHAF Matthias** (2005) *Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles. La contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté*, rapport projet pilote droit foncier et systèmes fonciers.

3-**KOUSSOUMNA LIBA'A Natali** (2016), « Etude sur les conflits agropastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est, Rapport final.

4-**KRATLI Severin, TOULMIN Camilla** (2020), « Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne ? Research raport, IIED, London.

5-**MARTY André et al** (2010), « Les causes de la mobilité pastorale » Rapport d'étude.

6-**MINATD** (2011), *Recueil des textes juridiques*, Yaoundé.

7-OMPI : 2012, Rapport sur les missions d'enquêtes.

6-**PCD BANKIM** (2005).

7-Recensement général de la population et de l'habitat (2005).

E- DOCUMENTS OFFICIELS

1- Article

2- Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles.

3-Décret n°78/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux.

4-Décret n

5-Décret n°82/241 du 24 juin 1982 modifiant et complétant certaines dispositions du décret.

F- REFERENCES ELECTRONIQUES

- 1-**BENENFANT Joëlle et LACROIX Jean** (2012), « les agents économiques », <http://www.slire.net/download/1445/01agentseco.pdf> (consulté le 12 Aout 2022).
- 2-**CHOLLEY André** (1938), Éditorial. In: *L'information géographique*, volume 4, n°1, 1939. p. 2. www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1939_num_4_1_4979 (consulté le 03 août 2022)
- 3- **HILTON Nicole et MONTALVO Daniel** (2014), « crime and violence across the Americans » in *the political culture of democracy in the America*, vanderbilt, Ed Nashville, 3-28.
www.vanderbiltdedu/lapop/AB2014_Comparative_Raport_English_V38revised_011315_w.pdf (consulté le 10 Aout 2022)
- 4- scholar.google.com (consulté le 10 mars 2022)
- 5- www.cairn.info (consulté le 20 juin 2022)
- 6- www.memoireonline.com (consulté le 15 mars 2022)
- 7- www.wikipedia.org/wiki/tri_à_plat (consulté le 20 juillet 2022)

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF
E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **HOUM ELIANE**, Matricule **17H952**, est inscrite en Master, option Population et développement. Elle effectue, sous la direction du Professeur **ELLA ELLA Samuel-Béni** un travail de recherche sur le thème : « *Chefferies traditionnelles et gestion des conflits agropastoraux : cas des chefferies Tikar* ».

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 22 DEC 2023


LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences

Annexe 2 : Guide d'entretien semi-directif

ITEM 1 : IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom :

Prénoms :

Qualité :

Ethnie :

Religion :

Ville/village :

Contact tél :

ITEM 2 : BANKIM AVANT, PANDANT ET APRES LA COLONISATION

- 1- L'histoire de l'arrondissement de Bankim avant l'arrivée des blancs.
- 2- L'arrondissement de Bankim à l'époque des colons Français.
- 3- L'arrondissement de Bankim à l'époque des Allemands.
- 4- L'arrondissement de Bankim depuis l'indépendance du Cameroun.

ITEM 3 : TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX A BANKIM

- 5- Les types de conflits entre agriculteurs et éleveurs que vous connaissez ici dans l'arrondissement de Bankim
- 6- La description des conflits cités

ITEM 4 : CONNAISSANCE DES MECANISMES TRADITIONNELS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX

- 7- Les moyens mis en œuvre pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs ici dans l'arrondissement de Bankim.
- 8- Les instances qui sont chargés de résoudre ces conflits entre agriculteurs et éleveurs dans votre village.
- 9- Le rôle du chef traditionnel dans la gestion des conflits agropastoraux.

**ITEM 5 : LES LIMITES DES MECANISMES TRADITIONNELS DE PREVENTION
ET DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX**

10- Depuis que les chefs traditionnels règlent les conflits entre agriculteurs et éleveurs ici au village, pourquoi y a-t-il toujours les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans votre village ?

**ITEM 6 : LES CONSEQUENCES DE LA PERSISTANCE DES CONFLITS
AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM**

11- Les conséquences des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'arrondissement de Bankim.

ITEM 7 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

12- Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter par rapport à ce que vous avez dit ?

13- Avez-vous des documents ou des rapports que nous pouvons consulter dans le cadre de cette étude ?

Annexe 3 : liste des enquêtés

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	Anonyme	Sous-préfet de l'arrondissement de Bankim
2	DAINA Hamadou	Eleveur
3	DAIROU Abass	Eleveur
4	HALADJI Seidou	Eleveur
5	HAMADOU Mahamadou	Eleveur
6	HAMAN Adama	Délégué d'arrondissement de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale
7	HOUWAIN Odile	Agricultrice
8	IDRIS Moussa	Eleveur
9	MAMOUDOU Issa	Eleveur
10	MONGOHI Mamoudou	Chef du village de Ngatti
11	NDAN SANI Mohamed	Agriculateur
12	NDEA ISSA	Chef de communauté mambila à bankim
13	NGAH II Ibrahim	Chef du village de Bankim
14	NJANKOUE Ernest	Agriculateur
15	NJOUWE Anatole	Chef de canton Atta
16	OUMAROU Abdoulaye	Eleveur
17	OUMAROU Moktar	Eleveur
18	YANGOUE Etienne	Agriculateur
19	TCHAGA Albert	Délégué d'arrondissement de l'agriculture et du développement rural
20	WANDOP Pierre	Agriculateur

Annexe 4 : typologie des conflits dans l'arrondissement de Bankim

N°	Verbatim	Nombre de fois	%
1	« Le type de conflit que nous connaissons ici est le conflit agropastoral » / « les conflits armés ou affrontement entre agriculteurs et éleveurs » / « les conflits agropastoraux qui opposent un éleveur et un agriculteur à travers les dégâts causés selon l'évaluation » / « quand on parle de conflit agropastoral, c'est celui qui oppose les éleveurs aux agriculteurs. Ce conflit est causé par le fait que les animaux envahissent les cultures des agriculteurs et les détruisent » / « les conflits que nous connaissons dans l'arrondissement de Bankim sont de type agropastoral. Ce sont ceux qui opposent les bergers aux agriculteurs suite à l'envahissement des champs des agriculteurs par les bêtes » / « les conflits que nous connaissons ici sont ceux qui opposent les éleveurs et les agriculteurs. Ils sont liés au fait que les animaux entrent dans les champs des agriculteurs et les détruisent » / « si on veut parler des types de conflit ici, ce sont les conflits entre éleveurs et agriculteurs »	7	19,44
2	« La conquête de l'espace agricole et pastorale » / « Les conflits liés à la gestion de l'espace. Les chefs donnent parfois les mêmes terres aux agriculteurs et aux éleveurs »	2	5,55
3	« Les conflits liés à la création des champs pièges. C'est-à-dire la création des champs à côté des bergeries » / « parfois, ce sont les agriculteurs qui sont à l'origine de ces conflits car ils font les champs à côté des postes de transhumance » / « nous avons aussi le type de conflit lié au fait que les agriculteurs font les champs dans les zones de pâturage et lorsque les deux acteurs ne s'entendent pas pour mettre les fils barbelés autour de leurs espaces, ça crée le conflit entre eux » / « ils sont liés au fait que les agriculteurs font les champs auprès des bergeries » / « les agriculteurs font souvent leurs champs auprès des points d'eau et des pistes de transhumance » / « les conflits agropastoraux ici sont liés au fait que les cultivateurs font les champs près de la bergeries » / « ce conflit nait du fait que les agriculteurs font les champs auprès des bergeries »	7	19,44
4	« Les conflits liés aux règlements de compte c'est-à-dire lorsque les agriculteurs trouvent les bêtes dans leurs champs, ils les tuent » / « la bastonnade des bergers par les agriculteurs. Quand les agriculteurs trouvent les bêtes dans leurs champs, ils s'en prennent aux bergers » / « l'envahissement des champs par les bêtes qui réveille les règlements de compte » / « ils sont aussi liés aux faits que les agriculteurs pour empêcher que les bêtes entrent dans leurs champs mettent des pièges et aspergent le miel sur les plantes. Le miel assoiffé les animaux au point où ça les asphyxie »	4	11,11
5	« La grande cause des conflits c'est lorsque les animaux envahissent les champs des agriculteurs » / « les conflits liés à l'envahissement des champs par les bêtes c'est-à-dire la dévastation des récoltes par les bœufs » / « les conflits qui lient l'agriculteur et l'éleveur c'est le type de conflit que nous connaissons ici dans l'arrondissement de Bankim. Ils proviennent de l'envahissement des bœufs dans les champs des agriculteurs. Les éleveurs entrent avec leurs animaux dans les champs alors que les cultures des villageois n'ont pas encore été récoltées. Les éleveurs sont sensés emmener leurs troupeaux loin en pâturage or ils pâturent toute l'année autour du	11	30,55

	village » / « ici à bankim, les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs naissent du fait que les éleveurs laissent entrer volontairement les bêtes dans les champs surtout les champs de manioc. Parce que selon eux, les feuilles de manioc favorisent la procréation des bœufs » / « les plus récurrents sont la destruction des champs par les bêtes » / « parfois, ce sont les bêtes qui entrent dans les champs des agriculteurs et détruisent les plantations » / « les types de conflits ici sont agropastoraux c'est-à-dire l'envahissement des bêtes dans les champs des agriculteurs » / « ce sont les éleveurs qui laisse les pistes de transhumance pour faire paître les animaux auprès des champs des agriculteurs »		
6	« L'occupation des pistes réservées aux bétails par les agriculteurs, des couloirs de transhumance ou des points d'abreuvement des animaux » / « l'occupation des pistes de transhumance par les agriculteurs »	2	5,55
7	« La divagation des bêtes dans les champs des agriculteurs qui entraine les mésententes entre les deux acteurs. Ceci entraine aussi l'empoisonnement des bêtes par les agriculteurs »	1	2,77
8	« Les conflits liés au vol des bêtes par les agriculteurs »	1	2,77
9	« Les conflits liés au non-respect du zonage »	1	2,77
	Total	36	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain aout 2022)

Annexe 5 : verbatim sur les mécanismes traditionnels de prévention des conflits à Bankim

N°	Verbatim	Nombre de fois	%
1	« La sensibilisation des tous les acteurs du monde rural sur les procédures d'occupation des sols » / « la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur le respect des zones cultivables ».	2	6,66
2	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des couloirs de transhumance » / « la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs sur le respect des zones de transhumance » / « la sensibilisation sur l'importance du respect des couloirs de transhumance (...) et certains notable ».	3	10
3	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur le respect des distances entre les champs et les bergeries » / « mise en place de ce qu'on appelle le zonage mais qui avait beaucoup impacté sur la zone agricole. C'est la séparation entre les zones agricole et pastorale ».	2	6,66
4	« La sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur la nécessité de cohabitation pacifique » / « sensibilisation lors des réunions des deux partis en insistant sur l'importance de la résolution à l'amiable et le vivre ensemble ».	2	6,66
5	« La mise en place des clôtures autours des champs avec l'appuis des bergers qui aident les agriculteurs à protéger leur champ » / « Tout agriculteur doit clôturer ses champs pour éviter que les bêtes les détruisent » / « mettre les fils babelés autour de leur espace » / « nous clôturons aussi les champs des agriculteurs ».	4	13,33
6	« L'animation pastorale (mise sur pied des causeries de sensibilisation entre éleveurs et agriculteurs) ».	1	3,33
7	« Création des couloirs de transhumance ».	1	3,33
8	« Sanction sévère lors du règlement du conflit »	1	3,33
9	« Le dialogue entre éleveurs et agriculteurs » / « nous prônons le vivre ensemble »	2	6,66
10	« Sensibilisation sur la pratique de l'élevage et l'agriculture »	1	3,33
11	« Le respect des principes du village (donc la tradition, les règles ...)	1	3,33
12	« Le zonage (c'est-à-dire définir les zones de pratique de l'élevage et de l'agriculture » / « éloigner les champs des zones de pâturages »	2	6,66
13	« Pour prévenir les conflits, nous faisons la sensibilisation » / « la sensibilisation des deux acteurs est la démarche mise sur pied pour prévenir les conflits »	2	6,66
14	« Demander aux deux acteurs de clôturer leurs espaces avec les files babelés »	1	3,33
15	« Sensibilisation sur l'importance du respect de la période de transhumance (période de saison sèche) »	1	3,33
16	« Nous faisons des enclos autour de la bergerie » / « nous faisons des enclos autour des bergerie ou des zones de pâturage »	2	6,66
17	« Nous faisons suivre les bœufs par un guide »	1	3,33
18	« Nous faisons des clôtures autour des zone de transhumance »	1	3,33
	Total	30	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain aout 2022)

Annexe 6: Verbatim sur les instances de gestion des conflits agropastoraux à Bankim

N°	Verbatim	Nombre de fois	%
1	« L'entente entre les deux partis » / « l'arrangement à l'amiable entre l'éleveurs et l'agriculteurs » / « l'arrangement à l'amiable entre éleveurs et agriculteurs » / « l'arrangement à l'amiable entre l'éleveur et l'agriculteur » / « l'entente entre les deux partis » / « l'éleveur et l'agriculteur (pour faire l'arrangement à l'amiable) » / « la première instance c'est entre nous éleveurs et agriculteurs » / « quand un conflit survient entre éleveur et agriculteur, le premier moyen c'est l'arrangement à l'amiable. Celui-ci se fait sur le terrain même »	8	17,02
2	« Les chefs traditionnels et leurs notables » / « le chef traditionnel et son équipe » / « les chefs de village » / « les chefs traditionnels et ses notables » / « les chefs traditionnels » / « le chef traditionnel quand il n'y a pas eu l'entente à l'amiable » / « les chefferies traditionnelles » / « les chefs traditionnels sont chargés de résoudre ces conflits » / « le chef du village et ses notables » / « l'autorité traditionnelle » / « le chef du village au cas où l'éleveurs et l'agriculteur ne s'entendent pas » / « lorsque nous ne parvenons pas à trouver un terrain d'entente, le problème est transféré chez le chef du village »	12	25,53
3	« L'instance prévu par la loi 78 qui est constituée du sous-préfet et sa suite » / « voir la loi 78 » / « une commission dirigée par le sous-préfet » / « la sous-préfecture » / « le sous-préfet et sa commission » / « la sous-préfecture et sa commission » / « le sous-préfet, le chef de poste de l'élevage et celui de l'agriculture » / « en cas de mésentente, nous saisissons les autorités administratives » / « les autorités administratives » ³ / « la procédure la plus légale c'est de déposer une plainte au niveau de la sous-préfecture »	12	25,53
4	« L'instance juridique c'est-à-dire le parquet lorsque le problème n'est pas réglé au niveau de la sous-préfecture » / « la victime peut porter plainte au tribunal qui fera une descente pour une constatation » / « le parquet » / « l'autorité juridique » / « s'il n'y a pas u terrain d'entente au niveau du sous-préfet, le problème est envoyé au tribunal »	5	10,63
5	« Les notables désignés par le chef du village » / « les notables propriétaires des terre »	2	4,25
6	« La sectorielle (le délégué d'arrondissement de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale et celui de l'agriculture) » / « le chef de poste agricole et/ou le chef de poste vétérinaire »	2	4,25
7	« La police et la gendarmerie » / « la brigade qui saisit par réquisition l'expertise du chef de poste agricole et de l'élevage » / « la gendarmerie »	4	8,51
8	« Les chefs de communautés (un problème qui se passe au dans un quartier, c'est le chef de quartier qui le règle et s'il n'y a pas d'entente, le problème est transféré au niveau du chef du village » / « les chefs de quartier »	2	4,25
	TOTAL	47	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain aout 2022)

Annexe 7 : Verbatim sur les limites à la gestion traditionnelle des conflits à Bankim

N°	Verbatim	Nombre de fois	%
1	« Parce que ce n'est pas un moyen de règlement efficace car il ne dispose pas les moyens de recours tels que les mesures de sécurité » /	1	4
2	« Parce que les sols sont mal répartis. Il faut faire le zonage c'est-à-dire répartir les sols en secteur d'activité » / « le non-respect de la procédure d'occupation des sols. La population s'accapare des espaces au mépris de la réglementation en vigueur. Pourtant, c'est le titre foncier qui certifie la possession d'un terrain » / « la mauvaise répartition de l'espace agropastoral » / « s'il y'a continuité de ces conflits, c'est parce que les éleveurs se déplacent vers les champs des agriculteurs pendant la période champêtre » / « c'est aussi parce que les éleveurs mbororo laissent parfois sciemment leurs animaux dévorer la partie non récoltée des champs des agriculteurs » / « les conflits perdurent à cause du non-respect des mesures de prévention. L'éleveur ne respecte pas le zonage et l'agriculteur fait les champs pièges » / « les conflits persistent à cause de la négligence des éleveurs qui laissent les bêtes en divagation » / « les agriculteurs de leur côté n'arrêtent pas de mettre leurs champs volontairement sur des zones de pâturage parce que lorsque les bêtes envahissent ces champs, ils sont beaucoup rémunérés » / « le non-respect du zonage par les bergers qui usent de leur pouvoir financier et magique » / « c'est dû à la tétuesse des éleveurs et leur mépris. Ils ne respectent pas les consignes et les règles de gestion de l'espace. Ils préfèrent souvent que le problème soit transféré auprès de l'autorité administrative pour pouvoir monnayer à ce niveau » / « il y a toujours conflit entre les deux parties parce que les agriculteurs pas le zonage. Ils implantent parfois les champs auprès des bergers volontairement parce que quand les bœufs dévastent leurs champs, ils sont dédommagés. C'est une source de revenu pour eux » / « ce conflit persiste à cause de la cohabitation des deux acteurs. Il n'y a pas séparation entre les zones agricoles et de transhumance » / « la double vente des espaces par les chefs traditionnels c'est-à-dire qu'ils vendent le même terrain à l'éleveurs et à l'agriculteur »	13	52
3	« Les chefs traditionnels ne peuvent pas totalement stopper les conflits parce que c'est indépendamment de leur volonté » / « comme on dit en juridiction, quel que soit la peine affligée à un bandit, il n'arrêtera pas le vol. Il y a toujours conflit parce que c'est un phénomène social. C'est aussi parce que c'est impossible de mettre ou de prévenir les conflits. Donc il faut plutôt penser aux mécanismes efficaces de gestion des conflits. C'est un phénomène contemporain de l'existence humaine »	2	8
4	« ce qui laisse la perpétuité de ces conflits, c'est la mauvaise gestion des conflits par les chefs traditionnels »	1	4
5	« Le pourboire » / « la corruption » / « il y a des chefs traditionnels qui ne sont pas honnêtes car ils prennent de l'argent chez les éleveurs pour trancher le problème à leur faveur. Ils sont partiaux » / « il y a toujours conflit parce que les chefs du village prennent de l'argent chez les acteurs et ne trouvent pas de solution par la suite »	4	16
6	« Le mode d'élevage semi-extensive c'est-à-dire que les éleveurs laissent les animaux dans un petit espace »	1	4
7	« C'est dû à l'incompréhension ou l'orgueil de l'éleveur. L'agriculteur est souvent marginalisé à cause de son faible pouvoir financier »	1	4
8	« La faible punition des éleveurs »	1	4
9	« Le mauvais entretien des bergers par leur patron. Lorsque ce dernier n'est pas bien entretenu, il ne dirige pas bien les troupeaux »	1	4
	Total	25	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain aout 2022)

Annexe 8 : verbatim sur les conséquences des conflits agropastoraux à Bankim

N°	Verbatim	Nombre de fois	%
1	« La perturbation de l'ordre social » / « les conflits tribaux » / « les conflits entre ces acteurs entraînent les guerres ouvertes, ça défavorise la cohésion sociale » / « ils freinent l'intégration sociale » / la destruction de l'harmonie sociale » /	5	
2	« La perte en vie humaine » / « la perte en vie humaine lors l'affrontement » / « la perte en vie humaine suite à un conflit » / « les guerres armés qui entraînent les pertes en vie humaine »	8	
3	« Perte d'ordre économique » / « ralentissement du développement économique » / « diminution du rendement agricole et pastorale (dévastation des champs et tuerie des animaux » / « ralentie le développement économique de commune de Bankim »	4	
4	« L'exode des agriculteurs et des éleveurs » / « l'exode »	2	
5	« La situation des déplacés internes en cas de conflit armé » / «le déplacement forcé des éleveurs vers d'autres horizons » / « changement de pâturage ou changement de champs » / « parfois, les éleveurs sont obligés de se déplacer pour une autre localité » / « le déplacement des éleveurs » / « le conflit entraine le déplacement des éleveurs au profit des agriculteurs »	6	
6	« La perturbation de la tranquillité dans le village » / « la haine entre éleveurs et agriculteurs » / « la guerre armée entre les deux acteurs » / «cela crée les mésententes entre les éleveurs et les agriculteurs ainsi, les rapports deviennent de plus en plus conflictuels entre les deux acteurs »	7	
7	« La bagarre » / « les querelles »	2	
8	« La sorcellerie »	1	
9	« La destruction des récoltes entraînant la précarité des agriculteurs » / «la pauvreté » / « perte des champs par les agriculteurs » / « la destruction des plantations » / «la pauvreté dû à la des biens par les bêtes » / « l'appauvrissement des éleveurs dû à la tuerie des bêtes »	7	
10	« La famine qui est causée par la destruction des champs »	1	
11	« La perte des animaux quand les agriculteurs les tuent » / perte des bêtes » / « perte des animaux » / « la perte des animaux car les agriculteurs les tuent lorsqu'il y conflit »	8	
12	« La perte énorme des moyens financiers par les agriculteurs et les éleveurs » / « le procès devant les tribunaux de grandes instances »	2	
13	« La privation de la liberté (emprisonnement d'un acteur) »	1	
14	« L'insécurité » / « l'insécurité (situation de désaccord entre agriculteurs et éleveurs qui entraine les morts d'homme) » / « conflit armé » / la guerre qui va entrainer les crimes »	5	
	Total	59	100

Source : Eliane HOUM (enquête de terrain aout 2022)

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
A- CONTEXTE DE L’ETUDE	2
B- LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET DE RECHERCHE	2
C- LE PROBLEME DE RECHERCHE	3
D- LA PROBLEMATIQUE DE L’ETUDE	5
F- LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	14
CHAPITRE 1^{er} : LA SOCIOGRAPHIE DE BANKIM	31
A- DONNEES HISTORIQUES	31
1- Bankim avant la colonisation	31
1. Bankim pendant la colonisation	33
2. Bankim après la colonisation.....	33
B- DONNEES GEOGRAPHIQUES	35
1. Cadre biophysique	35
2. Le milieu humain.....	39
C- DONNEES ETHNOGRAPHIQUES	41
1. Organisation sociale	42
2. Système économique.....	43
3. Valeurs matérielles : outils et instruments utilisés ou fabriqués par le groupe social pour s’en servir dans ses besoins vitaux.....	44
D- TYPOLOGIE DES CONFLITS AGROPASTORAUX	45
1. Les conflits de type pastoral	49
2. Les conflits de type agricole.....	51
3. Les conflits liés à la gestion de l’espace.....	55
CHAPITRE 2 : LES MECANISMES TRADITIONNELS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L’ARRONDISSEMENT DE BANLIM	57
A- LES MOYENS DE PREVENTION DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS DANS L’ARRONDISSEMENT DE BANKIM	57
1. Prévention par la sensibilisation et la médiation à Bankim.....	60
2. La prévention des conflits par des actions d’aménagement et de construction à Bankim.....	65
3. Prévention par des actions répressives à Bankim.....	69

B- LES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM.....	70
1. Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits des conflits agropastoraux	72
2. Les instances judiciaires de résolution des conflits agropastoraux dans l'arrondissement de Bankim	76
CHAPITRE 3 : LES LIMITES DES MECANISMES TRADITIONNELS DE GESTION DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM	80
L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels	80
1. L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels (1 fois).....	82
A- LES LIMITES D'ORDRE CULTUREL.....	83
1- L'absence de mesures coercitives chez les chefs traditionnels	83
2. L'inefficacité des moyens de sanction face aux litiges agropastoraux.....	85
B- LES LIMITES D'ORDRE SOCIAL	85
C- LES LIMITES D'ORDRE ECONOMIQUE	86
1. La corruption des autorités administratives et leurs auxiliaires.....	87
2. Les inégalités économiques et sociales des populations locales	88
3. La faible rémunération des bergers	88
4. Les conflits comme source de business.....	89
D- LES LIMITES D'ORDRE TECHNIQUE	90
1. Les limites liées à la gestion de l'espace local	90
2. L'élevage semi-extensif comme limite à la résolution des litiges entre agriculteurs et éleveurs.....	91
CHAPITRE 4 : LES CONSEQUENCES DES CONFLITS AGROPASTORAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANKIM	93
A- LES CONSEQUENCES D'ORDRE SOCIAL.....	95
1. La perturbation de la paix sociale : une cohésion sociale menacée à Bankim	95
2. La perte en vies humaines liée aux conflits agropastoraux	97
3. Conflits agropastoraux et déplacement des populations : une accentuation de l'exode rural	98
4. La haine entre les éleveurs et les agriculteurs	99
5. La multiplication des affrontements intercommunautaires	100
6. Le développement des pratiques magico-religieuses	100
7. La famine.....	101
9- L'insécurité.....	102
B- LES CONSEQUENCES D'ORDRE ECONOMIQUE	103
1. Le ralentissement du développement économique.....	103
2. Une augmentation de la pauvreté	105
3. La perte des animaux.....	106
4. La perte des moyens financiers	107
CONCLUSION GENERALE.....	108

BIBLIOGRAPHIE	116
ANNEXES	123
Annexe 1 : Attestation de recherche	124
Annexe 2 : Guide d’entretien semi-directif	126
Annexe 3 : liste des enquêtés	128
Annexe 4 : typologie des conflits dans l’arrondissement de Bankim	129
Annexe 5 : verbatim sur les mécanismes traditionnels de prévention des conflits à Bankim	131
Annexe 6: Verbatim sur les instances de gestion des conflits agropastoraux à Bankim	132
Annexe 7 : Verbatim sur les limites à la gestion traditionnelle des conflits à Bankim	133
Annexe 8 :verbatim sur les conséquences des conflits agropastoraux à Bankim	134